Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Affiché le 08 juillet 2019

Rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville

Année 2018

Textes de référence :

- articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales
- Décret n° 2015-1118 du 3 septembre 2015 relatif au rapport sur la mise en œuvre de la politique de la ville prévu aux articles L. 1111-2 et L. 1811-2 du code général des collectivités territoriales

Conformément à ces textes, dans les communes et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) signataires d'un contrat de ville, le maire et le président de l'EPCI sont tenus de présenter annuellement à leur assemblée délibérante respective un rapport sur la situation de la collectivité au regard de la politique de la ville, les actions qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Ce rapport est débattu au sein du conseil municipal et du conseil communautaire.

Ce rapport présente donc :

- les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire ;
- l'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville ;
- les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée ;
- les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville,
- l'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain.

Il est à noter que le présent rapport est soumis à chaque Conseil Citoyen.

Les actions menées au cours de l'année écoulée sur leur territoire en matière de développement social urbain au titre de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale font l'objet d'un rapport propre à chaque commune.

Les quartiers prioritaires de l'agglomération de Lorient

Nom du quartier	**Commune principale**	**Population du quartier** (rédaction CDV)	**Population 2013** (calcul INSEE 2016)	**Revenu médian**
Kennedy, Kergohic, Kerihouais	Hennebont	1200	1147	10 100 €
Centre-ville, Kerfréhour	Lanester	2000	1907	10 600 €
Kervénanec-Nord	Lorient	1800	1767	9 900 €
Polygone-Frébault	Lorient	1600	1654	9 200 €
Bois du Château	Lorient	2300	2167	7 400 €
Kerguillette Petit Paradis	Lorient	1400	1214	9 300 €
Total			Lorient : 6 802 Lorient Agglo : 9 856	-

Le nombre d'habitants, évalué lors de l'élaboration des contrats de ville en 2015, a été calculé plus précisément par l'INSEE fin 2016.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

I- Les principales orientations du contrat de ville et le projet de territoire

Au titre de la politique de la ville, **Lorient Agglomération** souhaite tendre vers un modèle de développement qui équilibre attractivité, cohésion sociale et développement économique durable.
Un territoire qui forge son identité et trouve son harmonie dans la cohésion sociale, le faire ensemble, la participation et la rencontre entre habitants, et l'ouverture aux autres et au monde.

Le contrat de ville, signé le 11 juillet 2015 pour 6 ans, définit le cadre d'intervention des partenaires fédérés autour de ce projet de territoire et précise leurs orientations principales pour le contrat.
Les partenaires mobilisés : Etat, Lorient Agglomération, les communes d'Hennebont, Lanester et Lorient, les bailleurs (Lorient Habitat, Bretagne Sud Habitat, Espacil, Foyer d'Armor), le Conseil régional, le Conseil départemental, la Caisse des dépôts, la CAF, le monde associatif, les habitants.

2 principes guident ce contrat
- Une mobilisation du droit commun des collectivités territoriales, de l'État et des autres partenaires.
- Un contrat co-construit pour et avec les habitants via les Conseils Citoyens et les autres instances participatives éventuellement présentes sur les territoires concernés.

Cette nouvelle politique de la ville se structure autour de quatre piliers :

- **<u>Le pilier « Développement de l'activité économique et de l'emploi »</u>**

Le développement économique, l'accès à l'emploi et à la formation sont des attentes majeures des habitants. Des énergies, des savoirs faire existent sur ces territoires.
Les enjeux du pilier emploi – développement économique visent le développement d'actions en faveur de l'insertion en s'appuyant sur les dispositifs d'aides à l'emploi et en développant le rôle de l'entreprise.
Dans le champ de l'emploi, les publics les plus éloignés de l'emploi seront prioritaires tant dans le développement des clauses d'insertion que dans le déploiement des contrats aidés.

Les orientations stratégiques du pilier « emploi-développement économique » :

1. Favoriser l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville
2. Développer l'insertion par l'activité économique (IAE) pour fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail

Des principes d'actions :
- Le besoin de lien entre entreprises et habitants.
- Une économie appréhendée sous un spectre plus large que l'économie marchande et monétaire, incluant l'économie sociale et solidaire, les activités marchandes et non marchandes.
- La nécessité de sortir d'une image stigmatisante des quartiers et de leurs habitants. Valoriser les initiatives et les potentiels créatifs, promouvoir et diffuser les expériences réussies sur les quartiers.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- Lutter contre toutes formes de discriminations.
- Le besoin d'interconnaissance entre les acteurs pour construire des partenariats durables entre institutions, acteurs associatifs et professionnels de l'emploi, de la formation et de l'insertion.
- La nécessité de permettre la mobilité géographique, sociale et professionnelle des habitants des quartiers pour apprendre, se former, échanger, travailler…

→ Données issues de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

Constat

➢ *La demande d'emploi sur les QPV hennebontais*

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI Cat. ABC HENNEBONT				
QPV	CDV 2015*	2018**	Evolution (%)	Evolution **(Données brutes)**
Keriou Ker	188	162	-13,82%	-26
Total des QPV du Morbihan	3 105	2039	-34,33%	-1 066
Pôle Emploi, 2015Pôle Emploi, 2016*				

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI Cat. ABC DE MOINS DE 26 ANS HENNEBONT				
QPV	CDV 2015*	2018**	**EVOLUTION (%)**	**EVOLUTION (Données brutes)**
Keriou Ker	47	30	-36,17%	-17
Total des QPV du Morbihan	647	539	-16,69%	-108
Pôle Emploi, T3 2015Pôle Emploi, T3 2017*				

➢ *La demande d'emploi sur les QPV lorientais*

Le quartier de Bois Du Château comprend le nombre le plus important de demandeurs d'emploi des quatre quartiers prioritaires de la ville ; il est également le quartier le plus peuplé.

De juillet 2015 à juillet 2017, le nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires lorientais, de catégorie A, B et C, inscrits à Pôle Emploi, est en diminution de 3,4% (soit – 39 demandeurs d'emploi (DE))
Le quartier de Bois du Château connaît la baisse la plus significative : -8,6% (soit - 32 DE) alors que le quartier de Kerguillette-Petit Paradis connaît la hausse la plus importante : +6,2 % (soit + 14 DE). Ces taux d'évolution sont à relativiser au regard des chiffres bruts figurant dans le tableau ci-dessous.

Sur la période observée, les quartiers prioritaires de la ville ont également bénéficié de l'embellie constatée sur le front de l'emploi à l'échelle de la Ville de Lorient : baisse de 3,4% de DE entre juillet 2015 et 2017 lorsque l'ensemble de la ville connaissait une baisse moindre de 1,2%.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI Cat. ABC LORIENT				
QPV	**CDV 2015***	**2018****	**Evolution (%)**	**Evolution (Données brutes)**
Bois du Château	373	341	-8,6	-32
Kerguillette Petit Paradis	226	240	6,2	+14
Kervénanec Nord	253	239	-5,5	-14
Polygone Frébault	283	276	-2,5	-7
Total 4 QPV	1135	1096	-3,4	-39
Ville de Lorient	6750	6670	-1,2	-80

Pôle Emploi, fin juillet 2015Pôle Emploi, juillet 2017*

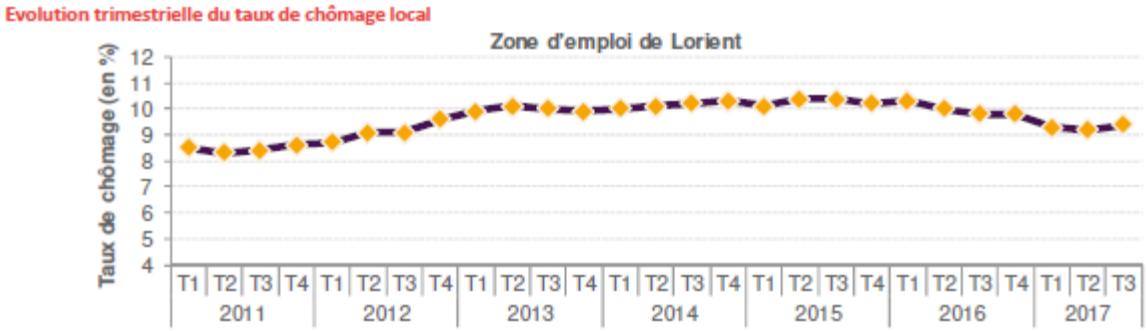

Figure 1: Evolution du taux de chômage sur la zone d'emploi de Lorient de 2011 à 2017.[1]
Source : Pôle Emploi 2017

Les jeunes de moins de 26 ans des quartiers prioritaires de Lorient ont également profité de cette conjoncture favorable avec une baisse du nombre des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (Cat A, B, C) de 4,8 % (soit – 11 DE) entre les troisièmes trimestres 2015 et 2017.
C'est à nouveau le quartier de Bois Du Château qui a connu la baisse la plus importante, toute proportion gardée : -13,5% (-10 DE) alors que Polygone-Frébault connaissait lui une hausse de 3,4% (+2 DE).
La même tendance était observée à une échelle plus large, puisque sur la même période, le Morbihan et la Région Bretagne bénéficiaient également d'une baisse respective de 7,6% et 1 % du nombre des demandeurs d'emploi de moins de 26 ans (Cat A, B, C)

NB DE DEMANDEURS D'EMPLOI Cat. ABC DE MOINS DE 26 ANS LORIENT			
QPV	CDV 2015*	2018**	**EVOLUTION %**
Bois du Château	74	64	-13,5
Kerguillette Petit Paradis	51	49	-3,9
Kervénanec Nord	46	45	-2,2
Polygone Frébault	59	61	3,4
TOTAL 4 QPV	230	219	-4,8
Bretagne	648 450	599 085	-1,0
Morbihan	43 000	39 720	-7,6

Pôle Emploi, T3 2015Pôle Emploi, T3 2017*

[1] *Id.*

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Le nombre de demandeuses d'emploi a baissé de 3% dans l'ensemble des quartiers prioritaires lorientais entre les mois de décembre 2016 et 2017[2] ; tandis qu'il augmentait de 8,9% à l'échelle des QPV du Morbihan et diminuait de 1,4% sur les QPV bretons.

EVOLUTION ANNUELLE (%) DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI CAT ABC EN QPV PAR UNITES URBAINES DECEMBRE 2017		
Unités urbaines	DE Cat.ABC	Femmes
Lorient	-3,7%	-3,0%
Morbihan	6,4%	8,9%
Bretagne	-4,1%	-1,4%
France métropolitaine	-1,8%	0,2%
Dares Pôle Emploi 2017		

Il est à noter que les professionnels de l'emploi s'interrogent sur la réalité de la baisse du nombre des demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires lorientais. En effet, ne sont comptabilisés ici que les demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi. Nous n'avons pas de visibilité sur le volume des personnes comprises dans la population active mais qui sont sans activité et non inscrites à Pôle emploi.

Selon ces mêmes professionnels, le profil du public le plus touché par le chômage dans les quartiers prioritaires lorientais est un public féminin, peu qualifié, qui a moins de 26 ans ou plus de 50 ans.

Bois Du Château est le quartier ressenti comme étant le plus en difficulté malgré les baisses du nombre de demandeurs d'emploi enregistrées entre juillet 2015 et juillet 2017.
Cette analyse des professionnels tient compte du volume plus important de demandeurs d'emploi sur le quartier et du non recours au droit qui est conséquent du fait d'une plus grande fragilité sociale et de la présence d'un public avec de plus grandes difficultés d'apprentissage initial comme la maîtrise de la langue française, sont les

Analyse par rapport aux enjeux du contrat de ville

<u>La réduction du chômage des habitants et habitantes des quartiers prioritaires</u>

L'un des enjeux majeurs du contrat de ville 2015-2020 de Lorient-Agglomération est la réduction du chômage dans les quartiers prioritaires, notamment chez les jeunes et des femmes. Cet enjeu reste aussi une des préoccupations majeures des habitants.

Les données disponibles actuellement permettent d'observer une légère baisse du nombre de demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville de Lorient, y compris chez les jeunes de moins de 26 ans et les femmes.
Les professionnels de l'emploi rencontrés observent que la reprise économique bénéficie aux quartiers prioritaires mais en moindre proportion que pour le reste du territoire.

[2] Annexe 3 : Diagnostic, données chiffrées

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Les profils les plus touchés par le chômage dans les quartiers prioritaires lorientais restent les personnes peu qualifiées, les moins de 26 ans, les plus de 50 ans, et les femmes, notamment les mères isolées.
Les principaux freins rencontrés par les demandeurs d'emploi résultent d'un cumul de difficultés : difficulté de mobilité, une santé fragile, le manque de réseau professionnel, le manque de formation initiale, des difficultés à l'apprentissage et la non maîtrise de la langue française. Ce cumul de difficultés peut expliquer en partie le non-recours aux dispositifs de droit commun en matière d'emploi, souvent constatés dans les quartiers prioritaires lorientais.

Développer l'insertion par l'activité économique

En matière d'insertion par l'activité économique, les clauses sociales sont un bon exemple des engagements tenus par les partenaires du contrat de ville. Capitalisation du PNRU 1, les clauses ont connu une explosion des heures passant de 9 000 heures en 2013 à 46 000 heures en 2017 sur la ville de Lorient.

Afin de renforcer ce dispositif, les partenaires du contrat de ville souhaiteraient voir se développer des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) en dehors des associations habituelles et au sein même des quartiers.

La promotion de la création d'activités économiques dans les quartiers prioritaires de la ville

L'implantation de commerces dans les quartiers est un enjeu d'importance pour les habitants au quotidien.

A Bois du Château les habitants apprécient l'arrivée de la nouvelle boulangerie et de Digiskol mais s'inquiètent de la fermeture régulière des commerces de la galerie commerciale.
A Kervénanec, le changement d'enseigne alimentaire dans la galerie commerciale est lui aussi salué même si le peu d'attractivité de la galerie reste un sujet de préoccupation que les membres du Conseil citoyen mettent en lien avec un certain sentiment d'insécurité. Une meilleure coopération est d'ailleurs souhaitée entre les conseils citoyens, les commerçants et autres partenaires du quartier sur ce sujet.

Synthèse

Pour Lorient

Si **la question de l'emploi des jeunes et des femmes reste un enjeu majeur** dans les quartiers prioritaires de Lorient, la baisse du nombre des demandeurs d'emploi pour ces deux catégories sur les périodes observées indique une amélioration de la situation sur le front de l'emploi.
Le travail en partenariat des acteurs de l'emploi sur les quartiers démontre ici tout son intérêt et la nécessité de le développer reste de mise.
Toutefois, **de nouveaux besoins apparaissent en matière de méthodologie de travail.** Tout d'abord la nécessité de pouvoir obtenir des chiffres plus précis sur l'emploi dans les quartiers prioritaires de la ville (Taux de chômage, Taux d'entreprenariat, taux d'emploi actualisé, taux d'activité …) Ce manque de données est ainsi évoqué par les professionnels de l'emploi rencontrés qui *parlent « de données pauvres »* ou regrettent encore *« l'absence de données précises dans les QPV »*.
Ces derniers souhaiteraient également pouvoir déterminer et identifier les personnes sans activité qui n'apparaissent inscrits dans aucun dispositif de droit commun ou spécifique.
Enfin, des besoins apparaissent également plus prégnants aujourd'hui notamment en termes d'insertion professionnelle des personnes ne maîtrisant pas la langue française.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Le développement de la création d'activité dans les quartiers prioritaires reste un enjeu majeur, prépondérant pour les habitants des quartiers.

- **Le pilier « cohésion sociale »**

Les enjeux du pilier « cohésion sociale » visent à réduire la pauvreté, à tisser le lien social et à renforcer la solidarité entre les générations. Ils s'attachent à répondre tout particulièrement aux besoins des personnes isolées, des familles monoparentales, des jeunes et des personnes âgées, catégories surreprésentées dans la plupart des quartiers en politique de la ville.

Les orientations stratégiques du pilier « cohésion sociale » :

1. Favoriser l'éducation et la parentalité

Il s'agit d'offrir un parcours éducatif cohérent et adapté en déclinant les PEDT (Projet Educatif de Territoire) aux quartiers prioritaires, de soutenir l'ambition scolaire des jeunes des quartiers, de soutenir la parentalité, de développer l'apprentissage de la langue française et la connaissance de l'école pour les parents non francophones, de prévenir l'absentéisme scolaire et le décrochage scolaire.

2. Développer l'accès à la santé et aux soins- Prévenir les comportements à risque et se soigner
3. Soutenir l'engagement citoyen et la jeunesse, par le développement du service civique et le soutien aux associations.
4. Accéder à la culture et au sport, au nom de l'insertion et de l'intégration
5. Rendre effectif l'accès aux droits, poursuivre la lutte contre les inégalités entre les femmes et les hommes et combattre toutes les discriminations.

Le pilier cohésion sociale vise le développement d'actions en faveur de l'éducation, de la parentalité et de la prévention ; afin de répondre à cette double exigence : le bien être des individus et la capacité de l'action publique à y contribuer, en faisant preuve d'adaptabilité et d'innovation.

→ Données issues de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

Constat et analyse

La démographie

- *Evolution du nombre d'habitants des QPV hennebontais*

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DU QUARTIER PRIORITAIRE D'HENNEBONT			
	CDV 2015*	2018**	EVOLUTION
Keriou Ker	1.200	1.147	- 4,42%
*Source : * Insee 2011 **Insee 2013*[3]			

[3] *https://sig.ville.gouv.fr/*

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS A HENNEBONT			
	CDV 2015*	2018**	EVOLUTION
Hennebont	15 191	15 489	+1,96%
*Source : *Insee 2010 **Insee 2015*			

– *Evolution du nombre d'habitants des QPV lorientais*

Entre 2011 et 2013, Les quartiers prioritaires de Lorient ont connu une diminution de 4,2% de leur nombre d'habitants.
Kerguillette-Petit Paradis est le quartier qui connaît la baisse la plus importante : - 186 habitants. Une moindre baisse est observée sur Bois Du Château : - 133 et Kervénanec Nord : - 33 habitants. Seul Polygone-Frébault voit sa population augmenter de 54 habitants entre 2011 et 2013.

A l'inverse, entre 2011 et 2015, la ville de Lorient voit sa population augmenter de 0,3%.

EVOLUTION DU NOMBRE D'HABITANTS DES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LORIENT			
QPV	**CDV 2015***	**CDV 2018****	**EVOLUTION**
Bois du Château	2 300	2 167	-5,8%
Kerguillette Petit Paradis	1 400	1 214	-13,3%
Kervénanec Nord	1 800	1 767	-1,8%
Polygone Frébault	1 600	1 654	3,4%
TOTAL	7 100	6 802	-4,2%
*Source : * Insee 2011 **Insee 2013*[4]			

VILLE, AGGLOMERATION, DEPARTEMENT	**CDV 2015***	**CDV 2018****	**EVOLUTION**
Lorient	57 408	57 567	0,3%
Lorient Agglomération	-	201 792	-
Département du Morbihan	727 083	744 813	2,4%
*Source : *Insee 2011*[5] **Insee 2015*			

– *Evolution de l'âge de la population des QPV lorientais*

Les quartiers prioritaires de la ville de Lorient se distinguent par une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans, caractéristique qui a peu évolué depuis 2015.
Cette caractéristique est semblable à celle de l'ensemble des quartiers prioritaires bretons. Ainsi comme le constate Serge Le Guen « En Bretagne, 22% des résidents des QPV ont moins de 15 ans, contre 16 % dans les unités urbaines englobantes. »[6]

Les dernières statistiques disponibles sur l'âge des habitants des quartiers prioritaires datent de 2010.

[4] https://sig.ville.gouv.fr/
[5] https://www.insee.fr/fr/statistiques/2528303
[6] Serge Le Guen., « En Bretagne, des fragilités sociales très présentes dans les quartiers de la politique de la ville et plus diffuses dans leur environnement urbain », *Insee Analyses*, n°39, Mai 2016, https://www.insee.fr/fr/statistiques/2019613

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Toutefois, même si ces données ne représentent pas la totalité des habitants des quartiers prioritaires, les enquêtes d'occupation du parc social réalisées par les bailleurs en 2016 ((OPS 2016)[7] permettent d'observer quelques tendances intéressantes.

On note que le quartier de Bois Du Château comprend la proportion la plus importante de moins de 25 ans parmi l'ensemble des occupants du parc locatif social : 47 %.
Concernant les emménagés récents, les moins de 25 ans constituent près de la moitié des habitants arrivés depuis moins de deux ans sur les quartiers : 61% à Bois Du Château, 55% à Kerguillette-Petit Paradis, 47% à Kervénanec. Seul le quartier de Polygone-Frébault se caractérise par une moindre part des moins de 25 ans chez les emménagés récents : 27 %.

AGE DES OCCUPANTS DU PARC SOCIAL AU 01/01/2016 LORIENT				
QPV	Moins de 25 ans		65 ans et plus	
	Occupants	Emménagés récents (*)	Occupants	Emménagés récents
Bois du Château	47%	61%	10%	2%
Kerguillette Petit Paradis	36%	55%	17%	1%
Kervénanec	33%	47%	12%	3%
Polygone Frébault	23%	27%	25%	4%
Source : OPS 2016				

(*) Les emménagés récents pris en compte pour l'enquête réalisée par les bailleurs auprès des occupants du parc locatif social, correspondent aux ménages ayant emménagé dans leur logement au cours des deux années précédant l'enquête.

Si la population des quartiers reste jeune, elle vieillit néanmoins. Cette tendance va probablement se poursuivre dans les décennies à venir en raison des nombreux baby-boomers arrivant à l'âge de la retraite.[8]

L'analyse de la part des personnes âgées de 60 ans et plus dans les QPV de Lorient en 2010 (tableau ci-après) faisait déjà apparaitre que Polygone Frébault est le quartier qui comprend le plus de seniors : 32%, contre 24,6% en moyenne sur la ville de Lorient et 26,5% sur Lorient Agglomération.
Cette structuration n'a probablement pas beaucoup évolué. L'enquête OPS 2016 fait ainsi apparaître une proportion de 25% d'occupants âgés de 65 ans et plus.

Les autre quartiers se situent en deçà de la moyenne de la ville avec 20,6 % de personnes âgées de 60 ans et plus à Kervénanec Nord ; 20, 4 % à Bois Du Château et 13,3 % à Kerguillette-Petit Paradis.

PART DES PERSONNES AGEES DE 60 ANS ET PLUS DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DE LORIENT EN 2010	
Kervénanec Nord	20,6 %
Polygone-Frébault	32,0 %
Bois Du Château	20,4 %
Kerguillette-Petit Paradis	13,3%
Lorient	24,6 %
Lorient Agglomération	26,5 %
Source : Insee 2010[9]	

[7] *OPS 2016*
[8] *http://www.onpv.fr/uploads/media_items/ra-onpv-2017-fiches-cohesion-sociale.original.pdf*

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

– *Evolution de la composition familiale des ménages des QPV hennebontais*

NOMBRE DE FAMILLES MONOPARENTALES					
QPV				Hennebont	Département 56
2015	2018	Evolution En points	Evolution En nombre	2018	2018
106	92	-13%	-14	556	17 328
Source : CAF 2016					

NOMBRE D'ALLOCATAIRES ISOLES					
QPV				Hennebont	Département 56
2015	2018	Evolution En points	Evolution En nombre	2018	2018
234	222	-5,12%	-12	1457	50 231
Source : CAF 2016					

NOMBRE DE COUPLES AVES 3 ENFANTS ET PLUS					
QPV				Hennebont	Département 56
2015	2018	Evolution En points	Evolution En nombre	2018	2018
16	22	+37,5%	+6	262	13 141
Source : CAF 2016					

– *Evolution de la composition familiale des ménages des QPV lorientais*

Les QPV lorientais concentrent une forte proportion de familles monoparentales.
Le quartier qui comprend la part la plus importante de **familles monoparentales** sur la population totale est Kerguillette-Petit Paradis : 23,6 % en 2014 et 27,6 % en 2016.

FAMILLES MONOPARENTALES (en nombre et part de la population)						
QPV	**CDV 2015***		**CDV 2018****		**EVOLUTION** (En points)	**EVOLUTION** (En données brutes)
Bois Du Château	182	23,2 %	183	25,1 %	+1,9	+1
Kerguillette -Petit Paradis	105	23,6 %	113	27,6 %	+ 4	+8
Kervénanec Nord	134	17,5 %	138	22,3 %	+4,8	+4
Polygone Frébault	119	17,2 %	117	16 %	-1,2	-2
Lorient	-	-	-	15,5 %	-	-
Lorient Agglomération	-	-	-	15,8 %	-	-
*Source : *CAF 2014[10] **CAF 2016*						

[9] https://sig.ville.gouv.fr/

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

De même, « vivre seul » est aussi une caractéristique plus fréquente dans les quartiers prioritaire de la ville. Ainsi, en moyenne en 2016, 50% des occupants d'un logement social sur les QPV lorientais étaient des personnes seules. Cette proportion monte à 67% à Polygone Frébault. [11]

A l'échelle de la Ville, en 2015, 54,4% de l'ensemble des ménages lorientais étaient constitués d'une personne seule (recensement de la population 2015).

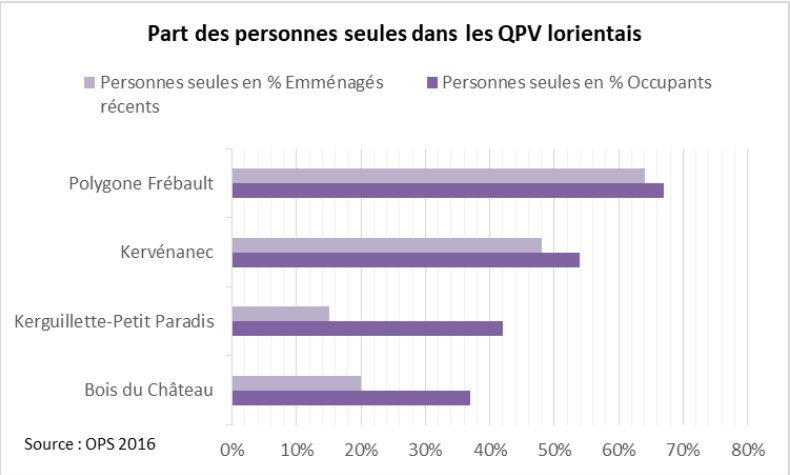

➢ *Les revenus des QPV hennebontais*

Nom du quartier	Commune principale	Population du quartier (rédaction CDV)	Population 2013 (calcul INSEE 2016)	Revenu médian
Kennedy, Kergohic, Kerihouais	Hennebont	1200	1147	10 100 €

Le nombre d'habitants, évalué lors de l'élaboration des contrats de ville en 2015, a été calculé plus précisément par l'INSEE fin 2016.

En 2015, selon l'Insee le salaire brut médian en France était de 21 564 €. Il est clair en voyant ces chiffres que le quartier prioritaire Keriou Ker n'est pas du tout sur la même échelle. Les quartiers les moins atteints de Lorient Agglomération sont à Hennebont avec 10 100 € de revenu médian par an et à Lanester 10 600 €, on est loin du « revenu nécessaire pour vivre décemment » calculé lors d'une étude de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale, en 2015 qui était de 17 088€.

Parole de l'adulte relais : « animer le quartier, construire un barbecue ou une installation de tennis de table en plein air, c'est formidable mais ce qui manque à ces gens c'est 200 euros de plus par mois à chacun pour vivre un peu mieux ; assurer leur voiture, faire le contrôle technique ou mettre de l'essence dans cette voiture, vivre quoi ! » … « Il y a des gens qui sont tellement en difficulté que ce soit psychologique, financière, il y a des mères de famille qui élèvent seules leurs enfants, avec pas de tune. Mais pour pouvoir s'intéresser à son quartier et pour pouvoir donner du temps, il faut être un peu plus dégagé des ennuis du quotidien. Quand tu vas pas bien dans ta vie, tu n'as pas forcément envie de donner du temps aux autres, même si tu ne fais rien de ton temps tu n'as pas envie de le donner, après c'est le renfermement sur soi-même, l'exclusion. Ce n'est pas très gai tout ça ! » … « avec ou sans formation de toute façon, il n'y a pas assez de travail, d'après une étude de 2015, Pôle emploi a évalué, entre 200.000 et 330.000 le nombre de recrutements

[10] Sources : Conventions territorialisées 2015
[11] *Id.*

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

abandonnés faute de candidats adéquats, postes qui ne sont pas pourvus mais à côté il y a plus de 6 millions de personnes inscrites à Pôle Emploi, en France métropolitaine ; il n'y a pas d'emploi ».

NB D'ALLOC.DONT LE REVENU > 50% ET 100% DE PRESTATIONS SOCIALES						
Territoire	2015*		2018**		Évolution	
	>50%	100%	>50%	100%	>50%	>100%
Keriou Ker	153	87	163	83	+6,53%	-4,59%
Ville d'Hennebont			795	439		
Département			23,5%	13,5%		
CAF 2013CAF2016*						

TAUX D'ALLOC.DONT LE REVENU > 50% ET 100% DE PRESTATIONS SOCIALES				
Territoire	2015*		2018**	
	>50%	100%	>50%	100%
Keriou Ker	50,8%	28,9%	54,5%	27,8%
Ville d'Hennebont			26,3%	14,7%
Département			23,5%	13,5%
CAF 2013CAF2016*				

PERSONNES COUVERTES PAR LES AIDES DE LA CAF					
	Quartier PV Keriou Ker 2014	*Quartier PV Keriou Ker 2016*	*Evolution*	*Ville Hennebont 2016*	*Département 2016*
Nombres de personnes couvertes	756	766	+1,32%	7873	329 137
Part de la population couverte	65,9 %	66,8 %	+1,36%	49,9 %	44,6 %

En 2014, la part de la population vivant sous le seuil de 60% du niveau de vie médian par unité de consommation, était de 44,9% à Keriou Ker, 11,5% sur la ville d'Hennebont et 11,2% sur l'ensemble du département.
En 2016, 116 familles du quartier ont bénéficié des bons CAFAzur et 29 allocataires d'une aide financière individuelle(AFI).

- *Les revenus des QPV lorientais*

La situation de la population des quartiers prioritaires lorientais se distingue également par une précarité qui s'accentue de manière globale : la moyenne du revenu médian pour les 4 QPV passe ainsi de 8 950 € en 2011 à 8703 € en 2013, soit une baisse de 2,8%.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Le quartier qui connaît la baisse la plus significative du revenu médian est Bois Du Château : -13,3%.

A titre de comparaison sur la Ville de Lorient, le revenu médian est passé de 17 915 € en 2012 à 18 624 € en 2015, soit une augmentation de 3,9%.

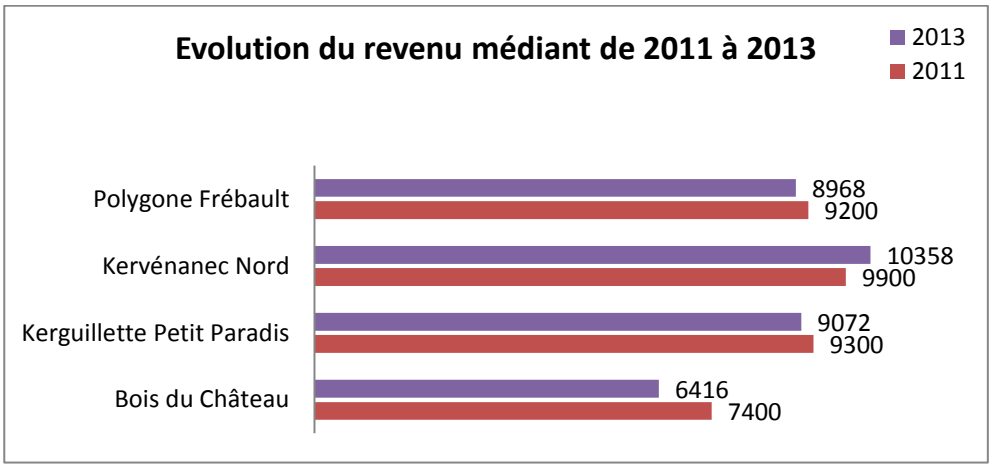

L'augmentation du nombre des allocataires de prestations sociales dans les QPV lorientais constitue lui aussi un indicateur de la précarisation des ménages.
Entre 2014 et 2016[12], on constate tous quartiers confondus, une augmentation de 2,9% du nombre d'habitants dont le revenu est constitué à plus de 50% par des prestations sociales. Le quartier de Polygone-Frébault reste le quartier qui enregistre le plus grand nombre d'habitants dont les prestations sociales constituent 100 % de leurs revenus, devant Bois Du château.

NB D'ALLOC.DONT LE REVENU > 50% ET 100% DE PRESTATIONS SOCIALES				
QPV	CDV 2015*		2018**	
	>50%	100%	>50%	100%
Bois du Château	387	205	389	228
Kerguillette Petit Paradis	175	92	189	94
Kervénanec Nord	270	161	278	164
Polygone Frébault	358	230	368	240
TOTAL	1190	688	1224	726
CAF 2014CAF2016*				

La précarisation des habitants des QPV et notamment des nouveaux entrants est un sujet de préoccupation pour les acteurs des quartiers et les institutions.

- *La santé sur les QPV hennebontais*

L'Organisation Mondiale pour la Santé définit la santé comme « *un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité* ». Il est évident que c'est quelque peu utopiste, car il est impossible que tous ces critères soient accessibles à tous et durant toute la vie. Par contre, cette définition donne une

[12] Source : CAF 2014 (Conventions territorialisées), CAF 2016

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

direction vers laquelle unir les forces et situe la santé dans son environnement, le contexte social est, ici, pris en compte.
Il n'existe pas de données quantitatives permettant de pointer les difficultés en termes de santé et qui pourtant existent sur ces territoires. Les facteurs de mauvaise santé dans les quartiers prioritaires sont multiples et souvent liés à la précarité de la situation de ses habitants. Afin de palier, dans une faible mesure, à ce manque de données, une enquête de satisfaction sur la vie de quartier réalisée par le conseil citoyen d'Hennebont a apporté quelques réponses. (Cf plus bas, partie Conseil Citoyen Hennebont).

- *La santé sur les QPV lorientais*

En matière de santé peu de données sont disponibles dans les quartiers prioritaires de la ville de Lorient, hormis celles fournies par la caisse nationale d'assurance maladie (CNAM) en 2015[13].

En 2015, le quartier de Bois Du Château connaît le taux le plus important de population couvert par la couverture maladie universelle complémentaire (CMUC), tout âge confondu (41,3%) à l'inverse de Kervénanec Nord qui connaît le taux le plus bas (27,8%). La part importante des habitants de moins de 18 ans dans le quartier de Bois du Château explique en partie ce constat.

Sur le terrain, les acteurs de quartiers relèvent les problèmes de santé impactant la vie des habitants des quartiers prioritaires et de leurs enfants au niveau de la scolarité, de l'emploi et de la vie sociale.

	Polygone Frebault	**Kervénanec Nord**	**Bois Du Château**	**Kerguillette Petit Paradis**
Taux de couverture de la population par la CMUC	34,6%	27,8%	41,3%	32,8%
Part des hommes bénéficiaires de la CMUC	36,4%	28,4%	41,1%	30,4%
Part des femmes bénéficiaires de la CMUC	32,9%	27,2%	41,4%	35,0%
Part des moins de 18 ans bénéficiaires de la CMUC	59,4%	43,5%	61,8%	49,7%
Part des 25 à moins de 50 ans bénéficiaires de la CMUC	36,3%	30,0%	39,4%	32,4%
Part des 50 à moins de 60 ans bénéficiaires de la CMUC	23,1%	19,4%	30,5%	21,2%
**CNAM 2015*				

- *L'éducation sur les QPV lorientais*

Au niveau des quartiers prioritaires de la ville les données fournies par les services de l'Education Nationale [14] permettent de tracer de grandes tendances sur l'évolution en matière d'éducation à l'échelle des collèges fréquentés par des élèves issus des quartiers prioritaires.

Ainsi au **collège Anita Conti**, fréquenté par des élèves issus du quartier de Kervénanec, on constate une augmentation de 4 points du taux de réussite au brevet entre 2015 (76%) et 2017 (80%).
Le taux de redoublement reste stable, autour de 2,5%.

[13] CNAM 2015
[14] Annexe 3 : Diagnostic, données chiffrées

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

On observe également une augmentation de plus de 14,7 points du taux d'orientation vers une seconde générale et technologique entre 2015 et 2017 qui reste l'orientation majoritaire en fin de troisième : 76,3 % en 2017. Cette augmentation de l'orientation vers les secondes générale et technologique a engendré une baisse de 6 points du taux d'orientation vers la seconde professionnelle entre 2015 et 2017, ainsi qu'une diminution de 4,1 points du taux d'orientation vers un certificat d'aptitude professionnelle (CAP) entre 2015 et 2017.

Taux de réussite au DNB et valeurs ajoutées Collège Anita Conti

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réussite brut (en %)	83	87	83	76	78	80
Valeur ajoutée / Académie	-7	-2	-7	-12	-13	
Valeur ajoutée / France	-1	3	-4	-8	-10	

Orientation des élèves en fin de troisième Collège Anita Conti

	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublement	2,9	1,5	2,7	0	2,5
2nde GT	73,1	73,1	61,6	66,7	76,3
2nde PRO	12,5	15,7	22,3	21,1	16,3
CAP	5,8	3,7	5,4	4,4	1,3
Agriculture		1,5	0,9	1,8	0
Apprentissage	3,8	3	0	4,4	nd
Autres situations	1,9	1,5	7,1	1,6	nd

Dans le quartier de Bois Du Château, au **collège Le Coutaller**, on observe une augmentation du taux de réussite au brevet sur Bois Du Château de 10 points entre 2015 (70%) et 2017 (80%). Le taux de redoublement est en baisse de 0,2 points entre 2015 et 2017. On constate également une baisse de 10 points du passage en seconde générale et technologique entre 2015 et 2017 qui atteint le taux de 45,3 % en 2017. Le taux d'orientation vers une seconde professionnelle de 26,4 en 2017 reste stable. Enfin, le taux d'orientation en CAP à la fin de troisième augmente de 7,5 points entre 2015 et 2017.

Taux de réussite au DNB et valeurs ajoutées Collège Le Coutaller

	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Taux de réussite brut (en %)	75	60	68	70	68	80
Valeur ajoutée / Académie	-12	-25	-17	-14	-18	
Valeur ajoutée / France	-5	-17	-12	-9	-12	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Orientation des élèves en fin de troisième Collège Le Coutaller					
	2013	2014	2015	2016	2017
Redoublement	9,2	4,1	4,1	1,4	1,9
2nde GT	36,8	40,5	55,4	48,6	45,3
2nde PRO	21,1	36,5	25,7	34,7	26,4
CAP	6,6	4,1	9,5	4,2	17
Agriculture		4,1	0	4,2	1,9
Apprentissage	3,9	5,4	2,7	4,2	nd
Autres situations	22,4	5,4	2,6	2,7	nd

Si les données permettent de constater une augmentation du taux de réussite au brevet des collèges pour les collèges Anita Conti et Le Coutaller entre 2015 et 2016, ce taux reste toutefois inférieur au taux de réussite académique.

Analyse par rapport aux enjeux du contrat de ville

- Favoriser l'éducation et soutenir la parentalité

L'une des premières orientations du pilier « cohésion sociale » vise à réduire les inégalités dans le domaine de l'éducation notamment en apportant une réponse adaptée pour la réussite éducative des enfants en difficultés.
Sur Lorient le dispositif « programme de réussite éducative » (PRE), qui fait partie du volet éducatif de la politique de la ville, a concerné 145 enfants en suivi individuel en 2017. Pour les services de l'Etat, ce nombre paraît bien peu au regard des besoins qui peuvent exister dans les quartiers prioritaires lorientais.
La question du suivi des autres enfants en difficultés se pose : sont-ils pris en charge à travers d'autres dispositifs voire non pris en charge ?

L'Education Nationale a également mis en place des actions comme « Aide aux devoirs » et les centres sociaux l'action « Accompagnement à la scolarité ». Le dispositif des cordées de la réussite permet l'accompagnement des jeunes dans les filières de l'enseignement supérieur. De même afin de prévenir l'absentéisme et le décrochage scolaire une plate-forme de suivi et d'appui des décrocheurs scolaires (PSAD), suit les jeunes décrocheurs. Cependant on peut regretter le manque d'indicateurs de suivi qui permettrait, de manière globale, d'évaluer les effets de tous ces dispositifs, de droit spécifiques ou de droit commun, en matière d'éducation.

- Développer l'accès à la santé et aux soins

De nombreux acteurs de quartiers et institutions évoquent les difficultés de santé rencontrées par les habitants des quartiers prioritaires. Malgré l'action du réseau médical de santé dans les quartiers prioritaires lorientais, certains d'entre eux estiment cette thématique insuffisamment prise en compte au titre du contrat de ville faisant de la santé un enjeu à prendre davantage en considération.

- Soutenir l'engagement citoyen et la jeunesse

Dans le cadre de la politique de la ville, Lorient, n'accueille pas de service civique mais promeut son développement et a fait de la jeunesse une priorité majeure. En effet, la ville au travers de la mise en place d'actions destinées à l'accompagnement de la jeunesse (« Agit'Avenir ») et de son soutien à de nombreux dispositifs et actions (Centres sociaux, emploi ...) démontre sa volonté forte de répondre aux besoins de la jeunesse, par ailleurs il s'agit d'axe transversal posé au contrat de ville.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- Accéder à la culture et au sport

Les acteurs de quartier évoquent ici le travail effectué en partenariat avec le service d'action culturelle de proximité de la ville de Lorient qui favorise l'implication des habitants dans les projets. Ils soulignent également la facilité qu'il y a à travailler avec ce service. En effet l'accompagnement culturel de proximité mobilise des moyens pour assurer le lien avec la direction régionale des affaires culturelles, les centres sociaux et autres établissements et favoriser le développement d'actions communes dans les quartiers prioritaires.
Concernant le sport, des conventions ont été passées entre le service des sports de la ville de Lorient et certaines associations sportives afin de développer la pratique sportive dans les quartiers.

- Rendre effectif l'accès aux droits

L'apprentissage du français reste quant à lui un enjeu majeur tant en termes de cohésion sociale et d'intégration, que d'accès au droit et à l'emploi. Les actions dans ce domaine sont portées notamment par les centres sociaux.

L'accès au droit apparait toujours un enjeu essentiel pour les habitants des quartiers prioritaires. La dématérialisation des démarches administratives, la non maîtrise de la langue française, la difficulté d'accès aux dispositifs de droit commun sont autant d'éléments qui rendent cet enjeu encore d'actualité et justifient le renforcement des actions du PIMMS et du CEAS sur plusieurs quartiers.

- La République mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme

La réponse à cet enjeu posé au contrat de ville se matérialise notamment par le diagnostic territorial de lutte contre les discriminations financé par l'Etat sur la ville de Lorient. Ce dernier aboutira sur la création d'un plan territorial de lutte contre les discriminations à l'échelle de Lorient Agglomération.

- Favoriser le lien social

Si cet enjeu n'est pas posé en ces termes au contrat de ville, il est très présent dans les actions portées et reste un enjeu majeur pour les acteurs et les institutions. En effet, les personnes interrogées observent fréquemment un phénomène d'isolement et de repli dans les quartiers prioritaires et soulignent également la difficulté de mobiliser les habitants. Aussi le développement de projets communs tels que les jardins partagés, de temps festifs ou autour de sujets fédérateurs reste un enjeu fondamental.

L'arrivée de populations étrangères notamment sur Polygone-Frébault et Bois Du Château est à prendre en compte dans l'accueil, l'accompagnement et l'aide à l'intégration de ces nouveaux arrivants. Ainsi la progression du caractère multiculturel de la population des quartiers ne doit pas s'opérer au détriment de la mixité sociale.

Synthèse

Pour Hennebont

Un « petit quartier » pauvre et segmenté nouvellement entré en politique de la ville
Le quartier prioritaire d'Hennebont s'intitule les 3K : Kennedy Kergohic Kerihouais, **il s'agit d'un petit quartier qui compte 1147 habitants**, (base du recensement de la population de 2013) avec

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

un revenu médian de 10400 euros par habitant par an. Il est composé de 4 sous parties : Kerihouais, Kennedy, Kergohic, Gerard Philippe réunissant 549 logements sociaux des années 1965-1970 appartenant à un seul bailleur social Lorient Habitat (anciennement ce parc appartenait à l'office communal puis à Blavet Habitat). Le quartier a été rebaptisé **Keriou Ker (le beau village**) par le Conseil citoyen et la ville en 2016.
Par rapport à la commune d'Hennebont et du territoire de Lorient agglomération, ce quartier prioritaire de la politique de la ville se caractérise par **une réelle pauvreté**. La moitié de ses habitants vit à 50 % des prestations sociales, contre seulement un quart pour la population hennebontaise et un quart des habitants du quartier vit avec 100 % de prestations sociales contre un cinquième de la population d'Hennebont. L'un des autres problèmes majeur de ce quartier est **son enclavement** conforté par sa position en aplomb du Blavet et en bordure d'un espace vert privé pour sa partie ouest qui est également la plus dense du quartier qui concentre les difficultés majeures aux yeux des élus et des techniciens. L'attractivité de ce quartier est en baisse ces dernières années malgré la présence de quelques équipements de proximité : la Maison de Quartier (gestion municipale avec des animateurs de jeunesse), un petit super marché (Cocci Market). Le quartier est bordé par le groupe scolaire Paul Eluard, le collège Paul Langevin, le lycée Emile Zola (Lycée des Métiers enseignes et signalétiques), le complexe aquatique quelques infrastructures sportives et le magnifique parc botanique de Kerbihan, S'il s'agit dans l'ensemble **d'un quartier calme**, il est cependant victime dans sa partie de Kerihouais **de nuisances occasionnées par un actif trafic de produits illicites**, quelques troubles de voisinage et des incivilités.

Pour Lanester

Démographie : 1907 habitants
48 % des ménages correspondent à des personnes seules (36 % ville),
Spécificités du quartier : + de femmes (57 %), moins de + de 60 ans (19 % contre 24,5 % pour la ville), + de mixité culturelle (11 % d'étrangers contre 3,4 % pour Lanester), plus de 0/24 ans (35 % soit 675, contre 30,7 % pour Lanester)
Logement : 80 % de logements sociaux dont 622 logements BSH et 290 logements Espacil Habitat
Revenus : revenu fiscal médian de 10 400 € /an (18 000 € ville ; 20 000 € EPCI)
Part des ménages du QPV imposés : 27,8 % (ville 49,3 % ; EPCI 56 %)
Demande d'emploi :
Demandeurs d'emploi ABC (juillet 2017) : 331 dont 36 jeunes 16/25 ans ; 193 DE en catégorie A
Tendance à l'amélioration toutes catégories confondues (évolution annuelle - 6%)
Niveau de formation inférieur au CAP/BEP pour 21,5% des demandeurs d'emploi du quartier (13,4 % ville ; 10,9 % EPCI)
Education :
Taux de retard à l'entrée en 3ième : 29,6 % (Ville 22,5 % ; EPCI 16,9 %)
63,5 % des collégiens du QPV sont issus de CSP dites « défavorisées » (ville 34 % ; EPCI 31 %)
Allocataires CAF :
766 ménages allocataires, 1571 personnes couvertes soit 82,4 % de la population du QPV
422 allocataires isolés, 143 familles monoparentales
Allocataires à bas revenus : 61 % (ville 25%)
29 % des ménages allocataires (17 % Ville ; 15 % EPCI) ont pour seules et uniques ressources les prestations sociales.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

(Sources : INSEE, CAF, SIG VILLE)

Pour Lorient

En matière de démographie, les données exploitées ne permettent pas de déceler d'évolutions majeures depuis 2015. Cependant, le vieillissement de la population des quartiers prioritaires est une question qui mérite d'être traitée de manière plus approfondie et d'être prise en compte dans la programmation des actions 2019.
En matière de revenus, entre 2011 et 2013, les quartiers prioritaires de la ville de Lorient connaissent une baisse du revenu médian. Le quartier qui connaît la baisse la plus significative est Bois Du Château. On constate ainsi une augmentation de la précarisation des habitants des QPV.
En matière de santé, peu de données existent dans les quartiers prioritaires de la ville de Lorient. Cette question reste cependant d'actualité et mériterait, elle aussi, un traitement particulier.
Les données obtenues en matière d'**éducation** permettent de constater une augmentation générale du taux de réussite au brevet nationale du collège sur Bois Du Château et Kervénanec même si ce taux de réussite reste inférieur à celui de l'académie.

Priorités dans le cadre de l'appel à projet 2019 :

Les pistes de réflexion issues des entretiens démontrent la nécessité de répondre à des enjeux prioritaires dans le cadre de la procédure d'appel à projet 2019 en matière de santé, de vieillissement de la population, de prévention de la délinquance et d'intégration (accueil des nouveaux arrivants, accès au droit).

- **Le pilier « Cadre de vie et renouvellement urbain »**

Les actions relevant du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » visent à améliorer de façon visible et concrète la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires.
Sur les six quartiers de l'agglomération, trois ont été retenus pour bénéficier du nouveau programme de rénovation urbaine : Bois du château qui figure parmi les 200 quartiers sélectionnés au niveau national, ainsi que Kervénanec nord et Kerfréhour au titre des projets d'intérêt régional.

Les trois quartiers qui ne bénéficient pas d'une intervention de l'agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) feront tout de même l'objet de la mise en œuvre d'actions relatives au cadre de vie.

Ce pilier identifie trois axes majeurs d'intervention :
- Le renouvellement urbain qui vise à améliorer le fonctionnement urbain des quartiers et offrir un environnement de qualité aux habitants et usagers. Il contribue à inscrire ces territoires dans la dynamique de l'agglomération en renforçant leur attractivité.
- La stratégie d'occupation qui doit inscrire les quartiers et ses habitants dans une vision dynamique, afin d'anticiper les évolutions futures.
- Le cadre de vie et la vie quotidienne repose sur l'appropriation par les habitants et les

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

usagers de leur environnement. Cette appropriation est favorisée notamment par une démarche de gestion urbaine et sociale de proximité (GUSP) qui réaffirme le lien entre la conception, la gestion et les usages, et la place des habitants dans la compréhension des dysfonctionnements et la recherche de solutions. La GUSP vise également à mieux coordonner les interventions des services publics et faire le lien avec d'autres compétences, d'autres acteurs.

Les orientations stratégiques du pilier « cadre de vie et renouvellement urbain » :

1. Améliorer l'habitat et le cadre de vie

Il s'agit de développer l'attractivité des quartiers prioritaires (finir les opérations de rénovation urbaine en cours, intensifier les efforts de requalification du parc HLM, développer pour chaque quartier un dispositif partenarial de gestion urbaine de proximité, développer dans chaque quartier un véritable dispositif d'accueil des nouveaux habitants), de valoriser leur image et de favoriser le mieux vivre ensemble.

2. Favoriser la mixité sociale et les parcours résidentiels à l'échelle intercommunale

L'objectif est de diversifier la mixité fonctionnelle des quartiers prioritaires, mieux réussir le parcours résidentiel des habitants et diversifier les formes d'habitat et les formes d'occupation. L'articulation entre les dispositifs de la Politique de la Ville et du Programme local de l'Habitat est nécessaire.

3. Inscrire les nouveaux projets de renouvellement urbain dans les contrats de ville

Les enjeux pour **Bois du Château** : l'objectif est d'engager un processus de transformation profonde du quartier dont les enjeux sont de :
- Modifier l'image et la perception du «Bois du Château» pour en faire un quartier ordinaire à la vocation résidentielle renouvelée ;
- Diversifier l'offre par des constructions neuves et une amélioration du cadre bâti existant ;
- Hiérarchiser la trame publique et valoriser le Parc du Bois-du-Château ;
- Conforter la desserte du Bois-du-Château ;
- Prendre en compte les enjeux environnementaux et énergétiques
- Renforcer la mixité fonctionnelle et favoriser le rayonnement du quartier par ses équipements publics (écoles, maison de quartier, équipements sportifs et culturels…) et son développement économique.

Les enjeux du projet de rénovation urbaine de **Kervénanec Nord** : poursuivre et achever le processus engagé sur le secteur sud, aujourd'hui sorti de la politique de la ville.
Le projet prévoit un désenclavement significatif du quartier Kervénanec (sud, centre et Nord) l'ouverture de la façade Nord de Kervénanec, une diversification des formes bâties et de l'offre de logement, l'affirmation de la trame d'espaces publics existante, l'amélioration du cadre de vie, l'introduction d'une plus grande mixité sociale et fonctionnelle, le développement d'un habitat durable, avec la poursuite du dispositif de pilotage et d'accompagnement mis en place pour le PRU et conforter le travail mené en termes d'accompagnement social, c'est-à-dire d'information et de participation des habitants, d'insertion, d'appropriation et de travail de mémoire.

Les enjeux sont donc de :
- Diversifier les formes bâties et mettre à jour le bâti existant ;
- Mieux affirmer la trame d'espaces publics et ouvrir le quartier ;
- Conforter la desserte de Kervénanec ;
- Renforcer la mixité fonctionnelle et favoriser le rayonnement du quartier par ses équipements publics et son développement économique.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Les enjeux du renouvellement urbain à **Kerfréhour - La Châtaigneraie** (Lanester):
- Requalifier le cadre bâti, densifier le tissu, diversifier les statuts d'occupation de l'habitat, (reconstitution d'une offre sociale, constitution d'une offre en accession…)
- Diversifier les fonctions du quartier (revitaliser l'offre économique, renforcer les services et les équipements)
- Renforcer la valeur paysagère du site (traitement paysager, renforcer la qualité du cadre de vie, valoriser les espaces de convivialité) ;
- Modifier la perception du quartier, son image, le rendre plus attractif
- Désenclaver et améliorer l'accessibilité pour plus d'ouverture et de lien avec la ville,
- Clarifier les statuts du foncier : espaces privé/espaces publics (aménagements publics, résidentialisation)
- Eviter les effets de dévalorisation du parc n'ayant pas bénéficié d'interventions importantes et limiter ainsi les risques de déséquilibres entre quartiers sur un même territoire.

4. Favoriser la tranquillité publique, notamment à travers la prévention des incivilités

Dans le champ de la prévention, une attention particulière sera portée à la déclinaison des droits et devoirs de chacun. La mise en place d'un dispositif local de repérage précoce sera encouragée.
Une intervention publique forte en termes de prévention, de dissuasion, d'aménagement du quartier, de répression, de solidarité et de lien social semble indiquée pour améliorer la situation.

→ Données issues de l'évaluation à mi-parcours du contrat de ville

Tranquillité publique et prévention de la délinquance

Constat

Peu de données quantitatives permettent d'appuyer une analyse pertinente sur l'évolution du diagnostic en matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance à l'échelle des QPV. Aussi il est fait état ici de données essentiellement qualitatives extraites notamment, pour 2015, du diagnostic posé au contrat de ville et des conventions territorialisées (document de travail) et pour 2018, des entretiens réalisés lors de cette évaluation.

Sur Bois Du Château, entre 2013 et 2014, une baisse sensible de la délinquance générale, -29.57%, est observée. Sont relevées, en 2015, principalement des occupations et dégradations des parties communes, incivilités, consommations d'alcool et trafic de stupéfiants[15]. Lors des entretiens réalisés en 2018, des acteurs de quartier reconnaissent qu'il y a eu notamment en 2016, un problème plus important avec des jeunes du quartier impliqués dans le trafic de drogue. Les tensions paraissent actuellement apaisées.

Sur Kerguillette–Petit Paradis, en 2015, des problèmes de délinquance juvénile étaient relevés au cours du diagnostic[16]. En 2018, les observations sont similaires.

A Kervénanec Nord, le diagnostic de 2015 faisait état d'une stagnation de la délinquance générale entre 2013 et 2014 (0.96%), un sentiment d'amélioration de la situation mais une crispation au

[15] Conventions territorialisées Bois Du Château, document de travail
[16] Conventions territorialisées Kerguillette-Petit Paradis, document de travail

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

niveau du centre commercial, lieu de regroupement[17]. En 2018, les entretiens menés auprès des acteurs du quartier et certains membres du conseil citoyen évoquent un sentiment d'insécurité ressenti par les habitants notamment suite aux regroupements et altercations survenues en avril 2018 au niveau de la galerie commerciale.

Polygone-Frébault était en 2015, le seul quartier à connaitre une hausse de la délinquance générale (+ 35.51% entre 2013 et 2014) : dégradations, occupations de cages d'escalier, trafic de stupéfiants, imposition de la « loi du silence »[18]. En 2018, des problèmes liés au trafic de drogue semblent plus particulièrement localisés sur le quartier Frébault.

Afin de contextualiser l'évolution de la délinquance, quelques données générales ont pu être obtenues de la ville de Lorient à défaut de données plus précises sur les quartiers prioritaires. Ainsi, la délinquance générale sur Lorient a diminué de -2,43 % entre 2015 et 2017 pour ce qui concerne les faits constatés. Les faits élucidés ont quant à eux augmenté de 22 %. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (AVIP) ont connu une augmentation de 9,08 %. Les atteintes aux biens (AAB) ont baissé de 8,29% entre 2015 et 2017. Les infractions révélées par l'action des services (IRAS) ont augmenté de 22, 88 %.

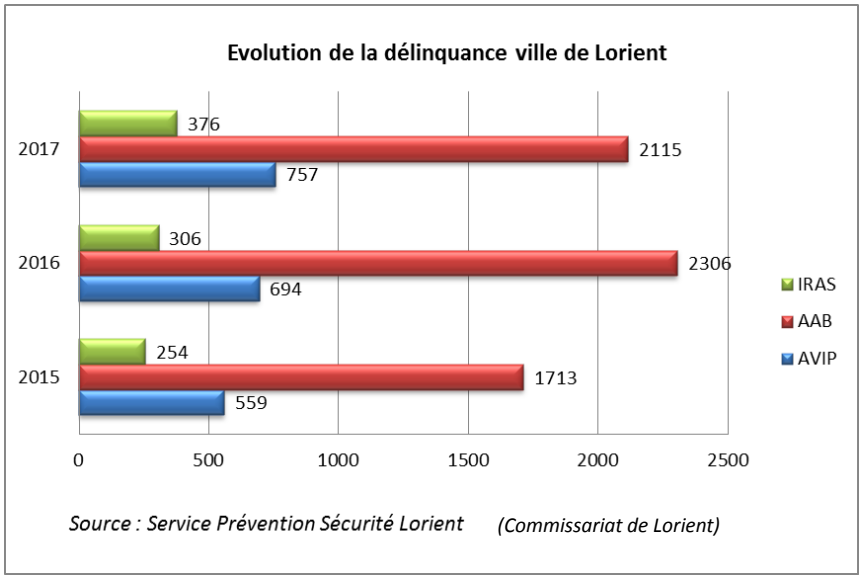

Au vu de ces chiffres, la ville de Lorient n'apparaît pas comme une ville de grande délinquance, l'analyse est d'ailleurs partagée par les professionnels de la sécurité concernant les quartiers prioritaires lorientais.
Ces derniers ne sont pas ressentis comme des *« quartiers sensibles »* mais sont cependant fortement marqués par le trafic de stupéfiants.

D'après les conseils citoyens, le sentiment d'insécurité apparaît, lui, plus fortement marqué chez les acteurs et les habitants des quartiers de Polygone-Frébault et Kervénanec-Nord. Ce constat est toutefois nuancé par les professionnels concernant Kervénanec Nord.

A Bois Du Château, même si des problèmes d'incivilités et de trafics de drogue sont relevés, les habitants ne se sentent pas particulièrement en insécurité. [19] Une opération en direction de la jeunesse, coordonnée par la ville, a été menée en 2017 avec la maison de quartier, la prévention

[17] Conventions territorialisées Kervénane, document de travail
[18] Conventions territorialisées Polygone-Frébault, document de travail
[19] Propos tenus par les habitants lors de la réunion publique « Mon Quartier, Ma sécurité », Maison de quartier de Bois Du Château, 23 mars 2017

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

spécialisée, le service de médiation AlterCité de la ville de Lorient afin d'améliorer les relations entre les jeunes, les habitants dans le quartier.

Analyse par rapport aux enjeux du contrat de ville

En matière de tranquillité publique et de prévention de la délinquance, les enjeux fixés au contrat de ville visent à garantir le droit à la tranquillité pour tous les habitants des quartiers prioritaires, à soutenir l'action des acteurs locaux en faveur de la tranquillité dans les quartiers, à accentuer la prévention de la délinquance des jeunes de 12 à 25 ans et enfin à favoriser les liens entre la police et la population, notamment avec les jeunes.

L'évolution du diagnostic montre qu'à Bois Du Château, grâce notamment à la dynamique partenariale engagée avec les acteurs du quartier, le service de prévention spécialisée, les services de la ville (jeunesse, médiation etc.), les relations avec les jeunes adultes se sont apaisées, toutefois un groupe d'adolescents au comportement parfois déviant requiert une attention particulière de la part des professionnels.

La mise en œuvre des marches exploratoires des femmes sur Frébault a également œuvré à la prise en compte de la sécurité des habitantes dans le quartier (aménagements de voirie, parcs et jardins). Cependant, l'insécurité est réelle dans ce quartier, comme en témoigne la forte vacance de certaines habitations, liée au trafic des stupéfiants.
La situation géographique « fermée » du quartier est une explication avancée par les acteurs pour expliquer ces phénomènes de délinquance.
Cette problématique complexifie l'implantation du service de médiation de la ville dans le quartier.
A l'inverse, dans les autres quartiers prioritaires, les actions menées ont de réels impacts, leur utilité est reconnue tant par les membres des conseils citoyens que par les acteurs du quartier.
Le Conseil citoyens de Kervénanec souhaite toutefois renforcer davantage la dynamique partenariale et les actions menées dans le cadre du CLS, telle que l'organisation par les différents acteurs de la fête d'Halloween sur l'espace public, afin de prévenir les débordements constatés les années précédentes.

Synthèse

Pour Lorient

En matière de prévention de la délinquance et de tranquillité publique selon les professionnels de la sécurité, les quartiers prioritaires de Lorient sont plutôt des quartiers de petite et moyenne délinquance, majoritairement affectés par des problèmes engendrés par le trafic de drogue. Cependant deux quartiers semblent plus touchés par le trafic : Kervénanec Nord et Frébault.
Ces problèmes engendrent un sentiment d'insécurité chez certains habitants de ces deux quartiers. Aussi, la prévention de la délinquance et de tranquillité publique dans les quartiers prioritaires reste une question majeure qui appelle à une réflexion commune avec les habitants, les institutions et les acteurs de quartier.

Cadre de vie, habitat et renouvellement urbain

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Constat

- *Le logement social sur les QPV hennebontais*

Lorient Habitat gère 1624 logements à Hennebont dont 33,8% en quartier prioritaire.

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX HENNEBONT	
Kerihouais	365
Kennedy	100
Kergohic	60
Gérard Philipe	24

- *Le logement social sur les QPV lorientais*

Le quartier qui comprend le plus de logements sociaux est Bois Du château : 893 logements en 2016[20].

NOMBRE DE LOGEMENTS SOCIAUX AU 01/01/2016		
Quartiers	Nombre de logements sociaux	Poids dans Lorient Agglomération
Kervenanec Nord	639	4%
Polygone Frebault	855	5%
Bois Du Château	893	5%
Kerguillette Petit Paradis	614	4%

Source : RPLS 2016

La part des emménagés récents depuis 2014[21] est de 23 % sur Kervénanec et Bois Du Château, et de 17 % sur Kerguillette-Petit Paradis et Polygone-Frébault.

PART DES EMMENAGES RECENTS DEPUIS LE 01/01/2016	
Kervenanec Nord	23%
Polygone Frebault	17%
Bois Du Château	23%
Kerguillette Petit Paradis	17%
Source : OPS 2016	

[20] OPS 2016
[21] OPS 2016

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Le quartier qui connaît le taux de rotation des logements le plus important en 2016 est Polygone-Frébault : 10,6%. Viennent ensuite Kervénanec Nord : 9,4%, Bois Du Château : 9,2% et Kerguillette-Petit Paradis : 8,5%. [22]

Ces différents chiffres confirment le rôle d'accueil et de transition des quartiers prioritaires de la ville de Lorient.

Analyse

- *Les opérations de renouvellement urbain :*

- Finalisation du programme de rénovation urbaine ANRU 1 (Kervénanec centre-sud) :
Le dernier programme immobilier du PNRU (Les Marquises sur les îlots Marienne/Picasso) a été mis en chantier en 2017. L'opération réalisée par Espacil Résidences au titre des contreparties La Foncière, comprend au total 59 logements en accession libre ou sociale avec TVA à taux réduit, dont 7 maisons individuelles. Actuellement en cours de commercialisation, ce programme va contribuer à la diversification résidentielle et au renforcement de la mixité sociale.

- Nouveau programme de renouvellement urbain ANRU 2 (NPNRU) concernant Bois du Château et Kervénanec-Nord :
Il est actuellement en phase d'études stratégiques et pré-opérationnelles, dans le cadre d'un protocole de préfiguration signé avec l'ANRU le 28 février 2017. Cependant, sans attendre la fin de la maturation des projets, le lancement physique du NPNRU va se concrétiser par la démolition autorisée par l'ANRU au Bois du Château d'un 1er immeuble de 70 logements appartenant à Lorient Habitat, dont le chantier de déconstruction est en cours depuis l'été 2018. Les relogements des locataires ont été réalisés par Lorient Habitat conformément aux préconisations de l'ANRU évoquées précédemment, 4 ménages ayant choisi de rester sur le quartier.

Sur les quartiers prioritaires hors périmètre ANRU, des interventions ont été réalisées par les bailleurs dans le cadre de la gestion du patrimoine et d'autres sont à venir, notamment à Kerguillette-Petit Paradis.

- *La structuration des conventions GUP et de l'abattement TFPB*

De plus, les quartiers prioritaires de la ville de Lorient, malgré un bâti parfois vieillissant, apparaissent, dans l'ensemble, bien entretenus pour les partenaires du contrat de ville intervenant plus spécifiquement sur ce pilier et pour leurs habitants. En effet les quartiers prioritaires lorientais ont pu bénéficier d'améliorations au titre de l'abattement sur la taxe foncière des propriétés bâties (TFPB) et des conventions de gestion urbaine de proximité (GUP). De plus la structuration des conventions GUP et de l'abattement TFPB a permis une meilleure coordination entre les différents acteurs intervenants au titre du cadre de vie et de la qualité de service rendue aux locataires de l'habitat, l'abattement TFPB constituant ici une des déclinaisons des conventions GUP. Cette articulation entre convention GUP et abattement TFPB a constitué une véritable plus-value pour les habitants selon les services de l'Etat en charge du pilier « Cadre de vie, habitat, et renouvellement urbain ». En effet cette coopération entre collectivités et bailleurs a permis de prendre en compte la parole des habitants avec par exemple les diagnostics en marchant.

- Les contreparties à l'abattement TFPB

A Lorient, le montant total des dépenses engagées par les bailleurs sociaux au titre des contreparties à l'abattement de TFPB est de 679 483 € en 2016 et de 441 566 € en 2017 pour un montant prévisionnel annuel de 643 886 €.

[22] RPLS 2016

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Les actions réalisées entre 2016 à 2018 par les bailleurs se répartissent en deux catégories:

- ✓ Les travaux liés à l'amélioration de la qualité de service : le renforcement de la présence du personnel de proximité dans les quartiers prioritaires et leur formation, le sur-entretien (nettoyage, réparation des équipements …), la gestion des encombrants et des déchets, la tranquillité résidentielle (Vidéosurveillance), les travaux d'amélioration du cadre de vie (réfection des parkings, éclairage et sécurisation des abords …) et de l'habitat (mis en place de fenêtres double-vitrage, travaux d'électricité …).
- ✓ Les actions destinées à renforcer le lien social : la concertation et la sensibilisation des locataires, les actions d'insertion, le soutien aux associations …

Les sommes les plus importantes réinvesties se sont rapportées au sur-entretien (Kervénanec et Bois du Château), à des travaux de sécurisation (Kerguillette-Petit Paradis), à la gestion des déchets avec la création de locaux de tri sélectif (Polygone-Frébault) et à la mise à disposition d'appartements pour accueillir des associations œuvrant sur le quartier.

<u>Analyse par rapport aux enjeux du contrat de ville</u>

- Le développement d'un dispositif partenarial de gestion urbaine de proximité par quartier

L'un des enjeux de ce pilier posé au contrat de ville est le développement d'un dispositif partenarial de gestion urbaine de proximité par quartier. La mise en place de la convention GUP signée entre l'Etat, Lorient Agglomération, la ville de Lorient et les bailleurs, et son articulation avec l'abattement TFPB a permis une plus grande cohérence des actions et un traitement global du cadre de vie des habitants des quartiers prioritaires de la ville de Lorient.

- L'amélioration de la desserte en transports collectifs

Les quartiers prioritaires de la ville de Lorient sont bien desservis en transports collectifs. Ils bénéficient notamment de la réorganisation des lignes opérée suite aux travaux du Triskell 1 et 2. Les quartiers de Bois Du Château, Kerguillette-Petit Paradis ou encore Polygone-Frébault sont desservis par un bus en moyenne toutes les 15 minutes.

- Favoriser la mixité sociale :

- le rééquilibrage du peuplement et la diversification de l'habitat :
L'objectif est d'agir sur la spécialisation résidentielle des QPV qui concentrent les populations à très faibles ressources précaires et les plus fragiles, cumulant difficultés économiques et sociales. Les évolutions législatives récentes (Loi Ville et Cohésion urbaine, loi ALUR, loi Egalité et Citoyenneté) ont consacré les EPCI comme « autorité organisatrice des attributions ». Ils ont en charge la gouvernance stratégique des attributions pour garantir la mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés et instaurer une meilleure mixité sociale sur les QPV.

Dans ce contexte, la conférence intercommunale du logement de Lorient Agglomération s'est engagée depuis octobre 2017 dans la définition des orientations stratégiques en matière d'attribution des logements sociaux et de relogement dans le cadre des opérations de renouvellement urbain, qui seront déclinées dans la future convention intercommunale sur les attributions en cours d'élaboration. Ces travaux prennent notamment appui sur l'étude en cours relative au peuplement et la diversification de l'habitat dans le cadre des projets ANRU pour introduire une réelle diversité sociale sur les quartiers prioritaires.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Comme on peut le constater sur le quartier de Kervénanec, le renouvellement urbain du PNRU (ANRU 1), combinant démolitions et reconstructions de logements sociaux sur et hors site, réhabilitation lourde, accession à la propriété, locatif libre, conjugué à une politique d'attribution pertinente, a eu un effet levier sur le développement de la mixité sociale et la sortie du quartier de la géographie prioritaire. Cette exigence de mixité sociale est réaffirmée fortement par l'ANRU 2 qui préconise, sauf souhait contraire du locataire, de favoriser les relogements hors site NPNRU et hors QPV en cas de démolition et limite la reconstruction de logements sociaux sur le quartier pour y développer à la place une offre diversifiée attractive.

- Améliorer le dispositif d'accueil pour les nouveaux habitants

Enfin pour ce qui concerne le développement dans chaque quartier d'un véritable dispositif d'accueil des nouveaux habitants sur le territoire, des actions existent mais les représentants de l'Etat regrettent que cette dimension ne soit pas assez prise en compte, notamment dans ces quartiers où le taux de renouvellement est important et où souvent les nouveaux arrivants sont les plus précaires que les habitants sortants.

Synthèse

Pour Lorient

Pour ce qui concerne la partie habitat du pilier « Cadre de vie, habitat et renouvellement urbain », **les objectifs ont été atteints** (conventions GUP, TFPB, préfiguration du NPNRU…), se traduisant par des actions concrètes d'amélioration de la qualité de service rendu aux habitants portées par la collectivité et les bailleurs sociaux et prochainement par le démarrage d'une 1ère démolition dans le cadre de l'ANRU 2. Un enjeu important reste cependant à traiter, **l'accueil des nouveaux habitants sur le territoire.**

- **Un pilier « La république mobilisée contre le racisme et l'antisémitisme ».**

Dans le cadre de la mobilisation nationale contre le racisme et l'antisémitisme, un 4ème pilier est créé. Les partenaires du contrat sont encouragés à déployer des actions comme l'éducation à la citoyenneté, la promotion des valeurs républicaines.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

II- L'évolution de la situation dans les quartiers prioritaires concernés au regard des objectifs de la politique de la ville

Territoires, Acteurs et nouveaux partenariats

La géographie prioritaire pour l'agglomération de Lorient définit 6 quartiers prioritaires dont 2 nouveaux pour les communes de Lorient et d'Hennebont, qui a aussi la particularité d'être une commune entrante en politique de la ville.

Le quartier Kerguillette – Petit Paradis intègre la dynamique politique de la ville, mobilisant ainsi à la fois les acteurs déjà présents (le centre social de Keryado, le FLK) mais aussi de nouveaux (le PIMMS, le CIDFF, AGORA, IDD) dans un objectif d'amélioration de la situation du quartier et des conditions de vie de ses habitants.

A l'inverse, la ville de Lanester a subi une réduction du périmètre de son quartier prioritaire, qui est passé de plus de 4 000 habitants à 2 000. De fait, les acteurs mobilisés précédemment dans le cadre du CUCS ont recentré leurs interventions sur ce territoire plus restreint.

La ville d'Hennebont s'est fortement mobilisée dès son entrée dans la politique de la ville, mobilisation des équipes sur le diagnostic, la mise en place des dispositifs (notamment la réussite éducative), la construction et la mise en œuvre d'actions, en mobilisant à la fois des acteurs présents et de nouveaux partenaires.
De nouveaux acteurs se sont également mobilisés autour de projet politique de la ville sur les autres quartiers notamment la vie associative, le Conseil Citoyen, les équipes éducatives du territoire impacté (Projet Cirque).

De nouvelles dynamiques partenariales sont également à l'œuvre entre les différentes collectivités, que ce soit dans le cadre de la préparation des conventions de gestion urbaine, le travail sur le dossier ANRU ou pour des actions qui se construisent à l'échelle des 3 communes :
- Cités Lab
- Grande Ecole du Numérique
- La route de l'emploi d'Agora

La diffusion depuis 2016 d'un appel à projets unique à l'échelle de Lorient agglomération, pour les programmations 2017 et suivantes, vise à inciter certains acteurs de la politique de la ville à investir de nouveaux territoires d'action, et à découvrir de nouveaux partenaires.

La place des habitants - Les conseils citoyens

La participation des habitants a toujours représenté l'essence même de la politique de la ville.

Elle est renforcée par la création des conseils citoyens, dont la vocation est de promouvoir le pouvoir d'agir des habitants en leur donnant les moyens de s'investir au service de leur quartier.
Ainsi, des conseils citoyens ont été mis en place dans les 6 quartiers prioritaires.
Aux côtés des élus, des services de la Ville, et de l'État, les conseillers citoyens ont plusieurs missions :
- ils formulent des avis sur les projets mis en œuvre dans leur quartier ;
- ils émettent des propositions d'aménagements ou d'actions, peuvent initier ou porter eux-mêmes des projets ;

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- leurs représentants participent aux réunions de la politique de la ville et émettent des avis ; il est à noter que les conseils citoyens du département ont participé à une rencontre avec le Préfet, le 11 octobre 2017 afin d'échanger sur leur rôle et les actions mises en œuvre sur leurs quartiers.
- ils relaient les informations auprès de leur voisinage et de leur entourage.

Les habitants ont donc été impliqués à travers les 6 Conseils Citoyens à la préparation des premières programmations. Les conseillers citoyens commencent à bien s'approprier leurs missions et à mettre en place des micro-actions afin d'aller à la rencontre des habitants, de les informer, les mobiliser et recueillir leur parole. Ils sont attentifs à prendre en compte les besoins et attentes de toute la population afin d'être représentatifs de leur quartier.

Les conseillers citoyens contribuent ainsi à promouvoir le pouvoir d'agir des habitants en engageant des réflexions, des démarches de recueil de parole, en construisant des actions et en accompagnant des initiatives.

Il est à noter que les 6 Conseils Citoyens ont participé en 2018 à plusieurs événements communs qui leurs ont permis d'échanger et de tisser des liens :
- Formation de Résovilles pour « Participez, oui mais comment ? », les 19 et 20 octobre 2018 et «débattre, échanger, récolter la parole des habitants », le 24 novembre 2018
- Rencontre avec le Préfet du Morbihan, le 12 novembre 2018.

1. Le conseil citoyen à Hennebont

Créé en janvier 2015, il est composé d'habitants (tirés au sort sur la liste du bailleur social ou volontaires) et d'acteurs locaux ou associatifs. Ce collectif est extrêmement impliqué et participe activement aux temps d'échanges et aux réunions avec les partenaires institutionnels. Il se réunit en plénière une fois par mois et de manière très régulière en ateliers thématiques en fonction des projets ou de l'actualité.

L'avis du Conseil Citoyen est sollicité dans le cadre des appels à projets, avis dont la collectivité tient compte dans le cadre des arbitrages opérés.
Depuis janvier 2015 la ville d'Hennebont a fortement soutenu ce collectif (un demi-poste d'agent du service, des moyens logistiques adaptés, des mises à dispositions de salles pour la tenue de réunion, un budget de fonctionnement spécifique).
A compter de novembre 2016, une stagiaire en Master 2 de sociologie à l'université de Rennes 2 a consacré 6 mois à l'accompagnement et à l'animation du Conseil Citoyen dans l'objectif d'une structuration du groupe. L'objectif de parvenir à la constitution du groupe en association loi 1901.

Parallèlement en 2017, une formation action proposée par le Collège Coopératif de Bretagne a été suivie par une partie des membres du collectif.

De nombreuses actions ont été menées depuis 2015 :

- ✓ Organisation de Gratiféria (9ème édition le 11 mai 2019)
- ✓ Fêtes de quartier
- ✓ Edition d'un journal de quartier (label 40 ans Politique de la Ville sortie du n°5 en juillet 2019)
- ✓ Temps fort consacré à l'emploi en lien avec les acteurs du territoire
- ✓ Organisation d'une visite de l'Assemblée Nationale et du musée d'Orsay (financement FPH Fond de Participation des Habitants) à laquelle ont été invité les Conseils Citoyens de Lorient, Lanester et Vannes.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- ✓ Participation aux marches exploratoires des femmes qui ont permis de faire emerger des installations souhaitées (aires de jeux, espaces de convivialité en collaboration avec les porteurs de projets du territoire, Vert le jardin, Compagnons bâtisseurs, Chantier d'insertion du CCAS et bailleur social)

Perspectives 2019 :

Pour inciter de nouveaux habitants à rejoindre le Conseil Citoyen, un soutien particulier au groupe existant, des actions de mobilisations et d'information vont être menées.

Cela se traduira notamment par :

- ✓ Constitution d'outils de communication pour renforcer la visibilité du Conseil Citoyen
- ✓ Accueil une fois par trimestre des nouveaux habitants avec visite du quartier et des structures municipales en calèche suivi d'un goûter avec les membres du Conseil Citoyen.

L'arrivée au printemps 2019 d'un Adulte Relais, poste porté par la ville permettra un accompagnement soutenu des habitants dans la mise en œuvre de leurs actions dans l'objectif réitéré de permettre l'autonomie du groupe et sa constitution en association.

2. Le conseil citoyen à Lanester

Sur le constat d'une perte de dynamisme du Conseil Citoyen fin 2017, les services de la ville en charge de son accompagnement ont convié en décembre l'ensemble des habitants et acteurs constituant le groupe à venir échanger collectivement autour du thème « bilan et perspectives ». A l'issue de deux rencontres plénières, trois sous-groupes se sont constitués, centrés sur des objets concrets : la rénovation urbaine du quartier Kerfréhour-La Châtaigneraie, la création d'un espace de convivialité dans le quartier Kesler-Devillers, les actions en direction des personnes isolées. Ils se sont activement mis au travail sur ces trois sujets.

Sur celui de la rénovation, un cycle global de concertation pour co-construire le projet de requalification et d'aménagement d'ensemble du quartier Kerfréhour-La Châtaigneraie a été proposé. Entre janvier et juin 2018, cet atelier s'est réuni à neuf reprises (dont deux balades urbaines) autour de sept thèmes choisis par ses membres. Une quarantaine de personnes différentes ont participé, une vingtaine en moyenne à chaque séance. Composé d'une base issue du Conseil Citoyen (8 habitants dont 5 du QPV et 8 acteurs de proximité), de personnes volontaires et d'autres tirées au sort (6), l'atelier « rénovation urbaine », animé par un agent de la ville, est parvenu à construire son scénario de transformation et de valorisation du quartier, présenté aux élus, aux bailleurs et aux représentants de l'Etat le 5 juin. Le scénario 8.2 finalisé en septembre 2018 par le bureau d'études SINOPIA en charge de l'étude MOUS a repris bon nombre des propositions contenues dans le scénario de l'atelier citoyen.

Un autre groupe, emmené par l'agent de développement local du secteur, s'est consacré au quartier Kesler-Devillers. Marches exploratoires et diagnostics en marchant avaient relevé le manque de lieux de convivialité dans le quartier, dont se plaignaient les habitants. En mars/avril, deux parcours avec 4 membres du Conseil Citoyen, 5 habitants, le gardien de BSH, l'agent de développement local, les services de la ville (espaces verts, politique de la ville), ont permis de choisir le lieu d'implantation de l'espace de convivialité et de recueillir les souhaits d'aménagement pour établir plan et chiffrage. Le projet a été réalisé dans le cadre d'un chantier

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

participatif mobilisant des habitants et jeunes du quartier, avec encadrement éducatif et technique. L'inauguration de cet espace a eu lieu le 11 juillet. Son utilisation dans le courant de l'été à divers moments de la journée a été importante et respectueuse.

Le sujet de la lutte contre l'isolement, plus difficile à traiter, est resté au stade des échanges et de la réflexion, avec des idées qui émergent pour une mise en œuvre fin 2018 et 2019 et des rapprochements avec des associations, des intervenants potentiels (Unis-Cité, Petits Débrouillards…) afin de concrétiser ces idées→ ciné-débats, sorties, ateliers de découverte de la sophrologie…).

Les quatre habitantes (1 QPV, 3 résidant en périphérie du QPV mais investies au niveau des maisons de quartier) dont la mobilisation est restée constante tout au long de l'année, ont par ailleurs participé à/aux :
- Choix des actions de la programmation Contrat de ville 2018
- Instances du Contrat de Ville (bilan à mi-parcours, appel à projets…)
- bilan à mi-mandat de la municipalité (ateliers habitat et mobilité)
- atelier « développement durable » au centre social Albert Jacquard (3 réunions, 1 jeu familial, 1 pique-nique, 1 nettoyage de plage)
- Action « place des Femmes » au centre social Albert Jacquard et à Kervénanec
- Aide aux devoirs à l'Eskale le lundi soir (bénévolat)
- Réunions de travail sur l'habitat et le logement à Lorient Agglomération pour améliorer les dispositifs d'accompagnement (en lien avec la rénovation urbaine notamment)
- Conseils Municipaux
- Assemblées de quartier Est et Ouest couvrant le QPV
- Permanence mensuelle à la Maison du Projet (Kerfréhour) depuis novembre 2018
- Formations de Résovilles (Rennes, Vannes)
- Echange avec le Préfet du Morbihan le 12 novembre
- Formation « palabres citoyens » à Auray le samedi 24 novembre
- Micro-trottoir sur le thème des discriminations sur le marché le 4 décembre (en lien avec les Petits Débrouillards).

L'animation du Conseil Citoyen a relevé d'un agent de la ville jusqu'au 1er mai 2018 puis, au terme du contrat, un accompagnement par le service Politique de la Ville a été maintenu en fonction des projets et des besoins.

Les résultats ont été relativement conformes aux objectifs modestes que le groupe s'était fixé fin 2017. La rénovation urbaine a eu un effet mobilisateur. Chaque participant a trouvé sa place dans cet atelier, s'est senti écouté, valorisé, reconnu. Les membres du Conseil Citoyen ont bien perçu, à cette occasion, quel pouvait être leur rôle, en termes d'accompagnement des habitants, sur les mois à venir (lever les inquiétudes, rassurer, informer….). Les quatre habitantes très investies, du fait de leur participation à de nombreux échanges, instances, formations… et de leur « curiosité », ont acquis une meilleure connaissance du territoire, de ses ressources, des dispositifs existants… qu'elles sont en capacité de retransmettre. Elles sont maintenant bien repérées, par les acteurs associatifs notamment, et aspirent à être plus interpellées. Satisfaction d'avoir contribué à la réalisation de l'espace de convivialité à Kesler-Devillers et au bien vivre ensemble et idées pour 2019 qui ne manquent pas.

Points de vigilance : seul un petit groupe d'habitantes est resté mobilisé et actif (hors atelier citoyen « rénovation urbaine »). Difficultés pour ce groupe à « vendre » le conseil citoyen, à

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

recruter de nouvelles personnes qui auraient à cœur de s'investir également pour leur quartier. Pas de réunion plénière en 2018 (à organiser début 2019). Place importante occupée par les associations de quartier sur le secteur Kerfréhour - La Châtaigneraie qui limite considérablement le champ d'action pour le Conseil Citoyen – Habitants de Kesler-Devillers toujours difficiles à intéresser.

UTILISATION DE LA SUBVENTION :

- Montant de la subvention allouée par le CGET en 2018 : 1 500 €
- Montant de la subvention allouée par la ville en 2018 : 6 064 €

- Charges engagées pour la réalisation de l'action : 9 907 €

Achats divers : 622 €
Frais de déplacement : 120 €
Animatrice contractuelle à mi-temps pendant 4 mois (salaires + charges) : 5 747 €
Animation de l'atelier « rénovation urbaine » (63 heures) : 1 323 € (valorisation)
Tirages de plans, photos, livrets des ateliers « rénovation urbaine » : 1 600 €
Locaux (valorisation) : 495 €

Moins d'achats que prévus ont été réalisés car les actions et les activités du Conseil Citoyen mises en œuvre sur l'année 2018 ont nécessité peu de dépenses. Le différentiel entre prévisionnel et réalisé s'explique principalement par le choix fait par la ville de ne na pas prolonger le contrat à mi-temps de l'animatrice, qui prenait fin le 1er mai 2018.

3. Les conseils citoyens à Lorient

A Lorient, les conseils citoyens ont été mis en place dans leur forme préfiguratrice dès le mois de janvier 2015. Les premiers mois ont été dédiés à la construction et la préfiguration de ces nouvelles instances. Une charte de fonctionnement a été élaborée afin de poser ensemble les règles du jeu (principes généraux, objectifs, modalités d'organisation, composition, rythme des réunions…).

Les missions des conseils citoyens sont de :
- Contribuer à toutes les étapes de la vie du contrat de ville (programmation des actions, mise en œuvre, suivi…),
- Participer aux instances du contrat de ville (comité de pilotage, ateliers thématiques…)
- Initier des réflexions, des échanges, des démarches, des projets…

Au total, environ 65 personnes sont actives et participent régulièrement aux réunions et actions. Des acteurs et associations de quartier sont également présents (centres sociaux, associations de locataires, clubs sportifs, associations de quartiers, écoles…).
Il y a en moyenne 73% de femmes et 27% d'hommes.

Les représentants des conseils citoyens ont été choisis. Il s'agit de 2 habitants de chaque quartier. Leur rôle est de porter la parole du conseil au sein des différentes rencontres institutionnelles et de faire descendre les informations reçues aux membres du conseil.
A Bois du Château, une habitante s'est proposée pour représenter le conseil citoyen, par intérim, en attendant une mobilisation plus importante.

Au minimum 4 réunions plénières du conseil citoyen sont organisées par quartier chaque

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

année. Les membres peuvent également initier des réunions thématiques afin d'élaborer des actions concrètes ou évoquer des sujets particuliers.

Afin de respecter le principe de neutralité, l'animation des conseils citoyens est assurée conjointement par un agent ville et un agent du centre social du quartier. Cette animation neutre permet la liberté des échanges et de l'expression de tous.
L'agent municipal s'occupe également d'accompagner les habitants à la mise en place des projets initiés par le conseil citoyen, et ce en sollicitant éventuellement des personnes ressources (techniciens de la ville, élus, associations…). De plus, il prépare, organise et coordonne la tenue des réunions (calage des dates, invitations, comptes rendus…).

Formations :

En 2018, les temps de formation se sont basés sur des échanges entre conseillers citoyens du Grand Ouest et du partage d'expérience sur les thèmes suivants :

- « Participer, oui mais comment ? », avec des conseillers citoyens de la région Grand Ouest, à vannes le 19 et 20 octobre.
Objectifs : comprendre la politique de la ville et situer le conseil citoyen, identifier les atouts et faiblesses des conseils citoyens, faire émerger des propositions d'idées et d'actions…
- « Débattre, échanger, récolter la parole des habitants », le 24 novembre 2018 à Auray.
Objectifs : s'approprier un outil pour récolter la parole et échanger avec les autres habitants du quartier. La collecte de l'avis des habitants pour faire évoluer le quartier et les propositions auprès de votre collectivité.

Avis sur les dossiers reçus dans le cadre des appels à projets Contrat de Ville :

Les conseils citoyens ont été mobilisés pour donner leur avis et identifier les priorités sur les dossiers déposés dans le cadre des programmations 2016, 2017 et 2018 du Contrat de Ville. La programmation des actions effectivement retenues leur a ensuite été présentée.

En 2016 : après une rapide présentation par les services de la ville des projets déposés, les membres des conseils citoyens n'ont pas réellement effectué de choix entre les actions. En effet, toutes les actions proposées semblant intéressantes pour leur quartier, il leur a été difficile de donner un avis sur des dossiers qu'ils connaissaient peu.

En 2017, la méthode de consultation a été revue : les associations sont venues présenter les actions envisagées sur les quartiers lors d'ateliers organisés en novembre 2016, un temps raisonnable de réflexion a ensuite été laissé afin que les membres se fassent leur opinion puis le conseil citoyen s'est réuni pour débattre et donner son avis global.

En 2018, les fiches projets ont été envoyées par courriel puis éditées et mises à disposition des conseillers citoyens dans les centres sociaux, deux semaines avant la réunion de présentation des dossiers. A l'occasion de cette dernière, les services municipaux ainsi que les porteurs de projets présents au titre de leur participation au collège « partenaires » du Conseil Citoyen ont présenté les projets déposés. A noter que la nouvelle fiche bilan provisoire demandée aux porteurs de projets a permis d'apporter un éclairage particulier sur les résultats par quartier des actions déjà soutenues dans le cadre de la précédente programmation.

En 2019, les nouvelles actions proposées sur leur territoire ont été présentées aux membres des conseils citoyens. Ils ont pu débattre des projets et ont ensuite eu plusieurs jours pour

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

transmettre leurs avis aux services de la ville. A noter que peu de conseillers citoyens ont souhaité émettre un avis sur les dossiers.
Les représentants des conseils citoyens ont par ailleurs été conviés aux différents comités de pilotage, afin de porter la parole de leur conseil citoyen et plus globalement des habitants de leur quartier.

D'une manière générale, chaque conseil citoyen grandit et évolue à son propre rythme. En plus des sujets communs évoqués dans tous les quartiers, **chaque conseil citoyen décide de ses propres travaux et actions.** Ainsi, en 2018 :

A Kerguillette – Petit Paradis, les membres du conseil citoyen ont par exemple organisé des cafés citoyens, un barbecue partagé et un temps fort convivial lors de la semaine du voisinage. Ils ont également réalisé un diagnostic en marchant et ont participé au diagnostic du bailleur dans le cadre du nouveau programme d'abattement de la TFPB. Durant ces diagnostics, un groupe d'habitants et d'institutionnels explore un parcours, défini préalablement au sein du quartier, afin d'avoir l'expertise du regard des habitants sur l'usage des espaces publics et de faire remonter un certain nombre de dysfonctionnements et de propositions d'amélioration.

Le conseil citoyen de **Kervénanec** a organisé un « café discute » sur la thématique du vivre ensemble lors de la fête de l'automne. Il a participé au réveillon solidaire et a également réalisé un diagnostic en marchant.
Par ailleurs, à l'occasion des animations des « mardis de l'été » organisées par le centre social, les conseillers ont participé et échangé avec les habitants sur leurs préoccupations, leurs attentes et ont fait la promotion du conseil citoyen.
Ils ont également participé au diagnostic du bailleur dans le cadre du nouveau programme d'abattement de la TFPB.

A Polygone – Frébault
Les membres du conseil citoyen ont organisé un temps fort pour l'embellissement du quartier : « Frébault en fleurs et en fruits » avec la réalisa tion de jardinières béton ainsi qu'un projet fresque sur un blockhaus ville, en partenariat avec le centre social et l'association des jardiniers du quartier dont l'objectif est de signaler plus clairement les jardins partagés.
Ils ont également réalisé un diagnostic en marchant et ont participé au diagnostic du bailleur dans le cadre du nouveau programme d'abattement de la TFPB.

A Bois du Château
La remobilisation des habitants débutée fin 2017 s'est poursuivie en 2018. 3 nouveaux membres ont intégré le conseil.
Les conseillers citoyens ont participé à l'organisation de plusieurs marches exploratoires suivis d'un temps de restitution. Ces marches consistent en des diagnostics de terrain, conduits par des groupes de femmes résidant dans un quartier, en lien avec les instances locales concernées (agglomération, ville, bailleurs sociaux, services de l'Etat, etc.). Leur objectif est de favoriser la participation et l'expression citoyenne des femmes et leur appropriation de l'espace public en proposant notamment des améliorations en termes d'aménagements publics : aires de jeux (entretien, signalétique) éclairage public (intensité), signalisation (panneaux, passages piétons, vitesse), aménagement de rues et trottoirs, etc.

Ils ont également réalisé un diagnostic en marchant et ont participé au diagnostic du bailleur dans le cadre du nouveau programme d'abattement de la TFPB.

Au-delà de leurs propres actions, les 4 conseils citoyens ont participé à **plusieurs temps forts communs** en 2018 :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- **Atelier communication- création** : les 4 conseils ont participé à la création d'un logo commun pour la réalisation d'une oriflamme et de verres plastiques réutilisables. Ces créations permettront de se rendre plus visible lors des actions sur les espaces publics.
- Participation aux différents **COPIL et comités techniques** : politique de la ville, gestion urbaine de proximité, ANRU…

Ces temps forts ont permis aux acteurs de présenter leurs dispositifs et actions (notamment sur les thématiques emploi et logement/cadre de vie) afin que les conseillers, en tant qu'ambassadeurs, puissent en informer les habitants de leur quartier et faire remonter leurs questionnements et doléances.

Perspectives 2019

En 2019, la mobilisation de nouveaux membres, mais aussi la fidélisation des conseillers actuels sera un axe fort de travail. En effet, il apparait que beaucoup d'habitants ne souhaitent pas s'engager dans ce type d'instance tant qu'ils n'en voient pas les réalisations concrètes.

Des actions d'information, de sensibilisation et de recueil de la parole continueront à être inventées et mises en place par chaque conseil citoyen, pour se faire connaître et répondre aux besoins et attentes de la population des quartiers.

Des formations seront également proposées aux membres des conseils citoyens, en fonction de leurs besoins et envies. De même, des rencontres entre conseils citoyens seront possibles afin que les membres s'enrichissent et partagent leurs expériences, au niveau de la ville de Lorient, de l'agglomération, du département voire au-delà, notamment pour les conseils citoyens concernés par des opérations de rénovation urbaine.

Plus spécifiquement :

- Le conseil citoyen de Kervénanec souhaite notamment poursuivre la concertation des habitants concernant la création d'un nouvel espace convivial et mettre en place des cafés citoyens.

- A Kerguillette- Petit Paradis, le conseil citoyen a la volonté de monter des micros actions, simples et faciles à mettre en place comme des cafés citoyens et participer à la concertation des habitants sur les espaces extérieurs, en lien avec la rénovation du quartier de Petit Paradis.

- Les membres du conseil citoyen de Polygone-Frébault souhaitent continuer à travailler sur l'embellissement de leur quartier et de réaliser un aménagement différent sur un espace défini par le bailleur (jardins partagés, cheminement,..)

- Enfin, à Bois du Château, les habitants sont en attente de la rénovation urbaine. Les conseillers travailleront sur la concertation des habitants concernant la création d'un nouvel espace convivial et sur un projet artistique autour du mobilier urbain.

Enfin, les quatre conseils citoyens suivent avec attention les préconisations issues des marches exploratoires et des diagnostics en marchant.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

III- Les actions menées au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires au titre de l'année écoulée

L'appel à projet 2017 du contrat de ville, élaboré à partir d'enjeux nationaux et d'enjeux locaux identifiés notamment par les conseils citoyens a été lancé en novembre 2016, avec une date limite de transmission des dossiers fixée au 15 janvier 2017.

L'enveloppe octroyée par l'Etat pour la programmation 2017 de Lorient agglomération est de 432 286 €. Cette enveloppe a été répartie en fonction de la population des quartiers prioritaires concernés : 50 732 € pour Hennebont, 80 700 € pour Lanester et 300 854 € pour les quatre quartiers de Lorient (Bois du Château, Kerguillette – Petit Paradis, Kervénanec nord et Polygone - Frébault).
A noter qu'à l'été 2017, l'Etat a pris la décision d'annuler des crédits politique de la ville à hauteur de 11% soit 46,5 millions d'euros du budget national prévu. Le Morbihan a ainsi dû reverser 8% de l'enveloppe départementale.
Les programmations des villes ont été diversement impactées par cette décision et ce en fonction d'un fléchage total ou non de leurs crédits.

PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE D'HENNEBONT

En 2018, la mobilisation des associations locales s'est poursuivie et renforcée, elle a permis la mise en œuvre d'actions concertées en adéquation avec les problématiques spécifiques du territoire.
L'enveloppe Politique de la ville s'élevait à 50 732 € pour l'année 2018 dont 15 000 € fléchés pour le Programme de Réussite Educative (porté par le CCAS).

La programmation définitive en chiffres :

Rappel de l'enveloppe Etat : 50 732€
Enveloppe réservée à la Réussite Educative : 15 000€
Solde disponible pour la programmation : 35 732€
Enveloppe attribuée par la CAF : 12 500€
Enveloppe attribuée par la Ville d'Hennebont : 25 000€
Enveloppe attribuée par le CCAS : 36 445€

→ Répartition par thématique 2018

Nombre de demandes	29
Nombre de porteurs	24
Dont nouveaux porteurs sur le territoire	6 soit 25%
Nombre de nouvelles actions sur le territoire	13 soit 44,82% des demandes
Nombre d'actions financées	20 soit 68,86% des demandes
Nombre de nouvelles actions financées	6 (1 cadre de vie, 3 cohésion ssl, 2 emplois, soit 30% des actions financées
Nombre total d'actions financées par thématique	Cadre de vie, 3 actions 15% Cohésion sociale 13 actions 65% Emploi 4 actions 20%

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Cadre de vie et renouvellement urbain :

L'interaction entre les **Compagnons Bâtisseurs** et **Vert le Jardin** en lien étroit avec le **Conseil Citoyen** et les habitants du quartier a permis de réaliser sur le quartier des ateliers autour du jardinage de la conservation des aliments et a abouti à la création d'un espace de convivialité construit par les habitants.

Les marches exploratoires qui avaient obtenu un réel succès sur Kerihouais peine à être menées sur Kergohic et Kennedy, il conviendra de réitérer la démarche en informant les habitants sur l'intérêt de ces marches autour d'une manifestation festive comme la fête des voisins par exemple.
Bien que n'ayant pas été retenu dans le cadre de l'**ANRU** un effort conséquent a été consacré par **Lorient Habitat** notamment sur Kergohic.
Par ailleurs dans le cadre de l'abattement TFPB le bailleur social a dédié un gardien d'immeuble au quartier prioritaire dont la présence alliée à la sur propreté réalisée, est noté avec satisfaction par les habitants du quartier.
Pour rappel dans le cadre de la GUSP la ville d'Hennebont dédie chaque année une enveloppe de 20.000€ qui permet de répondre avec souplesse aux travaux d'embellissement, d'installation ou de renouvellement de petits mobiliers urbains.

Réussite Educative :

Le **Programme de Réussite Educative** porté par le CCAS consiste à la mise en place et au suivi de parcours individualisés (via saisine) à destination d'enfants et de collégiens du quartier en situation de fragilité.
Ce programme vise également à l'accompagnement des parents dans la réussite de leur enfant.
Il a été complété depuis 2017 par la mise en place d'aide aux devoirs.
L'implication des établissements scolaires du quartier a permis d'installer ce dispositif, et de l'identifié comme un espace de ressources à solliciter.
37 parcours individuels ont été réalisés en 2018.

Tous en Selle, cette action co construite (ville éducation nationale, SHN) a pleinement rempli les objectifs de développer :
Estime de soi et la confiance en soi propice au bien-être des enfants du quartier et à leurs apprentissages.
Partenariat fort à travers l'action entre l'école Paul Eluard et le collège Paul Langevin (passerelle CM/6ème).
Renforcement de l'attractivité de l'école Paul Eluard.

Parentalité :

Cordée Cordage a mené 2 actions :
- ✓ Etre parents à terre comme en mer renouvellement d'action
- ✓ Grimpons ensemble

Ces 2 actions ont pour objectif commun de promouvoir le sport comme vecteur socio-éducatif, la lutte contre l'isolement et la discrimination en proposant aux familles de découvrir d'autres lieux et d'autres milieux. En transversalité, la parentalité est le fil conducteur qui se décline sous la forme d'ateliers notamment en bateau en utilisant le prétexte de la vie à bord pour échanger sur les difficultés de la vie quotidienne et offrir une aventure aux familles (5 familles concernées par le projet bateau et 15 participants aux séances d'escalades).
L'atelier du mouvement a mené une semaine d'atelier parents/enfants autour de la parentalité, de la détente et du bien-être des jeunes enfants qui ont pu bénéficier par la suite d'ateliers

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

hebdomadaires pour les enfants de 5 à 14 ans et d'un atelier mensuel pour les adultes.

Santé :

Activ'Sport a développé au sein du quartier prioritaire des ateliers sport santé dont l'objectif est de sensibiliser les habitants éloignés d'une pratique sportive à la découverte d'activités physiques bénéfiques à leur santé sous la forme d'ateliers hebdomadaires. Cette action complète celles déployées par le CCAS dans le cadre de son droit commun (atelier cuisine parents/enfants notamment).

Participation des habitants et Lien social :

Poignée de mots créée en 2017 propose des ateliers d'alphabétisation à la Maison Pour Tous mais aussi à la Maison de Quartier de Kerihouais. L'association poursuit son action et est financée par la ville sur son droit commun.

Conseil Citoyen a également mené des actions autour du vivre ensemble (expérimentation d'un marché au cœur du quartier, animations autour de Noël, d'Halloween…). Il s'est également attaché à collaborer avec le CCAS dans la mise en œuvre d'un goûter pour les seniors.

Hennebont-Lochrist Handball a poursuivi son investissement sur le quartier en proposant diverses actions : stage enfants, handfit, places offertes lors de matchs et surtout, présence d'un éducateur sportif au city-stade installé au cœur du quartier.

Estivales cette base de loisirs éphémère offre de nombreuses activités gratuites et permettant l'échange, la rencontre, la mixité sociale par le biais d'ateliers sportifs ou culturels menés par la vie associative. La montée en puissance de cette opération a permis entre autre une inter connaissance entre les porteurs de projets, premier pas vers la construction d'une mutualisation.

Accès aux droits et prévention :

Une **Permanence Accueil Ecoute Jeunes** est menée par l'association **SESAM** au cœur du quartier prioritaire.
PIMMS propose également des permanences sans rendez-vous à la Maison de Quartier de Kerihouais, et l'association **DEFIS56** organise des ateliers de découverte de l'e-administration.
Une journée dédiée à l'accès aux droits sera organisée en septembre 2019 sur le quartier en lien avec le Conseil Citoyen Cette journée impliquera les porteurs de projets et également la Caf, Pôle Emploi, la CPAM et les services municipaux.

Culture :

Les P'tits débrouillards a développé sur le quartier des ateliers scientifique visant l'éveil de la curiosité et l'expérimentation (132 bénéficiaires, 66 hommes, 66 femmes dont 40 habitant le quartier prioritaire..

Emploi et développement économique :

Quatre actions ont été mises en œuvre conformément à l'engagement pris par la ville pour développer l'insertion, l'accès ou le retour à l'emploi.

Agora a instauré sur le quartier prioritaire des permanences sans rendez-vous dont l'objectif est un accompagnement personnalisé et libre pour reprendre la route de l'emploi en permettant :

- ✓ La reprise d'une dynamique de recherches et de démarches sans engagement.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- ✓ La valorisation du profil personnel et professionnel
- ✓ L'appropriation des outils à la recherche d'emploi
- ✓ Le retour à l'emploi via la formation si nécessaire

BGE/CitéLab continue ses permanences au cours desquelles sont élaborées des actions autour de 4 étapes :

- ✓ Sensibilisation/détection auprès d'un public qui n'a pas forcément envie de créer une activité. Ces actions se déroulent dans des lieux commerciaux du quartier lors de café créateur ou d'interventions auprès du Conseil Citoyen.
- ✓ Amorçage collectif
- ✓ Amorçage individuel lors des permanences organisées
- ✓ Mise en réseau

Greta/Digiskol : Poursuite de l'action de formation labellisée grande école du numérique.

Mission locale : Cette action co construite ville/mission locale visait à optimiser le repérage de jeunes qui vivent dans le quartier et qui sont sans situation scolaire ou professionnelle ou qui ne connaissent pas ou peu les services de la mission locale.
Six déambulations sur le quartier ou dans des lieux fréquentés par les jeunes ont permis d'organiser un accompagnement collectif et des accompagnements individuels pour 20 jeunes issus du quartier (19hommes et une femme).

PROGRAMMATION 2017 DU CONTRAT DE VILLE DE LANESTER

L'appel à projets « Contrat de ville » pour la programmation 2018, clôturée le 15 décembre 2017, a donné lieu à 39 propositions ciblant le quartier prioritaire de Lanester et ses habitants.

A l'issue de la phase d'instruction des demandes de subvention associant l'ensemble des partenaires financiers (Ville, Etat, CAF, bailleurs, Département…) ainsi que le Conseil Citoyen consulté pour avis, le Comité des Financeurs du 21 février puis le Comité de pilotage et finalement le Conseil Municipal du 29 mars ont rendu leurs arbitrages en faveur de 26 projets, dont 21 projets associatifs (80%).

• Sur les 26 propositions retenues figuraient **6 nouvelles actions** soit 23 % (10 % a minima voulus par l'Etat) axées notamment sur l'emploi et la jeunesse, priorités mises en avant dans l'appel à projets:

- *« La route de l'emploi »* porté par l'association AGORA : inscrite à la programmation 2017, elle avait fait l'objet d'un ajournement en raison de l'annulation des crédits d'Etat qui lui avaient été réservés. Cette action était prioritaire en 2018. Elle devait proposer à 15/20 habitants éloignés de l'emploi un parcours personnalisé (présentation, rédaction de CV, préparation d'entretiens, mises en situation, visites d'entreprises, échanges avec des employeurs…) accompagné par des formateurs d'AGORA.
- *« Tous en piste »* porté par la CSF : mise en scène d'un spectacle (cirque, arts vivants) co-construit par les habitants et des artistes professionnels sur des thématiques touchant à la capacité à vivre et à agir en commun. Ateliers sous chapiteau (450 places) installé à Kesler-Devillers du 30 avril au 6 mai. Spectacle de clôture des ateliers + spectacle professionnel ouverts à tous.
- *« Accès des jeunes à la culture avec Bakel »,* porté par MAPL ; Jeune artiste en résidence à MAPL, Bakel souhaitait proposer une diversité d'actions à de jeunes lanestériens (quartiers, Apprentis d'Auteuil, lycée, jeunes de l'espace Jean Vilar) : ateliers de pratique musicale, ateliers d'écriture, atelier de photographie, rencontres et échanges, participation à un concert, café-citoyen, projection de documentaires et/ou de fictions…11 jeunes du

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

quartier Kesler-Devillers/centre-ville orientés et accompagnés par l'agent de développement local ont intégré un ou plusieurs des ateliers proposés mais le projet a peiner à intéresser les jeunes des quartiers plutôt fermés à la découverte de styles musicaux différents de ce qu'ils écoutent habituellement. Il n'a eu qu'un très faible impact, y compris sur la fréquentation de l'espace Jean Vilar (aujourd'hui « le Stud!o », nouvel espace jeunes) par ces jeunes.

- *« L'emploi, pourquoi pas moi* ! » porté par la Mission Locale, prévoyait d'aller à la rencontre des jeunes ne sollicitant pas ou plus le Droit Commun (maraudes, déplacements sur les lieux de regroupement des jeunes avec gardiens, éducateurs…) pour ensuite proposer à une dizaine d'entre eux un accompagnement vers l'emploi innovant en format individuel et semi-collectif en lien étroit avec le monde de l'entreprise, en visant une 1ère expérience professionnelle sur la période estivale.
- *« Accueil des nouveaux arrivants »*, porté par le PIMMS : Kerfréhour, notamment, est un quartier où il y a un fort renouvellement de population (12 à 17 % /an). En complément de ses permanences dans les maisons de quartier, le PIMMS proposait d'aller rencontrer les nouveaux locataires pour faire le point avec eux sur les démarches administratives liées à leur déménagement/emménagement, informer/orienter sur les services, activités, ressources… à proximité, au besoin « accompagner vers ».
- *« Promouvoir l'émancipation de jeunes adolescentes »,* porté par SESAM, en partenariat avec la prévention spécialisée ; Activités sportives pour un groupe d'une quinzaine de jeunes lanestériennes (15-21 ans) 1x/semaine dans une salle mise à disposition par la ville + ateliers d'échange thématique 1x/mois avec divers intervenants - Encadrement SESAM + éducatrice Prévention spécialisée.

Avec deux nouvelles actions dans la thématique « emploi », l'objectif de 20 % de crédits « Etat » consacrés à cette priorité a presque été atteint en 2018 (18%).

• 20 actions correspondant à des reconductions avec des contenus ajustés aux besoins et aux demandes du terrain figuraient à la programmation.

S'agissant de Place des Rencontres, Défis, l'Art s'Emporte, la CSF et le Comité Départemental de Canoë-kayak, 2018 marquant la fin du conventionnement triennal (CPO) dont ces cinq associations bénéficiaient, une évaluation spécifique par les services de l'Etat en lien avec la ville a été conduite auprès de chaque opérateur afin d'étudier la possibilité d'un renouvellement de ces conventions sur la période 2019-2021.

Financement des actions

Sur la base de la programmation proposée, la contribution de **la ville de Lanester** s'est élevée à **125 702** € (contre 128 329 € en 2017), somme incluant une part importante de valorisation (masse salariale présente au niveau des actions portées par la ville). Elle s'est acquitté de 28 570 € auprès des associations (+ part CAF de 16 500 € que la ville doit reverser à ces associations) contre 31 845 € en 2017.

Le montant 2018 de l'enveloppe **Etat** a retrouvé en 2018 le niveau initial de 2017 soit **84 347 €**, calculé sur la base de 1907 lanestériens habitant le quartier prioritaire (en 2017, l'enveloppe Etat avait été amputée des 3 647 € fléchés sur « la route de l'emploi »).

La CAF du Morbihan a apporté un niveau de financement supérieur de 1000 € à celui de 2017 sur son enveloppe départementale consacrée aux contrats de ville soit **22 500 €**. A cette somme se sont ajoutés 23 702 € « CLAS » (contrat local d'accompagnement à la scolarité) répartis sur deux actions « ville » ; les clubs Coup de Pouce et le Pa@s.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

BSH a cofinancé une dizaine d'actions concourant au mieux vivre ensemble (financements entrant dans le cadre de l'abattement de TFPB) à hauteur de **19 500 €**, ainsi qu'Espacil pour un montant de **4 500 €** réparti sur 3 actions.

○ **Bilan synthétique des actions 2018**

Thématique « emploi » :

A l'échelle de Lanester, les données relatives à la demande d'emploi au quatrième trimestre 2018 montraient une évolution annuelle à la baisse : - 9,2% pour les demandeurs de cat. A (1 275 DE recensés), - 3,5 % en intégrant les catégories B et C (2 386 DE). Cette amélioration qu'attestent les chiffres est à relier à une conjoncture économique plus favorable dont les habitants des quartiers en QPV bénéficient. Les acteurs de terrain ont perçu cette embellie et ont effectivement constaté que plus d'habitants, notamment des jeunes, avaient pu accéder à des contrats, le plus souvent en intérim. La question de la précarité restant posée.

Dans le cadre du contrat de ville 2018, les actions relatives à l'emploi, à la formation, au développement économique… présentaient pour la plupart une dimension intercommunale, l'agglomération étant logiquement la bonne échelle pour traiter de ces questions.

. DigisKol (GRETA) : formation de découverte et de pré qualification aux métiers du numérique, dans les secteurs de la médiation numérique, de la maintenance et du reconditionnement d'ordinateurs, de la domotique et de la robotique. Conventionnement avec la Région Bretagne. Partenariat avec l'association lanestérienne DEFIS ; Publics ciblés : 18 stagiaires dont 50 % issus des QPV, jeunes décrocheurs, femmes et hommes demandeurs d'emploi du pays de Lorient. 16 stagiaires sur la cession 2 en 2018 dont 2 lanestériens. Cette expérience leur a permis de poursuivre sur des formations qualifiantes plus spécifiques. Une information collective avait été accueillie à la maison de quartier l'EsKale. Le service informatique de la ville ainsi que le « Cyberlan » ont accueilli des apprenants de DigisKol en stages pratiques.

. Cités-Lab (BGE): dispositif qui permet d'informer et de susciter l'envie d'entreprendre auprès des publics non sensibilisés à la création d'activité et d'assurer leur accompagnement dans les différentes phases de leur projet. Permanence hebdomadaire (le jeudi) dans les deux maisons de quartier du QPV ; Participation du chargé de mission aux comités d'animation de ces structures et à diverses actions de proximité portées par les associations de quartier ; deux « café créateurs » ont accueilli une vingtaine de personnes en avril et octobre ; Un atelier « j'aurai voulu être » a concerné 6 personnes ; S'agissant des actions individuelles d'amorçage, 12 lanestériens ont été accompagnés ; Le chargé de mission a été très présent sur le terrain tout au long de l'année, a rencontré les acteurs économiques, les commerçants du quartier, ce qui lui vaut d'être bien identifié. Dans les maisons de quartier, des usagers ont trouvé auprès de lui aide et conseils (pour préparer un entretien, présenter un CV,…).

. « La route de l'emploi » (Agora) : Action expérimentée à partir de mai 2018; 28 journées de permanence effectuées sur le QPV; 8 habitants QPV accompagnés (5 femmes, 3 hommes), parcours redynamisés, entrées en stage, CDD, 1 abandon. Nécessité d'avoir une année pleine de fonctionnement pour dresser un bilan qui soit plus probant et plus riche d'enseignements.

. « L'emploi, pourquoi pas moi » (Mission Locale) : accompagnement renforcé d'un groupe de 8 jeunes (dont 5 jeunes filles) qui n'avaient pas ou plus de contact avec les conseillers Mission locale, à partir de septembre 2018, notamment repérés via des déambulations et remobilisés par des entretiens individuels et des actions collectives pour une consolidation de leur projet professionnel. Pour ces 8 jeunes, les situations ont évolué positivement (2 jeunes de Pasteur, 4 de Kesler/centre-ville et 1 de Kerfréhour).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Thématique parentalité/enfance/éducation :

. Accompagnement individualisé d'élèves en difficulté (Réussite Educative) :

Accompagnement individualisé, sous forme de parcours acceptés et contractualisés avec le ou les parent(s), d'élèves en difficulté sur la base d'un diagnostic, établi par les enseignants principalement, faisant l'objet d'une fiche de saisine sollicitant le dispositif de réussite éducative. Celui-ci a été présenté par la coordinatrice RE dans les trois établissements du 1er degré concernés lors des conseils d'école de rentrée, ainsi qu'au collège pour sa compréhension et son appropriation. Dans les faits, il l'a été massivement. La réussite éducative est clairement identifiée et son mode de fonctionnement qui associe étroitement les acteurs éducatifs du territoire est opérant et efficace. Les réunions d'équipe éducative pour l'examen partagé des situations individuelles et pour le suivi des parcours et leur ajustement éventuel (voire des sorties de parcours) ont été très fréquentes, montrant une mobilisation importante au service de l'enfant. Les rendez-vous avec les parents ont quasiment tous été honorés. Ces derniers ont toujours été associés dès le départ et leur rôle a été constamment valorisé pour qu'ils soient en capacité d'être acteurs de l'accompagnement et de prendre le relais par la suite. Par la Réussite Educative, les liens écoles/parents ont été renforcés.
Les agents de développement local ont été des relais de la réussite éducative dans les quartiers et, à partir de leur structure, ont pu la saisir dans certains cas.
Sur l'année 2018, au total, 62 enfants ont été en parcours (48 en file active) ; 37 garçons, 25 filles dont 14 collégiens ; 24 résidaient en QPV et 11 en quartier de veille (56%).
Ces parcours ont concerné des orientations/inscriptions vers l'atelier d'expression artistique de l'Art s'Emporte, l'accompagnement à la scolarité du Centre Social Albert Jacquard, des activités de loisirs, des activités culturelles, sportives, vers des séjours sur la période estivale (si parcours suivi dans l'année scolaire), vers une prise en charge de problématiques de santé (Maison des Adolescents par exemple), ….. Une douzaine de parents en besoin de soutien ont également été accompagnés vers des dispositifs adaptés, notamment le Point Ecoute Parents de l'association SESAM.
Pour tous ces parcours, il a été fait en sorte de limiter au maximum le reste à charge pour la famille en mobilisant le plus possible le droit commun, tout en octroyant des facilités de paiement.
Dans le courant de l'année 2018, 14 sorties de parcours entamés le plus souvent en 2016 et 2017 ont été actées, pour diverses raisons (objectifs atteints en termes de bénéfices, abandon, déménagement…).
A noter la progression importante, en 2018, des saisines émanant de l'école Joliot-Curie située au cœur du QPV, dont l'équipe enseignante en partie renouvelée a orienté 17 élèves.

Principales difficultés relevées en 2018 :

- les saisines continuent d'affluer mais une seule référente de parcours en charge par ailleurs d'autres missions relevant du volet éducatif du contrat de ville et donc limitée dans sa capacité à en assurer le suivi qualitatif de tous ces parcours, qui implique de nombreux rendez-vous. La réussite éducative est victime de son succès.
- Autre difficulté : les délais de prise en charge des problématiques de santé, dès lors que certains RDV chez des spécialistes ne peuvent être obtenus avant plusieurs mois.

. Les clubs « Coup de Pouce » (ville de Lanester):

Les trois clubs de coup de pouce langage (Joliot-Curie, Barbusse et Picasso) ont concerné 15 élèves de grande section « petits parleurs », inhibés, en retrait de l'activité de la classe. Les séances, encadrées par trois animatrices de la ville spécialement formées, se sont déroulées trois fois par semaine de janvier à juin sur le temps périscolaire, sous la forme d'activités langagières variées; 56 séances au total ont été réalisées. Rencontres parents/enfants en décembre avant le démarrage des clubs. Cérémonie de signature des contrats en mairie en décembre.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Cette action est restée exemplaire sur le plan de l'engagement conjoint des parents, des enfants, des enseignants, de l'animateur, et du partenariat entre acteurs éducatifs au bénéfice de la réussite et de l'épanouissement de l'enfant.
L'objectif a été de permettre aux élèves de mieux appréhender la classe de Cours Préparatoire.
Ils ont été orientés suite à l'évaluation du programme d'activité langagière réalisée par les enseignants courant novembre.

Le dispositif « coup de pouce lecture-écriture » a été mis en place pour favoriser l'égalité des chances et lutter contre l'illettrisme au moment de l'entrée dans la lecture et l'écriture en Cours Préparatoire. Il s'est agi d'accompagner les enfants repérés fragiles dans les acquisitions et/ou peu accompagnés par leurs parents dans leur scolarité. Les enfants ont été repérés et orientés sur le dispositif principalement par les enseignants.
15 enfants des établissements du secteur prioritaire (mêmes établissements que pour les CLA) ont pu bénéficier de l'action (+ 10 hors secteur prioritaire). 95 séances de club ont eu lieu (3 par semaine, d'une durée d'une heure trente), rythmés par des temps forts tout au long de l'année, notamment la signature des contrats en mairie qui engage les différents acteurs ainsi que les enfants et parents à respecter le cahier des charges et travailler en transversalité.
La médiathèque a accueilli tous les mardis de novembre à juin les clubs « coup de pouce lecture écriture ». Une carte médiathèque a été remise à chaque enfant au moment de la signature des contrats à l'Hôtel de Ville en présence des parents. Une visite spécifique a été proposée aux parents (une carte leur est également offerte) pour leur présenter la structure, son fonctionnement, leur montrer qu'il s'agit d'un lieu culturel accessible à tous.
Les enfants des clubs ont participé comme chaque année au Prix Coup de Pouce des Premières Lectures organisé par l'association nationale « Coup de Pouce ». Pour ce faire, ils ont lu les quatre albums jeunesse en compétition. Un temps fort de présentation des livres du prix des premières lectures a été proposé aux enfants à la médiathèque, où a aussi organisé le vote final, dans les vraies conditions d'un scrutin (bulletin, isoloir, urne).
La ville de Lanester, suite à sa candidature, a eu l'honneur de recevoir le 1er juin 2018 la cérémonie nationale de l'annonce du livre lauréat. Tous les clubs du Morbihan étaient présents pour l'occasion.
La cérémonie de clôture des clubs et la remise des récompenses se sont déroulées à la médiathèque, salle Tam-Tam. Pour l'occasion, les enfants des clubs et leurs animatrices avaient réalisé un kamishibaï, dont ils ont lu l'histoire à voix haute sur scène.

6 animateurs municipaux ont été en charge des clubs. Leur formation a été assurée par le pilote du dispositif (coordinatrice RE) et la chargée de mission de l'association nationale « Coup de Pouce ».
Bilans en mars et en fin d'année avec les enseignants et les animateurs.
Cérémonies de clôture des clubs et de remise des diplômes le 26 juin 2018.

En novembre 2018 a été signé un Contrat Territoire Lecture avec la DRAC de Bretagne, qui apporte désormais son soutien à cette action pendant trois ans et en facilitera l'enrichissement.

Lors du bilan des CLA réalisé en juin 2018, les enseignants ont tous constaté des progrès significatifs pour chacun des élèves, La participation des parents a été également appréciée; ils étaient présents à chaque action et aux rencontres individuelles.
Il a été également constaté par les enseignants que les actions et le contexte de travail générés par le club renforcaient le lien avec les familles. Ils ont été l'occasion de se rencontrer sur des temps plus conviviaux et en dehors de l'établissement scolaire, notamment lors des cérémonies.
Le club coup de pouce lecture-écriture a permis à tous les enfants orientés de s'épanouir dans leur scolarité et de sortir de la zone de fragilité. Les parents ont répondu au cahier des charges du club en participant au minimum à trois séances complètes dans l'année, aux temps forts et au bilan organisé par l'équipe d'animation.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Cette action a un réel impact sur la fréquentation de la médiathèque par les enfants et parents bénéficiaires. Chaque année depuis que l'action existe, entre 7 et 14 enfants sur les 30 inscrits aux clubs et entre 3 et 6 parents renouvellent leur abonnement et utilisent régulièrement la structure.

Des évaluations détaillées des clubs ont été réalisées, avec des éléments recueillis à la fois auprès des enfants eux-mêmes, des enseignants, des animateurs et des parents :
- Par l'association Coup de Pouce selon un format reproduit annuellement, multicritères
- Par la ville de Lanester dans le cadre de l'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville, avec une vision rétrospective.

. « Le Pa@s quartiers » (ville de Lanester):

Le pa@s quartier (Point d'accueil et d'accompagnement à la scolarité) a été proposé du lundi au vendredi (sauf le mercredi) de 17h00 à 18h30 dans les deux maisons de quartier du QPV (Eskale et Ferme de Kerfréhour) et au local Rosa Parks situé en quartier de veille (Pasteur). L'action a concerné des enfants de 6 à 16 ans et leurs parents. Trois possibilités étaient offertes : aide aux devoirs (le lundi et le jeudi, en alternance avec les séances se déroulant à l'école), atelier parents/enfants (le mardi), atelier découverte d'activités ludiques et éducatives (le vendredi). A l'inscription, chaque enfant, moyennant 5 € à l'année, s'est vu remettre une carte Pa@s (ouvrant droit à différents avantages) ainsi qu'une carte de médiathèque.
Les activités ludiques et éducatives ont été variées, pratiquées en intérieur comme en extérieur : elles ont donné lieu à la découverte de structures municipales, de lieux proches mais inconnus (parcs, berges de rivières, sentiers de randonnées…), de pratiques sportives, culturelles, de loisirs créatifs, …, ont permis également l'apprentissage du respect de consignes, de règles autour de valeurs liées au partage, à l'entraide, à la bienveillance…
Les activités parents/enfants, plutôt proposées sous forme d'ateliers où l'on fait ensemble, ont été particulièrement appréciées. Elles ont donné lieu à de belles complicités, à un renforcement des liens. Elles ont connu une augmentation notable de leur fréquentation.
Les animateurs municipaux en charge du Pa@s Quartiers, avec les agents de développement local, ont travaillé en équipe de manière constructive et efficace grâce à des temps communs de préparation pour concevoir tous les deux mois un programme d'activités renouvelé communiqué à l'avance via tractage et affichage. Les idées, les propositions, ont pu émaner des enfants, des parents eux-mêmes. Les ressources et la grande richesse du territoire ont été exploitées au mieux pour diversifier ces activités, notamment les partenariats associatifs. Quatre temps forts inter-quartiers ont été organisés en plus des activités régulières, dont « le goûter presque parfait » du 23 novembre, avec concours de pâtisserie, qui a recueilli un grand succès. Ces mini-évènements permettent aux différents territoires qui composent la ville de mieux fonctionner ensemble et non côte à côte, et aux habitants de mieux se connaître entre eux et de garder des liens.

71 enfants (24 à Kerfréhour, 17 à Rosa Parks, 30 à l'Eskale) dont 18 collégiens / 53 primaires + 32 parents, majoritairement des mamans ont bénéficié du Pa@s quartiers en 2018, dont 41 garçons, 30 filles ; 36 du QPV+ 21 du quartier de veille (80%).

Le Pa@s a permis de ramener vers les maisons de quartier des adultes (parents) qui les fréquentaient peu, notamment à Kesler-Devillers.
L'action a permis aussi d'élargir les centres d'intérêts des enfants et des adolescents, a favorisé un apprentissage de la citoyenneté grâce à une ouverture sur les ressources culturelles et de loisirs de la commune, qui ne demande qu'à être renforcée encore.
Les liens avec les établissements scolaires ont été consolidés et la cohérence d'ensemble des actions du volet éducatif du contrat de ville (dont le Pa@s Quartiers), ainsi que leur lisibilité, se sont améliorées grâce à une coordination assurée par la même personne.
Le travail d'équipe a gagné en qualité et en efficacité, avec des animateurs investis qui s'épaulent et s'entraident et font valoir leurs compétences spécifiques.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Fréquentation régulière et assidue qui témoigne d'un réel attachement des habitants à cette offre de proximité adaptée aux besoins et de la pertinence de cet accompagnement auprès des familles.
Deux habitantes membres du Conseil Citoyen ont été bénévoles sur le temps d'aide aux devoirs.

. Point Ecoute Parents (SESAM) : Les professionnels de SESAM, en leur qualité de psychologue clinicien, ont accompagné individuellement des parents, notamment orientés par la Réussite Educative, dans leurs problématiques singulières en proposant un lieu et un temps d'écoute anonyme, confidentiel et gratuit, au Centre social Albert Jacquard, chaque vendredi. Il a été proposé à chacun de s'interroger sur son rôle au sein de la famille. Les professionnels, dans un premier temps, ont favorisé la dédramatisation nécessaire pour échanger ensuite sur la recherche de solutions. Une permanence hebdomadaire, au Centre Social Albert Jacquard, a été assurée sur l'ensemble de l'année civile (au terme de 2018, 37 permanences ont été réalisées). Un accueil occasionnel a également été proposé à l'Eskale. Enfin, un accueil au sein des locaux de l'association, à Lorient, était également possible. La permanence téléphonique, assurée du lundi au vendredi, par la mutualisation des moyens de l'association, a pu permettre une prise de rendez-vous au quotidien. Une grande flexibilité caractérise les professionnels, qui aménagent leurs horaires afin de faciliter l'accueil du plus grand nombre de personnes.
Au cours de l'année 2018, 44 situations ont été accompagnées, dont la moitié environ concernaient des habitants du QPV. 76 entretiens individuels ont été réalisés par la psychologue du service, dont 28 % avec l'enfant uniquement, 20 % avec la mère seule et 33% en présence de la mère et de l'enfant.

Thématique « alphabétisation » :

La CSF a proposé en 2018 trois ateliers hebdomadaires (soit 6 heures) sur 33 semaines, par groupes de niveau, à l'EsKale. La formatrice et les 14 bénévoles ont accompagné au total 101 adultes (contre 155 en 2017), majoritairement des hommes, dans leur apprentissage du français. 67 résidaient à Lanester dont 15 dans le quartier prioritaire. Les mises en situation concrète, les sorties… ont permis aux apprenants de progresser plus rapidement. L'assiduité est toutefois demeurée un problème récurrent.

L'Etat (crédits du BOP 104 « intégration » à hauteur de 5000 €), la CAF, le bailleur et la ville ont soutenu cette action.

Thématique jeunesse/sport/culture :

. Dispositif de droit commun cofinancé par le Département et la Ville, le service de prévention spécialisée de la Sauvegarde 56 est resté en 2018 un partenaire de terrain incontournable dans le cadre du contrat de ville, la majeure partie de son action se situant en QPV. L'équipe de 4 éducateurs a été entièrement renouvelée en 2018, d'où nécessité pour eux de trouver leur marque sur ce territoire, de retisser les liens de partenariat avec les acteurs locaux (agents de développement local de la ville, gardiens, …) et également dans le cadre de la réussite éducative. 79 jeunes âgés de 12 à 18 ans majoritairement, principalement des garçons (61%), ont été accompagnés en 2018, issus pour 56 d'entre eux du QPV et du quartier de veille. La présence sociale (travail de rue) a été maintenue, notamment en horaires décalés (soirs) et deux samedis par mois. S'agissant des actions collectives, 6 chantiers « contreparties » ont bénéficié à 35 jeunes dont celui de la boîte à dons sur le quartier de Kerfréhour, mené en partenariat avec le bailleur, l'Art s'Emporte et la ville, auquel 5 jeunes filles du quartier ont participé de bout en bout.

. La culture a été présente dans la programmation 2018 au travers des actions portées par l'Art s'Emporte. Trois ateliers hebdomadaires de création et d'expression artistiques rue Jules Guesdes et deux à la « coloc » de Kerfréhour ont été proposés. 35 personnes de 10 à 93 ans habitants du

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

quartier élargi y ont participé. L'atelier « réussite éducative » a continué à fonctionner une fois par semaine avec 6 enfants. Ses apports ont été très bénéfiques. L'Art s'Emporte a développé en 2018 les visites d'expositions, de sites et les sorties culturelles, parfois en mutualisant avec l'association Place des Rencontres, ce afin de démocratiser la culture. De nombreux habitants ont adhéré à ces propositions. L'Art s'Emporte a travaillé étroitement avec les autres acteurs (exemple de la boîte à dons ci-dessus). En lien avec un projet artistique légèrement antérieur axé sur des portraits de femmes de Kerfréhour, une sortie organisée à Quai 9 à l'occasion du spectacle « F(l)ammes » le 24 novembre 2018, relayée par les agents de développement local, a recueilli la participation de 40 habitantes des quartiers Kesler-Devillers et Kerfréhour.

. Promouvoir l'émancipation d'adolescent.e.s (SESAM) : des professionnels de SESAM ont agi exclusivement auprès des éducateurs de la prévention spécialisée. Des temps d'échanges et d'accompagnement des pratiques ont été proposés et ont facilité l'interconnaissance. La fonction de « psychologue » auprès du public jeune a été explicitée et mieux comprise. Ainsi, les orientations vers le Point Accueil Ecoute Jeunes (PAEJ) de SESAM accueilli chaque mardi à l'Eskale ont été fortement en hausse.

Thématique participation des habitants / vivre ensemble / lien social :

. « Des quartiers dans la ville (Ville de Lanester) :

Fonctionnement dans et hors les murs des deux maisons de quartier municipales du QPV (Eskale et Ferme de Kerfréhour) au quotidien et tout au long de l'année, y compris vacances scolaires – Gestion des plannings d'occupation, diversification et développement des activités municipales et associatives - Lieux gérés par deux agents de développement local. En 2018, l'offre comprenait notamment (liste non exhaustive): ateliers hebdomadaires jeux de société et savoirs faire (mosaïque notamment) à l'Eskale, ateliers cuisine, repas partagés et goûters équilibrés, sorties culturelles à Quai 9 (« Grève », « Fl(a)mmes » et « Paroles d'anciens » avec à chaque fois 10 à 40 habitants), au festival de théâtre de Kerhervy (15 habitants), aux expositions photographiques de La Gacilly ; sorties loisirs et découverte (marchés locaux, parcs d'attractions...) ; ateliers « marché de noël » ; temps forts ponctuels (Halloween, chandeleur…); « Kerfréhour Plage » sur la période estivale aux abords de la Ferme (jeux et animations d'extérieur). Convention avec la ludothèque du centre social Albert Jacquard pour le prêt de jeux et l'accès de groupes à la structure. Grande kermesse le 26 mai à Kerfréhour/Châtaigneraie ; participation à la construction et à l'installation de la boîte à dons de Kerfréhour ; repas interculturel fin juillet en lien avec le séjour à Lanester de jeunes algériens (Kerfréhour) ; Tenue d'un stand d'informations sur les maisons de quartier au Forum des associations (8 septembre), lors de la semaine bleue (dédiée aux seniors).

Accompagnement individuel des habitants et usagers demandeurs (aide aux démarches, orientation, conseils…) – Coordination des actions associatives hébergées dans les maisons de quartier - Comités d'animation dans chacune des maisons de quartier avec partenaires, habitants et usagers à raison d'une fois par trimestre – Partenariat avec l'équipe de prévention spécialisée et complémentarité sur la période estivale et renfort ponctuel d'animateurs municipaux (contractuels) sur les temps forts.

La fréquentation des maisons de quartier est désormais bien stabilisée voire s'accroit. Des publics très différents s'y côtoient. Les habitants et les usagers apprécient ces lieux de proximité, la disponibilité, l'écoute… des agents de développement local. Ils y pratiquent des activités valorisantes, y développent des savoirs faire, s'entraident, y trouvent des occasions de rompre avec leur solitude, leur isolement. Les activités sont ajustées, renouvelées régulièrement pour répondre aux demandes. Les propositions municipales sont complémentaires de celles émanant des associations. Les publics passent des unes aux autres aisément. A la ferme, elles ont été véritablement porteuses d'un rapprochement entre les habitants de Kerfréhour et ceux de la Châtaigneraie, de nouveaux plus présents. A l'Eskale, peu d'habitants du quartier Kesler-Devillers

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

sont présents régulièrement même si un léger mieux s'observe. La permanence de l'assistante sociale le jeudi après-midi, qui enchaîne les rendez-vous quasiment en continu, contribue à cette venue et favorise la découverte de la structure. Les actions inter-quartiers sont appréciées et contribuent à faciliter les déplacements et la mobilité des habitants.
Le lien avec le public jeune existe au niveau de l'EsKale grâce aux permanences bimensuelles du Point Accueil Ecoute Jeunes (SESAM) et aux structures installées à l'étage (Mission Locale, PIJ et cyberlan).

Ferme de Kerfréhour : 103 participants réguliers : 74 femmes (72 %), 29 hommes, 89 % QPV

L'Eskale (Kesler-Devillers/centre-ville) **:** 66 participants réguliers : 56 femmes (85 %) et 10 hommes, 35 % QPV.

Les Maisons de quartier identifiées, fréquentées, sont le point d'ancrage des actions du Contrat de Ville, un endroit où de nombreux acteurs travaillent et construisent ensemble leurs actions respectives.
L'espace manque à la Ferme et la configuration des lieux contraint fortement son utilisation.
Difficulté commune aux deux maisons de quartier (plus marquée encore à l'Eskale) : tendre vers un équilibre de la fréquentation hommes/femmes. Actuellement, les femmes sont largement majoritaires. Les propositions d'activités devront prendre en compte cet aspect. A Kesler-Devillers, les jardins partagés sont trop éloignés de la maison de quartier pour construire des passerelles. Par contre, le récent aménagement d'un espace de convivialité (barbecues, tables et bancs) à proximité de l'Eskale facilitera l'ouverture de la structure sur l'extérieur et le développement d'animations de plein-air.
La fréquentation de la maison de quartier par des personnes de l'extérieur s'est aussi accrue à la faveur d'actions comme les « repair cafés » proposés par les Compagnons Bâtisseurs.

A noter également la bonne santé des jardins partagés de Kerfréhour, où l'association la Clé des Champs œuvre toujours pour la valorisation du quartier et de son image (c'est moins le cas à Kesler-Devillers où le jardin est plus excentré et géré différemment).

. « Tous en piste (CSF) : des ateliers d'arts du cirque, encadrés par l'école de cirque "Equilibres" et des bénévoles de la Confédération Syndicale des familles, ont été proposés aux enfants de 2 à 16 ans. Ils ont eu lieu tous les jeudis de 17h à 19h, du 15 mars au 26 avril 2018; Pendant l'apprentissage des enfants, des rencontres avec les parents ont aussi été proposées, traitant du " vivre ensemble" et de la citoyenneté dans les quartiers. Lors des vacances scolaires, du 30 avril au 4 mais, dans un chapiteau monté au cœur du quartier Kesler-Devillers, des sessions d'apprentissage ont eu lieu par tranches d'âges ainsi qu'un atelier parents/enfants de moins de 4 ans. Au programme : équilibre, jonglage, fil de fer, trapèze et tissu aérien afin de construire un spectacle. En parallèle, une auteure a travaillé avec les familles afin de réaliser un document audio servant de bande sonore lors du spectacle final. Afin d'intégrer des adolescents et de jeunes adultes, une fresque a été réalisée avec l'aide de graffeurs sur le mur d'une salle de sport du quartier.
Au total, plus de 120 participants aux ateliers ont été dénombrés, dont 45 du quartier. Tous en Piste fut une belle réussite. Le spectacle final présenté le 4 mai sous le chapiteau a accueilli plus de 400 spectateurs, principalement les familles.
Le projet a été très apprécié par les habitants. Il a suscité de l'intérêt, de la convivialité, a permis aux participants de gagner en confiance voire d'être fiers d'eux, au-delà de la découverte d'une nouvelle activité. La rencontre de familles venant de quartiers différents a permis une mixité sociale.

. Sorties sur l'eau et ateliers nutrition parents/enfants (CDCK) :
L'action, en CPO, a été concrétisée par :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- 9 ateliers enfants de 2 heures, 36 enfants différents ont participé dont 7 à toutes les séances – 22 filles et 14 garçons de 4 à 14 ans du QPV
- 10 séances de kayak de 2 heures : 40 jeunes de 6 à 15 ans différents ont été présents (23 filles et 17 garçons)
- 3 sorties famille de 4 heures : 10 familles soit 35 personnes (17 femmes, 10 hommes, 8 enfants de 5 à 69 ans dont 75 % du QPV
- 9 ateliers nutrition de 4 heures : 43 personnes différentes ont été concernées, les ¾ du QPV

L'action est restée facilement accessible. Les ateliers nutrition se sont déroulés dans les maisons de quartier. Les sorties kayaks et sur dragon ont toujours été organisées en covoiturage avec des véhicules de la ville, du club local et du CDCK56. Les activités dragon boat ont été adaptées à tous les publics. Toutes les catégories d'âges étaient représentées, de 4 à 70 ans avec une doyenne de 85 ans. La participation a plutôt été féminine surtout chez les adultes.
Cette action, bien identifiée et a un réel impact positif sur les habitudes alimentaires, sur la pratique régulière d'une activité et sur les liens parents/enfants qui se trouvent consolidés. 2 enfants + 2 mamans ont pris une licence à l'année au club local.

. Développement du lien social de proximité (Place des Rencontres) :
L'action (en CPO) a consisté à animer toute l'année le quartier, à favoriser les liens intergénérationnels et à maintenir la mixité, notamment par des temps forts et sorties culturelles :
- Kermesse de Pâques le 30 avril,
- Voyage culturel Machines de l'île de Nantes (42 personnes)
- Voyage de loisir à Saint-Cado (18 personnes)
- Sortie culturelle à Quai 9 pour le spectacle f(l)ammes (24 personnes)
- Halloween (160 personnes de 0 à 90 ans)
- Marché de Noël associatif avec la venue du père noël (250 personnes malgré la météo).

Présence quotidienne sur le quartier + médiations, cafés rencontres, repas mensuel le dernier mercredi de chaque mois.
L'association a pu disposer de trois créneaux d'1/2 journée toute l'année à la maison de quartier et a bénéficié d'un appartement en rez-de-chaussée au cœur du quartier, prêté par le bailleur, partagé avec l'Art S'emporte, grâce auquel de nouveaux habitants ont pu être rencontrés.

. Les sciences en bas de chez toi (Les Petits Débrouillards) :
Les Sciences en bas de chez toi sont des animations de rue, gratuites, sans inscription préalable, où chacun peut aller et venir à sa guise. L'objectif est de sensibiliser aux sciences et d'amener les enfants à expérimenter et à se questionner sur le monde qui les entoure.
Chaque jour est consacré à une thématique (biodiversité, recyclage, réchauffement climatique...) et un goûter commun est pris à la fin de l'activité afin de conclure l'après-midi.
Cette année, elles se sont déroulées durant 2 semaines pendant l'été 2018, soit 10 jours répartis selon le calendrier suivant :
Kerfréhour (en face de la ferme de Kerfréhour) : 5 jours du lundi 23 au vendredi 27 juillet de 14h à 17h ; Kesler-Devillers (devant l'EsKale) : 5 jours du lundi 27 au vendredi 31 août de 14h à 17h. Le thème de cette année était « Transition écologique » avec un axe de sensibilisation sur la circulation des fausses informations ou fausses idées dans la cadre du projet national « Il paraît que ». Grâce à des expériences et des jeux sur les transitions écologiques, les enfants ont donc pu échanger, débattre et expérimenter sur des sujets variés liés à la biodiversité, sur l'écologie mais également à la biologie ou à la physique. Les supports d'animation ont pris la forme de jeux de rôle et d'expression collaboratifs, de constructions et d'expériences. 38 garçons et 32 filles ont été présents sur les deux semaines d'animations d'été.
En complément, 4 séances d'initiation aux sciences à l'occasion des ateliers parents-enfants du « Pa@s quartiers » (17h/18h30) ont été planifiées cette année afin de faire découvrir les activités Petits Débrouillards dans les quartiers sous une autre forme que les animations de rue et de plus mobiliser les parents. A chaque atelier, il a été proposé un défi mettant en jeu la notion d'équilibre puis les enfants et parents présents ont construit des ludions, simples montages de physique

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

illustrant la forte compressibilité de l'air par rapport à l'eau très peu compressible. En fin de séance, une autre expérience liée aux propriétés de l'eau a été réalisée. 16 enfants, 7 parents et les 5 animateurs.rices du Pa@s ont participé à ces ateliers et ont beaucoup apprécié ces animations. Les retours ont été très positifs.

Thématique accès aux droits / Prévention :

. Permanence de l'ASCEAP : l'action s'est déroulée à la Maison de quartier l'EsKale sous forme de permanences mensuelles au cours desquelles la salariée de l'association a reçu sur RV. Elle a pour objectif l'accès aux droits et l'accompagnement social et juridique des migrants hormis les demandeurs d'asile. Ainsi au 30 novembre, 24 demandes ont été enregistrées dont 12 nouvelles pour l'année en cours et 12 ayant nécessité plusieurs entretiens. Les demandes ont concerné les régularisations sur le territoire, les naturalisations, les visas, le regroupement familial, les droits CAF et CPAM, les renouvellements des titres de séjour,….Les actions ont été réalisées en lien avec de nombreux partenaires institutionnels et associatifs : Préfecture, ambassades, Conseil Départemental, hôpitaux, CCAS, missions locales, Sauvegarde 56, PIMMS, Boutique du Droit …
En 2018, 24 (10 H, 14 F) demandes ont été traitées, correspondant à 77 bénéficiaires dont 38 adultes et 39 enfants. La moitié des demandeurs était domiciliée en QPV.
Les objectifs sont atteints car les demandes sont en constante augmentation (compétences de la salariée, relation de confiance instaurée et pertinence des réponses apportées).
De nombreuses situations connues en situation irrégulière ont rejoint le circuit de droit commun après avoir obtenu une régularisation, un visa puis une naturalisation et de ce fait ont accès au logement, à l'emploi, aux prestations légales … Ces personnes se sentent à nouveau en sécurité et ont repris confiance en elles.

. Action de DEFIS centrée sur l'accompagnement aux usages du numérique et à l'e-administration. L'essoufflement des ateliers de quartier en 2017 a réorienté l'intervention 2018 sur les collégiens du QPV susceptibles par répercussion de « former » leurs parents. Ainsi, 3 ateliers de 2 heures et 6 ateliers de 1 heure ont eu lieu sur le temps périscolaire au collège Jean Lurçat. 17 (10 garçons et 7 filles de 6ième et 5ième) sur la première période et 83 sur la seconde (43 garçons et 40 filles de 4ième) ont suivi ces ateliers de Défis.
→ atelier montage-démontage et sensibilisation à l'écologie des TIC
→ appréhension de différents environnements numériques et des logiciels et applications
→ appréhension des périphériques et de la dextérité utilisateur/outil grâce a des outils ludo-éducatifs
→ serious-game sur le harcèlement scolaire.

. Permanences du PIMMS : un médiateur du PIMMS a tenu deux permanences d'une demi-journée par semaine à l'Eskale et à la ferme de Kerfréhour pour aider les habitants du quartier à faire leurs démarches administratives et ainsi à accéder à leurs droits. A l'Eskale, 91 personnes ont été accueillies (38 H, 43 F), dont 54 du quartier prioritaire. A la ferme de Kerfréhour, 64 personnes ont été reçues (56 F, 8 H) dont 41 du quartier prioritaire. La fréquentation est en hausse depuis que les permanences sont hebdomadaires dans chacun des quartiers. La majeure partie du public s'est présentée pour des questions en lien avec l'emploi (Pole Emploi), le Social (la CAF), l'énergie (EDF).

Thématique cadre de vie :

. Action des Compagnons Bâtisseurs : 11 chantiers d'auto-réhabilitation accompagnée réalisés en 2018 ; 10 chantiers familles + 1 chantier au local du Toulhouët. En 2018, 33 familles lanestériennes ont été en lien avec les CBB.
Zoom sur les 10 chantiers « familles » : 9 maintiens, 1 projet de mutation, 22 pièces rénovées - Facture moyenne des matériaux : 252,16 €

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Sur les 21 demandes de chantier exprimées en 2018 : 13 accompagnements mis en place ; 8 n'ayant pas donné lieu à un accompagnement.
12 accompagnements débutés en 2017 se sont poursuivis en 2018. 6 ont découlé sur un chantier en 2018 = 25 accompagnements de familles (aboutissant ou non à un chantier).
L'action, pour la ville, ne relève plus d'un financement « contrat de ville » mais d'un financement de droit commun en lien avec la localisation des chantiers hors QPV.
Bilan des « repair cafés » : du 1er janvier au 31 décembre 2018, 18 « repair cafés » ont été proposés: 9 à la ferme de Kerfréhour (47 participations) et 9 également au Centre social Albert Jacquard (62 participations). La plus grande fréquentation au Centre Social peut s'expliquer par la fréquentation importante du lieu pour d'autres activités et par une meilleure visibilité (centre-ville). Ces rencontres ont été très conviviales, que ce soit à Kerfréhour ou Centre Social Albert Jacquard. A plusieurs reprises, certaines personnes ont aidé bénévolement l'animateur technique à réparer les appareils.

. Jardiner ensemble « Vert le jardin » :
De février à décembre 2018, 43 ateliers ont été réalisés sur les jardins partagés et/ou dans les maisons de quartier de Kesler-Desvillers, Kerfréhour et Bellevue, avec les collectifs d'habitants-jardiniers et partenaires. L'accompagnement des habitants-jardiniers (une soixantaine environ) sur les trois jardins partagés a principalement été orienté sur la conception de nouveaux équipements et l'amélioration du fonctionnement des jardins. Ces derniers ont connu des évolutions différentes en fonction du groupe d'habitants présent et des projets qui s'y développent.

Des ateliers conserverie, fabrication de baumes, de sirops…sont venus enrichir les propositions aux jardins. Les animations ont permis de dynamiser et de créer des espaces de convivialité, de dialogue, par des repas, pique niques partagés ou par des fêtes de saison. Cette année fut celle du voyage à Lille (20 ans du réseau national), qui a permis aux jardiniers de mieux se connaître en dehors de leurs quartiers respectifs. La « Fête de Printemps » au jardin partagé de Kerfréhour (31/03/2018) s'est déroulée en partenariat avec l'association « Place des Rencontres » qui organisait la kermesse du quartier. De nombreuses activités et une belle ambiance, notamment autour de l'atelier « Fais ton nain de jardin » en collaboration avec L'art s'Emporte, ont contribué au succès de cette fête qui s'est achevée par un concert orchestré par les habitants.
Les 3 jardins partagés de Lanester ont répondu présents pour participer au rassemblement « Tous au jardin dans le Morbihan », et proposer des animations et activités pour faire découvrir leurs jardins. Les réunions de lancement ont permis de faire se rencontrer les habitants-jardiniers et de mutualiser les savoirs faire de chacun pour construire ce projet solidaire et citoyen.
Les conflits d'usage au jardin entre certains habitants ont pu persister et « s'inviter » lors des animations proposées par Vert le Jardin. Le rôle de l'animateur a donc été aussi d'apaiser les tensions et de dialoguer pour comprendre et essayer de résoudre les problèmes soulevés (gestion de l'eau, agrandissement des parcelles, vol de légumes …).
Une baisse de la fréquentation par les femmes a été observée sur certains jardins. Vert le Jardin a essayé d'inverser cette tendance en proposant des ateliers cuisine/bien-être… pour inciter ces dernières à revenir jardiner/cultiver et prendre du temps pour elles.

. Rénovation urbaine de Kerfréhour-La Châtaigneraie :

L'année 2018 a été importante pour le projet de rénovation urbaine de Kerfréhour-La Châtaigneraie qui a pu être finalisé et validé par le Comité d'engagement de l'ANRU, avec des moyens supplémentaires octroyés.

Un atelier citoyen composé de résidents de Kerfréhour et de la Châtaigneraie (dont 8 issus du Conseil Citoyen), ainsi que de riverains du quartier, d'habitants plus éloignés et d'acteurs du territoire, a été mis en place par la Ville pour dessiner son scénario de rénovation urbaine, dans un souci de co-construction et d'appropriation du projet. Entre le 15 février et le 5 juin 2018, neuf séances thématiques animées par la ville (espaces verts, logement, déplacements, équipements,

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

ouverture du quartier…) ont permis au groupe (une quarantaine de participants au total) de travailler ensemble sur des propositions. Ces dernières ont été présentées aux élus et partenaires de la rénovation urbaine le 5 juin à Quai 9. De nombreux éléments issus du scénario proposé par l'atelier citoyen ont été repris par les prestataires en charge de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale.

Le scénario (10ième version après divers ajustements) finalement établi pour répondre aux objectifs de transformation durable du quartier et de renforcement de son attractivité intègre :
• la déconstruction de 3 immeubles BSH (G, I, J) soit 100 logements sociaux ;
• la déconstruction de deux rangées de garages propriété d'Espacil ;
• la reconstitution de l'offre à hauteur de 100 LLS répartis en 60 LLS en financement PLAI et 40 LLS en financement PLUS (dont 20 sur site) ;
• la requalification de 140 logements sociaux de Bretagne Sud Habitat ;
• la résidentialisation des 173 logements sociaux du quartier ;
• la diversification de l'habitat avec un potentiel constructif de 102 logements privés ;
• la démolition du centre commercial actuel;
• la construction d'un pôle de services à l'angle De Gaulle/Claudel incluant une maison de quartier, des cellules commerciales et de locaux associatifs… ;
• l'aménagement des espaces publics reprenant l'esprit des jardins partagés.

L'évolution majeure opérée à ce stade a été la décision de démolir la barre J de 40 logements située la plus au nord, en raison du coût important d'une réhabilitation lourde telle qu'envisagée initialement.
Présenté en réunion publique le 12 octobre 2018 à l'école du quartier, ce scénario a été très bien accueilli par les quelques 70 personnes présentes. Le calendrier des interventions a été précisé à cette occasion, notamment sur la question des déconstructions et des relogements, sujets d'inquiétudes. Les habitants concernés ont ainsi pu être rassurés.

Courant juillet, la ville avait été avisée qu'elle pouvait prétendre à un abondement de l'enveloppe de subvention octroyée par l'ANRU (2,1 millions d'€). Un dossier a donc été constitué pour l'obtention de crédits supplémentaires. A l'issue des arbitrages à l'automne, la qualité du projet, du travail de concertation et du partenariat avec le bailleur a été mise en avant et un avis favorable a été rendu pour un montant total de subvention ANRU de 5 862 470 € et de prêts conventionnés à hauteur de 2 394 530 €.

Le comité d'engagement (CE) de l'ANRU réuni le 10 décembre 2018 a validé le projet urbain présenté, la stratégie d'ensemble, le ciblage opérationnel des actions sur le secteur Kerfréhour ainsi que l'exhaustivité des interventions, moyennant quelques recommandations qui seront respectées. Les montants précités ont été confirmés et deux opérations ont été autorisées à démarrer à la date du comité d'engagement :
- la démolition de 100 LLS sous maîtrise d'ouvrage Bretagne Sud Habitat ;
- le recrutement d'un chef de projet sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Lanester.
Les dépenses de l'ensemble des opérations validées par le comité d'engagement du 10 décembre 2018 pouvant être prises en compte à partir de cette date.

2018 a vu par ailleurs l'ouverture de la maison du projet le 24 avril, au rez-de-chaussée du bâtiment H rue Claudel, lieu d'information, d'échange, de discussions sur le projet où services de la ville et élus, bailleurs, atelier citoyen, tiennent des permanences régulières.

Evaluation à mi-parcours du contrat de ville :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

La ville de Lanester, qui n'a pu être accompagnée par une stagiaire pour le travail d'évaluation à mi-parcours du Contrat de Ville sur son territoire prévu dans le document contractuel, a fait le choix, compte tenu du temps et des moyens dont elle disposait, de produire une contribution spécifique à partir :

- D'un temps fort participatif regroupant habitants, acteurs associatifs et représentants institutionnels portant sur la globalité du contrat (dispositif, modalités de mise en œuvre, contenu) qui a eu lieu de 27 septembre 2018 en présence d'une trentaine d'acteurs mobilisés,
- De l'évaluation d'une action emblématique du volet éducatif conduite depuis plusieurs années, à savoir les clubs « coup de pouce » lecture-écriture et langage.

Les constats, les enseignements, les propositions qui sont ressortis de ce regard croisé à la fois large et resserré, rétrospectif et prospectif, ont permis d'identifier les ajustements à apporter au contrat pour qu'il gagne en efficacité et en efficience auprès des habitants du quartier prioritaire sur le reste de sa durée, dès 2019. Là, notamment, ont été identifiés les thèmes qui semblaient insuffisamment traités (santé, places des femmes et des jeunes, l'engagement des habitants…), la nécessité d'une meilleure communication sur les actions du contrat de ville et de rencontres régulières entre les acteurs pour faciliter l'interconnaissance, les complémentarités, la mutualisation, les projets communs…

PROGRAMMATION 2018 DU CONTRAT DE VILLE DE LORIENT

L'appel à projet 2018 du contrat de ville, élaboré notamment à partir d'enjeux nationaux et d'enjeux locaux identifiés notamment avec les conseils citoyens a été lancé en novembre 2017, avec une date limite de transmission des dossiers fixée au 11 décembre 2017.

L'enveloppe octroyée par l'Etat pour la programmation 2018 de Lorient était de 300 854 €, soit le même montant qu'en 2017.

Rappel : les centres sociaux concernés par la géographie prioritaire (Centre social de Keryado, Maison pour tous de Kervénanec, Maison de quartier du Bois du Château et Centre social du Polygone – PLL) bénéficiaient d'une contractualisation avec l'Etat et la ville de Lorient sur la période 2016-2018. Ils n'ont donc pas déposé de dossiers au titre de la programmation 2018.
Toutefois, les crédits qui leur sont octroyés apparaissent dans la présente programmation.

Les dossiers reçus ont été soumis aux différents services de la Ville, afin d'avoir leurs retours et avis sur ces dossiers. Les membres des conseils citoyens ont également donné leur opinion sur les dossiers qui seraient à privilégier pour leur quartier.

Suite à cette première instruction, une négociation a eu lieu avec l'Etat et la CAF lors d'un comité technique des financeurs le 21 février dernier. Le comité de pilotage du volet éducatif a émis son avis le 19 mars.
La programmation a enfin été validée par le comité de pilotage du 21 mars 2018.

En définitive :

40 dossiers ont été reçus hors volet éducatif

→ 32 ont été retenus, portés par 20 partenaires différents.

La ville porte directement 10 projets et le C.C.A.S. (Centre Communal d'Action Sociale) 1 projet.

→ 8 actions ne rentrent pas dans la programmation 2018 au vu des critères définis pour l'instruction des dossiers (respect de l'appel à projet en termes de thématique et de public cible, action ne relevant pas du droit commun, efficience, partenariat et ancrage sur le

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

territoire…).

13 dossiers ont été reçus dans le volet éducatif qui comprend notamment la réussite éducative, le soutien à l'ambition des jeunes et le soutien à la parentalité.

→ 9 ont été retenus, portés par 4 partenaires différents.

La caisse des écoles porte directement 4 projets.

→ 4 actions n'ont pas été retenues.

- **La programmation en chiffres** :

Enveloppe financière attribuée **par l'Etat : 300 854 €**
Enveloppe financière attribuée par la **CAF** : **25 460 €**
Enveloppe **Ville de Lorient** : **135 255 €**
Coût total des actions retenues : 2 507 951 €

Hors volet éducatif
32 dossiers retenus pour un financement de l'Etat de **220 154 €** (dont 96 000 € pour les centres sociaux) et 23 460 € de la CAF.
Coût total des actions retenues : **2 351 124 €**

Volet éducatif :
9 dossiers retenus pour un financement de l'Etat de **80 700 €** (dont 12 000 € pour les centres sociaux) et 2 000 € de la CAF.
Coût total des actions retenues : **156 827 €**

Au-delà des crédits spécifiques apportés par l'Etat, la ville et la CAF sur les actions de la programmation du contrat de ville, la ville de Lorient contribue également de façon importante à travers ses financements de droit commun, la mise à disposition de personnel ou de locaux, la mobilisation de ses politiques publiques (sport, santé, enfance, éducation, jeunesse, culture, action sociale, prévention…), à l'action menée sur les quartiers de la politique de la ville.

- **Répartition par thématique**

	nombre de dossiers	**% du financement global de l'Etat**	**% du financement de l'Etat (hors volet éducatif)**
Emploi - développement économique	9	18%	24%
Alphabétisation	1	1%	2%
Jeunesse – sport	4	4%	6%
Participation des habitants - lien social	11	11%	14%
Accès aux droits – prévention	7	7%	10%
Volet éducatif	9	27%	-

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Centres sociaux	-	32%	44%

- **Centres sociaux** (conventions pluriannuelles 2016 – 2018)

	Crédits spécifiques Etat			Crédits spécifiques ville
	plan d'action 2018 (hors volet éducatif)	volet éducatif	Total contrat de ville 2018	
Maison Pour Tous de Kervénanec	25 000	4 000	29 000	4 000
Maison de quartier du Bois du Château	31 500	1 000	32 500	-
Centre social du Polygone PLL	26 000	5 500	31 500	-
Centre social de Keryado	13 500	1 500	15 000	-
TOTAL	**96 000**	**12 000**	**108 000**	**4 000**

Par ailleurs, le Contrat de Ville 2015-2020 de Lorient arrivant année à mi-parcours. **Une évaluation intermédiaire** a été réalisée afin de tirer les enseignements des actions réalisées et permettre aux signataires du Contrat d'ajuster au besoin les priorités et la stratégie d'action, notamment à travers les appels à projets annuels.

- **Les actions de la programmation 2018** :

➢ **Emploi**

L'emploi est l'une des thématiques jugées prioritaires par la municipalité. Afin d'améliorer l'impact des politiques de droit commun de l'emploi et de l'insertion dans les quartiers et de favoriser le rapprochement entre les demandeurs d'emploi de ces quartiers et les entreprises, plusieurs actions sont financées :

Le dispositif **« argent de poche »,** a été expérimenté en 2018 par la ville. Il donne la possibilité aux adolescents du quartier de Bois du Château, âgés de 16 à 17 ans, d'effectuer des petits chantiers participant à l'amélioration du cadre de vie sur la commune. Ces chantiers se déroulent pendant les vacances scolaires.

Les « **rendez-vous emploi** », engagés par la ville en lien avec les opérateurs du service public de l'emploi, sont institués dans les quartiers afin de favoriser la rencontre entre les acteurs de l'emploi et les demandeurs d'emploi lors de temps forts (un ticket pour l'emploi), d'ateliers et d'informations collectives.

L'action « **Ailes vers l'emploi »** proposée par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.) permet à des femmes du quartier du Bois du Château de faire le point sur leurs compétences et de fixer des étapes pour avancer dans leur projet professionnel.

L'action **ALESI vers l'emploi** consiste à mettre en œuvre de nouveaux moyens de recrutement pour les habitants des quartiers prioritaires afin de développer des parcours renforcé d'accompagnement pour l'insertion professionnelle.

L'association AGORA conduit un groupe de demandeurs d'emploi de plus de 26 ans sur « l**a route**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

de l'emploi » grâce à des accompagnements individuels et des actions collectives de techniques de recherche d'emploi.

L'AFPA propose de renforcer **l'accès à la qualification** dans les métiers des services aux personnes, pour les habitants des quartiers.

Le dispositif **CitésLab** permet de favoriser la création d'activités économiques par les habitants dans les quartiers prioritaires de l'agglomération. Ce dispositif intervient en amont du processus de création d'activités, au stade de la détection et de l'amorçage, en complémentarité avec les services d'accompagnement existants.

Au croisement des enjeux du territoire et de la politique de la ville (jeunesse-emploi numérique), la « **Grande école du numérique – Digiskol** », portée par le GRETA, a pour objectif de créer un parcours d'insertion socio professionnelle autour du numérique : sensibilisation et repérage du public, formation et accompagnement d'un groupe de 18 personnes, accompagnement post formation vers une reprise de formation, l'emploi, l'auto entreprenariat, la création d'entreprise.

La mission locale a expérimenté en 2018 la création d'une **Coopérative de Jeunes Majeurs** (16-25 ans), de 12 à 15 jeunes sur le quartier de Bois du Château. Ensemble, ils se sont initiés au fonctionnement d'une entreprise démocratique et ont développé leur esprit d'initiative. Les services ont été proposés (aux particuliers, entreprises ou collectivités) selon les compétences et les envies des coopérants ainsi que les besoins du territoire.

➢ Apprentissage du français

En plus des cours de français dispensés par les centres sociaux, un projet d'**apprentissage du français** continue à être mené par le Centre d'Etudes et d'Action Sociales. Ces ateliers d'apprentissage permettent notamment d'initier des personnes et des familles d'origine étrangère à la langue française autour du thème de la vie quotidienne, pour une meilleure insertion sociale et économique et leur faciliter la vie en les amenant progressivement à l'autonomie et l'aisance dans leurs démarches administratives et la recherche d'emploi.

➢ Jeunesse / Sport

Le dispositif **Agit'avenir** initié par la ville, se positionne comme relai d'information en direction des jeunes et comme accompagnant de leurs démarches dans leurs projets d'insertion, en croisant les regards et articulant au mieux les dispositifs mobilisables.

Le Foyer Laïque de Keryado, a proposé en 2018 d'expérimenter l'action **multisports pour les femmes** qui vise à créer une section multisports de loisirs à destination des femmes du quartier de Kerguillette et Petit Paradis qui ne pratiquent pas d'activités sportives régulières. Des cycles de découvertes de 10 séances ont été mis en place le samedi matin avec possibilité de garde d'enfants.

Depuis plusieurs années, le Foyer Laïque de Keryado utilise **le sport comme outil au service de la citoyenneté** en proposant des initiations sportives à Kerguillette, sur l'espace public, notamment l'été, grâce à des équipements sportifs mobiles. Cette action permet la découverte de pratiques sportives nouvelles et variées en faveur des jeunes, et notamment des jeunes filles, favorise les échanges, les rencontres et fait du sport un outil éducatif et de mixité sociale.

Le projet « **Où sont les filles ?** » proposé par la ligue de l'enseignement vise à accompagner un groupe de jeunes filles reporters de Bois du Château pour recueillir et diffuser des témoignages sur la participation des filles et jeunes femmes et leur place dans la vie de la cité. En 2018, une cartographie animée du quartier a notamment réalisée pour rendre visibles les stratégies qu'elles

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

utilisent pour se déplacer, faire des détours, se dissimuler, ou s'approprier certains espaces.

➢ Participation des habitants / Vivre ensemble / Lien social

Le fonds de participation des habitants a bénéficié d'un report de crédits en raison du temps de maturation qui a été nécessaire pour refonder le dispositif lancé sous sa nouvelle formule en début d'année 2018. En 2018, ce dispositif a trouvé son public et a été utilisé par les habitants de nombreuses fois.

La Ville de Lorient est également présente sur des actions visant à développer la participation des habitants des quartiers et à renforcer le lien social telles que le **carnaval** ou le **journal de quartier** de Kervénanec animé par un collectif d'une vingtaine d'habitants.

Les **conseils citoyens**, mis en place dans le cadre de la réforme de la politique de la ville, bénéficient d'un accompagnement afin d'initier et de faciliter des échanges entre habitants (membres et non-membres) et favoriser le développement d'actions (exemples : temps fort thématiques, accueil des nouveaux habitants…).

L'action d'**accompagnement social des habitants** de Bois du Château a réellement pris forme en 2018, notamment avec l'ouverture de la maison du projet.

Sur le plan de la culture de proximité, la mise en place d'**espaces d'expérimentation** favorise également la participation des habitants et la construction du vivre ensemble à travers des actions artistiques concrètes sur les 4 quartiers prioritaires.

Les compagnons bâtisseurs, grâce à leur action d'**auto réhabilitation accompagnée**, permettent l'amélioration des conditions de vie des familles, les remobilisent sur l'amélioration de leur logement et favorisent l'insertion sociale à travers la mise en place d'ateliers d'apprentissage et de chantiers d'entraide.

L'association Vert le Jardin a proposé en 2018 sur les 5 jardins partagés de la ville, des **ateliers techniques itinérants sur le jardinage et la conserverie**.

Sur le quartier de Kerguillette - Petit Paradis, l'association Idées Détournées a apporté avec sa **Caravane / Atelier** une nouvelle forme d'animation itinérante. Elle propose des ateliers ludiques et inventifs pour et avec les habitants afin de faire vivre les espaces publics (création de mobiliers extérieurs et bacs à plantes en palettes, etc.)

Enfin, l'association Paradis Keryado Solidaires a été accompagnée en 2018 pour ses actions et la **pérennisation de Radio Goéland**, radio dédiée aux résidents du Petit Paradis.

➢ Accès aux droits / Prévention

La **Boutique de droit** permet, grâce à ses permanences juridiques sur les quartiers de répondre aux besoins exprimés par les habitants dans les domaines touchant au quotidien
(emploi, finance, problèmes familiaux…).

Afin d'identifier les besoins et attentes sur les quartiers de Kerguillette – Petit Paradis et Bois du Château depuis 2017, le **Point d'Information Médiation Multi Services** (PIMMS) assure une présence physique sur site et contribue à la création de lien et de cohésion entre habitants et acteurs en offrant un accès aux droits et aux services publics.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Le **service de médiation** de la ville de Lorient a pour objectifs de prévenir les conflits liés à l'état et l'usage des espaces publics, d'identifier les sources de nuisance et d'exclusion sociale, de prévenir les comportements à risque, de gérer les conflits et favoriser l'accès au droit et à la participation des habitants, par une présence humaine renforcée sur les quartiers. Une attention particulière a été accordée aux jeunes en décrochage scolaire.

Le réseau médico-social porté par le CCAS de Lorient permet de faciliter l'accès aux soins des publics les plus fragiles par un travail de premier accueil, d'orientation et d'accompagnement administratif

L'association **Défis** se propose, outre la mise à disposition d'un équipement informatique aux habitants des quartiers prioritaires qui n'en n'auraient pas, de leurs faire découvrir les possibilités offertes par le numérique en matière d'échanges avec les administrations.

Enfin, l'association le Mouvement du Nid a expérimenté en 2018 **une action de sensibilisation des jeunes inter-quartiers prioritaires** portant sur la prévention des comportements à risques, de la prostitution, du sexisme et de l'égalité femme/homme.

- **Le volet Educatif**

Le **collège Jean Le Coutaller** continue son action permettant de renforcer la mixité garçons – filles au sein du collège et de prévenir la malnutrition.
En complément, un programme de formation de 25 cadet(ette)s de la sécurité civile a également été soutenu en 2018.

Le **projet de réussite éducative** accompagne individuellement les enfants et les familles qui présentent des signes de fragilité ou ceux qui risquent de rencontrer des ruptures dans leur parcours de réussite.
A ce titre les actions coup de pouce clé, aide aux devoirs et parcours individualisés sont accompagnées. Une action de formation interprofessionnelle a été mise en place en 2018.

Enfin, le **Point écoute parents enfants** de SESAM propose aux parents des rencontres individuelles et collectives avec des professionnels de l'écoute afin de soutenir leurs compétences et leurs responsabilités parentales.
SESAM a expérimenté également en 2018 une action sur Kervénanec en étroite collaboration avec la maison de quartier pour **renforcer le repérage des adolescents et jeunes majeurs en situation de vulnérabilité** éducative, psychologique, sociale afin de favoriser la mise en place d'un accompagnement adapté et le cas échéant un accès aux soins. L'action apporte également un soutien aux parents, notamment dans leurs compétences éducatives et parentales, en développant des espaces d'accueil dédié.

- **<u>Le volet cadre de vie et renouvellement urbain :</u>**

L'année 2018 a notamment été marquée par la mise en œuvre des études urbaines des quartiers Bois-du-Château et Kervénanec Nord, lancées en fin d'année 2017.
Ces études avaient été attribuées au groupement AIA Territoire / Phytolab / LAMT / Trait Clair, pour un montant de 96 260 € HT pour Bois-du-Château et de 59 895 € HT pour Kervénanec Nord.

Elles ont permis de préparer et d'alimenter les projets de rénovation urbaine et à les inscrire dans les dynamiques territoriales communautaires, dans la continuité des études engagées par Lorient Agglomération.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

L'équipe projet de Lorient Agglomération a assuré également le montage et la finalisation de la convention pluriannuelle de renouvellement urbain regroupant l'ensemble des actions opérationnelles qui seront mises en œuvre dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), ainsi que leurs modalités de financement et leur calendrier.

Ce dossier a été transmis pour instruction aux instances de l'Agence Nationale de Rénovation de l'Habitat (ANRU) en début d'année 2019, en vue d'une présentation du dossier auprès du Comité d'Engagement de l'ANRU en juin 2019.

Les conventions pluriannuelles d'objectifs 2016-2018 – Centres sociaux

	Crédits spécifiques Etat			Crédits spécifiques ville
	plan d'action 2018 (hors volet éducatif)	volet éducatif	Total contrat de ville 2018	
Maison Pour Tous de Kervénanec	25 000	4 000	29 000	4 000
Maison de quartier du Bois du Château	31 500	1 000	32 500	-
Centre social du Polygone PLL	26 000	5 500	31 500	-
Centre social de Keryado	13 500	1 500	15 000	-
TOTAL	**96 000**	**12 000**	**108 000**	**4 000**

Depuis de nombreuses années, dans le cadre de la politique de la ville, l'Etat et la ville de Lorient sont à l'écoute des associations qui œuvrent dans les quartiers prioritaires et les accompagnent dans leurs projets au bénéfice des habitants.

Dans le cadre du contrat de ville de Lorient Agglomération, signé le 11 juillet 2015, l'Etat et la ville de Lorient s'inscrivent dans une démarche de valorisation et de soutien du tissu associatif local, et propose au centres sociaux, la formalisation de leurs relations, par la signature d'une convention cadre pour la période 2016 – 2018.

Cette convention permet d'affirmer dans le cadre du contrat de ville :
- la reconnaissance de l'association comme partenaire privilégié de la ville de Lorient et de l'Etat et réciproquement,
- la volonté de soutien pérenne des activités de l'association, dans le respect de son indépendance et dans une confiance réciproque,
- la transparence des aides apportées à l'association par l'Etat et la ville de Lorient,
- l'engagement mutuel de favoriser l'interconnaissance et la co-construction des projets dans un souci de plus grande efficacité pour réduire les inégalités entre les habitants.

A cette fin, des conventions d'objectifs ont été conclues avec les quatre centres sociaux concernés par la géographie prioritaire.

Les axes de travail définis dans ces conventions s'appuient à la fois sur les priorités fixées par le contrat de ville et sur les conventions avec les centres sociaux.

➔ Axes communs aux quatre centres sociaux :

Contribuer à l'éducation à la citoyenneté en favorisant la participation, l'expression et l'implication des habitants à la vie de la cité,

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Favoriser l'inclusion des habitants des quartiers prioritaires.

➔ Axes spécifiques par quartiers :

Centre social de Kervénanec
Conforter la dynamique Jeunesse et l'accompagnement personnalisé des jeunes,
Veiller au partage des espaces publics sur le quartier.

Maison de quartier du Bois du Château
La place de la jeunesse et l'accompagnement personnalisé des jeunes,
Accompagner la parentalité à tous les âges,
Contribuer à l'accompagnement des futures transformations du quartier et à son appropriation par l'ensemble des habitants,
La prise en compte des diversités au sein du quartier.

Centre sociale du Polygone – PLL
Poursuivre et conforter les actions de soutien et d'accompagnement à la parentalité,
Poursuivre le travail d'animation des espaces publics.

Centre social de Keryado
Promouvoir l'animation des espaces publics en partenariat avec les nouveaux acteurs présents sur le quartier,
Evaluer les besoins et les attentes des habitants et participer à la proposition de réponse,
Relancer une dynamique Jeunesse en partenariat avec la ville et les différents acteurs socio-éducatifs.

Pour permettre la mise en œuvre opérationnelle des objectifs déclinés dans cette convention cadre, l'association bénéficie de crédits spécifiques de l'Etat et de la ville de Lorient (en plus des moyens de droit commun).

A noter que les centres sociaux devraient bénéficier de la mise en place de nouvelles conventions d'objectifs avec l'Etat pour la période 2019 - 2021.

+ cf annexe : tableau répertoriant le droit commun mis en œuvre dans les quartiers prioritaires

ACTIONS ENGAGEES OU PROGRAMMES AU TITRE DES CONVENTIONS GUP ET D'ABATTEMENT DE TFPB

➔ **La gestion urbaine de proximité** peut se définir comme l'ensemble des actes qui contribuent au bon fonctionnement d'un quartier, à une amélioration continue du service rendu et du cadre de vie des habitants.

Les actions engagées par les bailleurs, les collectivités locales et l'Etat, depuis plusieurs années, en matière de gestion urbaine de proximité, dans les quartiers relevant de la politique de la Ville, ont contribué à améliorer la vie dans ces quartiers.

Les efforts engagés sont poursuivis dans le cadre de l'actualisation de ces conventions de gestion urbaine de proximité, afin de renforcer cette démarche au service de la qualité de vie des habitants des quartiers.

A Hennebont, le dispositif GUSP a été instauré en septembre 2016. Parallèlement un mi-temps a été dédié à la mobilisation des habitants et des services, qui a permis de mettre en œuvre les

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Marches Exploratoires des Femmes et de soutenir l'implication du Conseil Citoyen.
La dynamique créée a fait émerger de nombreuses demandes des habitants qui ont pour beaucoup d'entre elles été intégrées par le bailleur dans son programme d'actions et été prisse en compte par la ville via une enveloppe de 20 000€ consacrée aux aménagements spécifiquement souhaités par les habitants.
Par exemple : installation d'une aire de convivialité, totem de signalisation, table de tennis de table, aménagement aire de jeux etc…
Par ailleurs, un diagnostic sur les aires de jeux du quartier prioritaire initié sur le quartier a servi a une réflexion globale à l'échelle de la ville.
Les services municipaux se sont fortement impliqué dans la démarche GUSP en inscrivant dans leurs interventions un effort soutenu sur le quartier prioritaire : entretien espace verts, propreté voirie…

A Lanester, les instances traitant spécifiquement de la GUSP ne se sont pas réunies en 2018. Pour autant, le sujet a été abordé lors de rencontres relatives à l'abattement de TFPB avec les bailleurs et la DDTM, en termes de bilans et perspectives dans le cadre du renouvellement des conventions triennales d'abattement de TFPB pour la période 2019-2021.
Ville et bailleurs, tout au long de l'année, ont été réactifs à traiter les demandes d'interventions, de petits aménagements, mobilier urbain…. Les quartiers du QPV sont globalement considérés et vécus comme bien entretenus et n'ont pas souffert de trop de dysfonctionnements ou dégradations.
Le 27 janvier 2018, une grande marche urbaine a été organisée à Kerfréhour-Châtaigneraie, avec près d'une quarantaine de participants, pour pointer les points forts/points faibles et manques du quartier en vue d'enrichir le projet de renouvellement urbain. Les prestataires en charge de l'étude de maîtrise d'œuvre urbaine et sociale présents lors de cette déambulation en ont extrait de nombreuses propositions.
Par ailleurs, le Conseil Citoyen s'est réemparé au printemps du sujet de l'espace de convivialité à Kesler-Devillers. Visites sur place avec habitants, bailleurs et services de la ville ont permis de convenir d'un lieu et d'un aménagement réalisé dans la foulée sous forme d'une aire de pique-nique avec tables, bancs et barbecues confectionnés par des habitants avec l'aide du gardien et de l'agent de développement local. L'espace est toujours très utilisé aux beaux jours.

A Lorient, en 2018, le dispositif de Gestion Urbaine de Proximité a fait l'objet d'un comité de pilotage le 9 novembre.
Cette réunion a été l'occasion de revenir sur le bilan des marches exploratoires organisée dans les quartiers de Frébault – Polygone et Bois du Château, ainsi que sur les diagnostics en marchant réalisés sur les autres Quartiers prioritaires.
Les habitants membres des conseils citoyens ont pu témoigner de leur intérêt pour ces dispositifs grâce auxquels ils bénéficient de réponses concrètes aux problèmes qu'ils rencontrent sur l'espace public.
Les bailleurs ont également présenté le bilan des actions réalisées sur les quartiers en 2018, dans le cadre de l'abattement de TFPB (cf plus bas) et de la programmation des futures actions 2019-2021.
Enfin, deux autres sujets ont été abordés :

- La propreté à Bois du Château, avec le projet de convention entre la ville et Lorient Habitat pour une meilleure coordination de l'entretien des espaces extérieurs, ainsi que le projet de rendre les corbeilles publiques plus visibles en faisant participer les enfants et jeunes du quartier.
- Les relations Police / Habitants.

Le programme consolidé de la GUP comprend environ 150 actions portées par différents partenaires (bailleurs, Lorient Agglomération, Ville de Lorient…)

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Le travail effectué est conséquent, un effort devra toutefois être réalisé afin d'améliorer la lecture sur les actions dans les quartiers prioritaires puis dans la GUP renforcée (quartier du Bois du Château).
L'ensemble des partenaires doit inscrire ses actions dans une logique pyramidale :

- Actions sur l'ensemble de la ville
- Actions supplémentaires sur les 4 quartiers prioritaires
- Actions renforcées sur le quartier du Bois du Château

L'accent devra être mis sur la mise en place et le suivi d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs, lorsque cela sera possible. Les coûts supplémentaires devront aussi être mis en évidence.

➔ Par ailleurs, pour chacun des quartiers, les bailleurs sociaux bénéficient **d'un abattement de TFPB** (Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties) qu'ils leur appartiennent, en partenariat avec les collectivités et l'État, de traduire en actions concrètes pour l'amélioration des conditions de vie des habitants dans les quartiers. Un programme d'actions a été établi par les bailleurs qui s'engagent, en contrepartie de cet avantage fiscal, à poursuivre l'amélioration du niveau de qualité de service dans ces quartiers, en y renforçant leurs interventions au moyen notamment d'actions contribuant à la tranquillité publique, à l'entretien et à la maintenance du patrimoine, à l'amélioration du cadre de vie, à la participation des locataires.

A Hennebont, Lanester et Lorient, des conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB ont été signées le 30 décembre 2015, entre l'Etat, Lorient agglomération, les villes et les organismes HLM concernés par la géographie prioritaire : Lorient Habitat (Hennebont et Lorient), Espacil Habitat (Lanester et Lorient), LB Habitat – Foyer d'Armor (Lorient) et Bretagne Sud Habitat (Lanester).

Dans ces conventions, les signataires ont identifié les moyens de gestion de droit commun mis en œuvre dans chaque quartier et fixé les objectifs, le programme d'actions et les modalités de suivi annuel des contreparties à l'abattement TFPB.
Ces conventions ont été actualisées en 2017 à travers 2 avenants :

- Un premier avenant afin de préciser les modalités de pilotage, de suivi et d'évaluation et l'articulation avec les dispositifs de gestion urbaine de proximité.

- Un second avenant visant à sécuriser l'abattement dont bénéficient les bailleurs. Celui-ci modifie la durée de la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB qui est alignée sur celle du contrat de ville, soit 2015 – 2020.

En 2018, le montant annuel prévisionnel d'abattement de TFPB pour l'ensemble des quartiers prioritaires de Lorient Agglomération s'élève à 940 159 €

- Montant annuel prévisionnel abattement TFPB à Lorient : 643 886 €
- Montant annuel prévisionnel abattement TFPB à Lanester : 176 945 €
- Montant annuel prévisionnel abattement TFPB à Hennebont : 119 328 €

A Hennebont, la convention d'utilisation de l'abattement de TFPB concerne Lorient Habitat. Elle a donné lieu en 2018 au financement et à la réalisation sur Keriou Ker de :

- ✓ Changement des portes de caves
- ✓ Remplacement des équipements vandalisés
- ✓ Amélioration de la signalétique
- ✓ Sécurisation des accès halls
- ✓ Action d'insertion avec des associations (participation des habitants notamment sur le chantier de blanchiment de cave).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

A Lanester, sur l'année 2018, les conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB ont donné lieu au financement et à la réalisation de diverses actions par les deux bailleurs :

- à hauteur de 88 175 € (prévisionnel à 102 853 €) s'agissant de BSH pour un abattement annuel de 111 000 € soit un différentiel de – 22 825 € ; Sur-entretien, gestion des déchets et des encombrants ont constitué les postes de dépenses les plus importants.
- à hauteur de 78 287 € s'agissant d'Espacil Habitat pour un abattement annuel de 66 000 €. Présence d'un gérant immobilier dédié au QPV et petits travaux d'amélioration de la qualité de service (sécurisation, peinture, jardin…) ont été les principaux postes de dépenses concernés.

A Lorient, le montant total des dépenses engagées par les bailleurs au titre de l'abattement de TFPB est de 558 022€ :

- 21 529€ pour Espacil (travaux de remplacement des portes des caves…),
- 54 900€ pour Foyer d'Armor – LB Habitat (mise à disposition d'appartements pour accueillir des associations œuvrant sur le quartier, aide au financement du poste d'animateur à Radio Goéland…),
- 481 593€ pour Lorient Habitat (recrutement d'un gardien supplémentaire et actions d'insertion à Kervénanec nord, agent de secteur supplémentaire, sur-entretien et mise en place de tris sélectif de type enterré à Bois du Château, aménagement d'une aire de jeux à Kerguillette, travaux de sécurisation et création de locaux de tri sélectif à Polygone Frébault).

LES POSTES D'ADULTE RELAIS FINANCES PAR L'ETAT ET LES SERVICES CIVIQUES

Il s'agit de favoriser par ce biais le soutien aux associations de proximité dans leur structuration et leur action, l'accompagnement des professionnels de terrain (animateurs, acteurs de médiation....), de démultiplier les espaces de dialogue, d'investir les temps et les lieux où les services publics peuvent apparaître en retrait, etc.

Le département est doté de 13 postes adultes relais. Les adultes relais au nombre de 8 sur le territoire de Lorient Agglomération inscrivent leur action de médiation sociale et d'animation au plus près des besoins des habitants des quartiers prioritaires.

Hennebont a bénéficié d'un poste d'adulte-relais porté par l'Université Sociale jusqu'en novembre 2018. En 2019 ce poste sera porté par la ville d'Hennebont en accord avec les services de l'Etat.

Lanester a continué à bénéficier de la présence de deux adultes relais à temps plein, dont les contrats sont arrivés à échéance en août et décembre 2018 et ont été renouvelés, positionnés auprès de deux associations intervenant dans le cadre du Contrat de Ville :
- La Confédération Syndicale des Familles (CSF), association de locataires très investie localement et à l'initiative d'actions de proximité comme les « café Halls », les permanences de quartier, en plus de l'action « alphabétisation »,
- La Place des Rencontres, association de quartier se proposant de développer la convivialité et le mieux vivre ensemble, intergénérationnel et interculturel, au travers de ses cafés rencontre à la ferme trois fois par semaine, de ses repas mensuels et de ses temps.
La Ville de Lanester a cofinancé ces postes à hauteur de 5%.

Lorient bénéficie de 5 adultes relais positionnés auprès de 4 associations : la Maison Pour Tous de Kervénanec (2 postes), le PLL (1 poste), le PIMMS (2 postes).

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

LES ACTIONS DE LORIENT AGGLOMERATION DANS LES QUARTIERS PRIORITAIRES DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL

Les crédits spécifiques 2018 :

-Le **réseau CitésLab**, dispositif d'appui à l'émergence de projets de création d'activités dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville a bénéficié d'une subvention de 4 000 € de Lorient Agglomération. Ce dispositif gratuit de proximité accompagne les habitants en les aidant à clarifier et à concrétiser, pas à pas, leur projet de création d'activité, en complémentarité avec les services d'accompagnement existants.

-La subvention annuelle de 10 000 € attribuée pour la **«Grande école du numérique – Digiskol»** n'a pas été versée en 2018 à la demande du GRETA, porteur de l'opération, l'action Digiskol 3 ne commençant que début janvier 2019. Cette subvention a pour objet de financer la pré qualification des demandeurs d'emploi aux métiers du numérique. Elle cible en priorité les jeunes de moins de 30 ans éloignés de l'emploi et de la formation, les femmes et les publics issus des quartiers prioritaires des villes d'Hennebont, Lanester et Lorient.

En 2018, Lorient Agglomération a également cofinancé quatre actions dans le cadre de sa compétence statutaire de soutien à l'emploi et au développement économique, pour un montant global de 6 000 €, réparti comme suit :

- 1 000 € pour l'action « **Ailes vers l'emploi »** réalisée à Lorient par le Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (C.I.D.F.F.). Cette action a permis à des femmes du quartier du Bois du Château de faire le point sur leurs compétences et de fixer des étapes pour avancer dans leur projet professionnel.

- 1 000 € pour l'action « **ALESI vers l'emploi »** menée à Lorient : elle consiste à mettre en œuvre de nouveaux moyens de recrutement pour les habitants des quartiers prioritaires afin de développer des parcours renforcés d'accompagnement vers l'insertion professionnelle.

-1 000 € pour une action de l'AFPA consistant à renforcer « **l'accès à la qualification dans les métiers des services aux personnes** » pour les habitants des quartiers de Lorient.

- 3 000 € pour l'action de l'association AGORA visant à conduire sur « **la route de l'emploi** » un groupe de demandeurs d'emploi de plus de 26 ans des communes d'Hennebont, Lanester et Lorient, grâce à des accompagnements individuels et des actions collectives de techniques de recherche d'emploi.

Les politiques publiques de droit commun de l'agglomération :

La politique de la ville, définie par la loi envers les quartiers défavorisés et leurs habitants, est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, qui mobilise et adapte, en premier lieu, les actions relevant des politiques publiques de droit commun de ses acteurs. Dans le cadre de ses compétences statutaires, Lorient Agglomération apporte une contribution active à la mise en œuvre des orientations stratégiques et du programme d'actions du contrat de ville déclinés dans trois des piliers du contrat de ville 2015-2020.

La politique des quartiers prioritaires mise en œuvre au moyen du contrat de ville intègre

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

également, selon la loi, les actions relevant des fonds européens structurels et d'investissement et s'articule avec les contrats de plan conclus entre l'Etat et la Région. Lorient Agglomération est au cœur de ces dispositifs de contractualisation.

1 - Le pilier « développement de l'activité économique et de l'emploi »

AUDELOR, l'agence d'urbanisme, de développement économique et technopole du pays de Lorient, œuvre aux côtés de Lorient Agglomération pour favoriser la création d'entreprises et développer l'activité économique sur l'ensemble du bassin d'emploi lorientais, en apportant une attention particulière aux quartiers prioritaires de la politique de la ville, en complémentarité avec les autres intervenants du domaine économique.

1.1 - Lorient Agglomération apporte ainsi son soutien financier, sous forme de subventions de fonctionnement, à plusieurs associations qui agissent pour l'accès à l'emploi des personnes résidant dans les quartiers prioritaires, pour le développement de l'insertion par l'activité économique (IAE) afin de fournir une réponse adaptée aux besoins des publics les plus éloignés du marché du travail, pour accompagner les créations d'entreprises et d'activités économiques dans les quartiers prioritaires. Les associations concernées sont notamment :

- La Mission locale : elle a perçu de Lorient Agglomération, en 2018, une subvention de fonctionnement de 703 765 € dont 46 000 € pour développer les clauses d'insertion dans les marchés publics. Cette subvention représente de l'ordre de 25% des subventions structurelles qu'elle reçoit, hors ses activités spécifiques. L'association porte une attention particulière aux jeunes résidant dans les quartiers prioritaires de la ville pour favoriser leur insertion sociale et professionnelle. En 2018, elle a accompagné 3626 jeunes de l'agglomération âgés de 16 à 25 ans, dont 556 jeunes (15%) résidents des quartiers prioritaires.

Le financement de l'agglomération contribue à permettre à la Mission locale d'assurer des permanences à destination des jeunes demandeurs d'emploi dans les quartiers prioritaires (permanences délocalisées de Kervénanec et Bois du Château, présence d'un conseiller dans le quartier Frébault et celui de Keryado, antennes délocalisées à Kesler-Devilliers et développement d'actions spécifiques dans les quartiers prioritaires d'Hennebont).

Par ailleurs, en 2018, la Mission Locale a mis en œuvre une « coopérative jeunes majeurs » pour 12 jeunes des quartiers prioritaires. Dans le cadre de ce projet d'insertion dans le monde du travail et de l'entreprise, ils se sont initiés, le temps d'un été, au fonctionnement d'une entreprise coopérative de services en s'organisant collectivement pour proposer et réaliser de courtes prestations dans les entreprises, auprès des habitants et des collectivités du territoire. Ils ont élu un président de la coopérative et géré toutes les dimensions de l'entreprise en s'organisant en commissions : ressources humaines, comptabilité, communication, gestion clientèle, etc. Individuellement, chaque coopérant a énormément progressé en termes d'acquisition de compétences techniques, de travail d'équipe, de gestion du collectif, de confiance en soi.

- Le Carrefour des Entrepreneurs - Boutique de Gestion du Morbihan, qui porte le réseau CitésLab exposé ci-dessus, a obtenu une subvention de 19 300 € en 2018 dont 4 000 € pour le financement de l'opération CitésLab.

1.2 - La mise en œuvre des clauses d'insertion sociales et professionnelles dans les marchés publics

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

C'est un engagement fort de Lorient Agglomération qui permet à des personnes rencontrant des difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité des marchés publics de travaux ou de services pour s'engager dans un parcours d'insertion durable, via une mise en situation de travail dans les entreprises attributaires des marchés.

Les clauses d'insertion sociales et professionnelles sont appliquées dans plusieurs secteurs de compétences de Lorient Agglomération avec la contribution de la Mission Locale chargée, dans le cadre d'une convention pluriannuelle, de les développer et de les mettre en œuvre sur le territoire de l'agglomération.

En 2018, 43 résident.e.s d'un quartier prioritaire ont travaillé via une clause sociale, soit 15% des 278 personnes employées dans ce cadre. Ce chiffre est stable depuis 2017.

Au total 21 091 heures d'insertion ont été réalisées en 2018 par des résident.e.s des quartiers prioritaires. Elles se répartissent comme suit :

- marchés publics de Lorient Agglomération : 16 936 heures dans le cadre de 41 contrats de travail (12 105 heures en 2017).

	nombre d'heures		variation 2017/2018	
	2017	2018	en nombre d'heures	en %
Recyclerie	3 800	6 535	2 735	72%
Centre de tri des déchets ménagers	3 400	5 659	2 259	66%
Collecte des déchets ménagers	1 900	1 495	- 405	-21%
Usines d'eau potable, unité de traitement des déchets ménagers	905	1 700	795	88%
Transports urbains	-	498	498	
Autres (bâtiments, voirie, espaces verts, manutention, communication…)	2 100	1 049	- 1 051	-50%
Total Lorient Agglomération	12 105	16 936	4 831	40%

- marchés d'autres donneurs d'ordre (communes notamment Caudan et Groix, bailleurs sociaux, établissement du service d'infrastructure de la défense nationale**,** SELLOR, port de pêche de Keroman…) : 4 155 heures dans le cadre de 25 contrats (3 647 heures en 2017).

En 2018, 80% des heures d'insertion effectuées par les résident.e.s des quartiers prioritaires ont été faites au titre des marchés publics de Lorient Agglomération, en particulier les marchés réservés (recyclerie et centre de tri des déchets ménagers) qui s'adressent aux personnes les plus en difficulté.

1.3 - En sa qualité d'employeur, dans le cadre des dispositifs nationaux d'accès à l'emploi, Lorient Agglomération favorise l'insertion professionnelle et l'embauche des personnes des quartiers prioritaires:

- emplois d'insertion : au cours de la période 2015-2018, 13 salariés (5 femmes et 8 hommes) résidant dans les quartiers prioritaires (1 à Hennebont, 2 à Lanester et 10 à Lorient) ont été accueillis dans les chantiers d'insertion de la direction de l'environnement et du développement

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

durable. Sur ces 13 salariés, 6 ont eu un parcours positif (emploi ou formation qualifiante) à l'issue de leur contrat de travail à Lorient Agglomération, soit 46 % de sorties positives.

- un emploi saisonnier a été pourvu, pendant une période de 2 mois au cours de l'été 2018, par un jeune domicilié dans l'un des quartiers prioritaires de Lorient.

Par ailleurs, à la demande de Lorient Agglomération, l'exploitant du réseau de transport collectif, RATP Développement, s'est engagé à renforcer ses engagements en matière d'insertion professionnelle des publics les plus éloignés de l'emploi par l'embauche, chaque année, de 3 personnes en contrat d'insertion, soit 15 sur la durée du contrat de délégation de service public qui le lie à l'agglomération.

2 – Le pilier de la « cohésion urbaine »

Pour améliorer visiblement et concrètement la vie quotidienne des habitants des quartiers prioritaires, Lorient Agglomération mobilise ses compétences de droit commun dans les domaines de l'habitat et du cadre de vie, de la mixité sociale, de la rénovation urbaine, de la desserte par les transports collectifs.

2.1 – L'habitat

Dans le cadre de ses compétences obligatoires en matière de politique de la ville et d'équilibre social de l'habitat, l'agglomération apporte son soutien à la politique de la ville dans les quartiers prioritaires.

2.1.1 – le Programme Local de l'Habitat (PLH) :

Dans le PLH 2017-2022, adopté par le conseil communautaire du 7 février 2017, une fiche action est spécifiquement consacrée au renouvellement urbain et à la politique de la ville ; ce sont environ 14 millions d'euros (dont plus de 13 millions d'aides directes aux bailleurs sociaux) qui sont consacrés à cet axe.

Lorient Agglomération se donne pour ambition de valoriser les atouts des quartiers prioritaires pour mieux les relier à la ville, améliorer la vie quotidienne de leurs habitants et favoriser la mixité sociale. Il s'agit de développer leur attractivité par des opérations de construction neuve, d'accession à la propriété et des réhabilitations de qualité, tant dans le parc social que privé.

Lorient Agglomération accompagne, sur le volet logement, la mise en œuvre du contrat de ville dans les quartiers de la politique de la ville par de nombreuses actions :

- soutenir l'évolution du patrimoine HLM notamment les démolitions (les opérations de démolition bénéficient d'une majoration de subvention de 2 500€ par logement) et la reconstitution de l'offre de logements hors site (les opérations neuves que les bailleurs sociaux financent par des prêts PLUS/PLAIO bénéficient d'une subvention de 125 € par m² de surface habitable ; ces prêts sont garantis par l'agglomération et les communes concernées).
- valoriser l'accession sociale à la propriété mise en œuvre par les bailleurs sur les terrains libérés par les démolitions d'immeubles.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- encourager la promotion privée en permettant aux promoteurs de réaliser des opérations sans obligation de logements à prix encadré.
- accompagner financièrement les programmes de réhabilitation des logements sociaux grâce à des subventions bonifiées : 7 500€ par logement. En dehors des quartiers prioritaires, le montant de subvention est de 5 000 € ou de 2 500 €/ logement.
- adapter le prêt à taux zéro initié par Lorient Agglomération avec les banques partenaires (Prim'access +) et en assouplir les règles pour favoriser l'arrivée d'accédants à la propriété dans le neuf et dans l'ancien des quartiers de la politique de la ville.
- être attentif au parc privé (copropriétés et habitat diffus) des quartiers prioritaires et engager des actions pour prévenir sa déqualification. Cela s'est traduit en 2018 ou se traduira :

    - dans les copropriétés privées, par une étude ciblée permettant de faire un diagnostic approfondi (social, financier, technique…) de 5 copropriétés, à savoir 4 à Lorient (3 à Bois du Château, 1 à Kervénanec) et 1 à Lanester. Des actions de requalification de type assistance à maîtrise d'ouvrage seront à engager dans les prochaines années pour accompagner les copropriétaires dans la définition de travaux prioritaires à réaliser, la recherche des financements adaptés….

    - dans l'habitat diffus, par des actions de communication ciblées menées par l'Espace Info Habitat, guichet unique de l'habitat réunissant plusieurs partenaires œuvrant en faveur de l'habitat privé. Les modalités de ces actions sont multiples : réalisation et distribution de flyers, balades thermiques, réunions d'information, mobilisation des partenaires, information des propriétaires sur les aides à leur disposition pour la réalisation de travaux notamment d'économie d'énergie et/ou d'adaptation de leur logement (crédit d'impôt pour la transition énergétique, aides de l'ANAH, prêt à taux zéro national et local…).

- élaborer le document cadre de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) à annexer au contrat de ville. Ce document d'orientations stratégiques en matière d'attribution de logements sociaux a été rédigé en 2018 à l'issue de nombreuses réunions partenariales pour être présenté à la CIL plénière le 21 novembre 2018, puis validé par délibération du conseil communautaire de Lorient Agglomération le 18 décembre 2018.

  Quatre enjeux majeurs, auxquels les partenaires devront répondre afin de réorienter les pratiques d'attribution appliquées sur le territoire, ont été définis, à savoir :
    - Renforcer la connaissance partagée du parc social pour définir des politiques d'attribution concertées ;
    - Continuer à répondre aux besoins de tous les demandeurs, mais sur l'ensemble du territoire ;
    - Fluidifier les parcours résidentiels au sein du territoire notamment ceux des ménages les plus vulnérables grâce à un accompagnement approprié ;
    - Conforter une gouvernance partagée avec l'ensemble des partenaires.

  Le document cadre inclut, en annexe, la charte intercommunale du relogement dont les trois principes fondamentaux à respecter sont les suivants :

  1 - Placer le ménage au cœur de la démarche de relogement en lui proposant un parcours résidentiel positif ;
  2 - Envisager le relogement comme un levier de mixité sociale conforme à la politique Habitat de Lorient Agglomération dans le cadre des grandes orientations de la CIL ;
  3 - Veiller, avec une attention particulière, à accompagner les ménages en difficulté dans leur parcours résidentiel.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

2.1.2 – Au titre de sa compétence en matière d'équilibre social de l'habitat, l'agglomération apporte un soutien financier significatif aux associations qui se sont donné pour mission d'accompagner les ménages et plus particulièrement ceux des quartiers prioritaires au regard de leur difficultés économiques ou sociales.

- Les Compagnons bâtisseurs de Bretagne ont obtenu une subvention de fonctionnement de 67 000 € en 2018. Durant cette même année, 35 % des chantiers réalisés par l'association, soit 19, l'ont été dans les quartiers prioritaires du territoire (43% soit 24 chantiers en 2017; 44% soit 29 chantiers en 2016).

- L'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL), à laquelle l'agglomération a versé une cotisation de 82 420 € en 2018, apporte aux habitants une information gratuite sur tous les problèmes d'ordre juridique, financier ou fiscal ayant trait au logement. En contribuant à sécuriser les projets et à lutter contre le risque de surendettement, en aidant à la résolution amiable des conflits et à l'accès au droit, en oeuvrant pour l'amélioration des conditions d'habitat et la diminution de l'insalubrité, l'association est un partenaire incontournable pour les personnes les plus en difficultés.

- La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence du Morbihan bénéficie d'une subvention annuelle de 45 000 € pour l'accompagnement social de longue durée.

- La cotisation annuelle de Lorient Agglomération au Fonds Solidarité Logement (FSL), pour un montant de 20 729 € en 2018, contribue à permettre aux personnes en difficultés de bénéficier auprès du FSL d'une aide financière pour régler les dépenses de leur logement (dépenses liées à l'entrée dans un logement, dette de loyer, factures d'énergie, d'eau et de téléphone…).

- Trois associations de représentation et de défense des droits des habitants ont perçu chacune une subvention de 2 000 € pour leurs actions de proximité dans le domaine du logement. Il s'agit de Consommation Logement et Cadre de Vie (CLCV), de la Confédération Nationale du Logement et de l'Union départementale de la Confédération Syndicale des Familles du Morbihan implantée à Lorient.

2.1.3 – Au titre de sa politique de soutien à l'habitat social, Lorient Agglomération apporte des garanties d'emprunts aux bailleurs sociaux. Toute souscription d'un emprunt bancaire par les bailleurs est subordonnée à une caution consentie à hauteur de 50 % du montant emprunté par Lorient Agglomération et de 50 % par la commune d'implantation du projet. Les garanties apportées par l'intercommunalité et la commune sont une condition nécessaire au financement par emprunt de la construction de nouveaux logements et de la réhabilitation du parc ancien.

Le bilan 2015-2018 des garanties apportées aux opérations immobilières réalisées dans les quartiers prioritaires du territoire est le suivant :

	2015	2016	2017	2018	Total
Hennebont	-	-	-	2 585 103 €	**2 585 103 €**
Lanester	1 954 000 €	633 502 €	11 000 €	3 186 267 €	**5 784 769 €**
Lorient	4 281 217 €	-	-	1 210 267 €	**5 491 484 €**
total	**6 235 217 €**	**633 502 €**	**11 000 €**	**6 981 637 €**	**13 861 356 €**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

50 % de ces montants d'emprunts souscrits par les bailleurs sociaux sont garantis par Lorient Agglomération, soit 6 930 678 € et 50 % par les trois communes du contrat de ville (6 930 678 €).

2.2 - La rénovation urbaine des quartiers du Bois-du-Château (quartier d'intérêt national), de Kervénanec Nord et de Lanester Kerfréour (quartiers d'intérêt régional).

La politique de rénovation urbaine des quartiers est l'un des axes majeurs du pilier « cohésion urbaine » du contrat de ville 2015-2020. Dans le cadre posé par le Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU), Lorient Agglomération s'inscrit comme chef de file des projets de rénovation urbaine du territoire aux côtés des communes et des bailleurs.

L'agglomération a mis en place une structure de suivi composée d'une équipe de direction de projet de 2 personnes et de l'ensemble des directions de l'agglomération dont les champs d'activités interviennent dans les problématiques de rénovation urbaine (transports et déplacements, développement économique et commercial, habitat, développement durable, gestion des déchets, énergie) ainsi que les partenaires tels que la Mission locale ou l'Agence d'urbanisme et de développement économique et technopole du pays de Lorient (AUDELOR).

La direction du projet assure le pilotage global de la démarche en lien avec les communes de Lorient et de Lanester, les bailleurs concernés (Lorient habitat, BSH et Espacil), l'Agence Nationale de Rénovation de l'Habitat (ANRU) ainsi qu'avec les autres partenaires et financeurs (Direction Départementale des Territoires, Action Logement, Caisse des Dépôts, Région Bretagne et Agence nationale de l'habitat (ANAH).
Ce pilotage se traduit en particulier par l'organisation de différentes instances de portage politique et technique nécessaires pour faire progresser les projets de rénovation urbaine.

Les autres directions de Lorient Agglomération citées ci-dessus sont sollicitées sur leurs compétences propres pour apporter leur expertise et mettre en œuvre, au service des projets ANRU, les actions et les budgets de droit commun dont elles ont la charge.

Conformément au déroulement formalisé dans le protocole de préfiguration des projets de renouvellement urbain du territoire, l'année 2018 a permis la finalisation des projets de rénovation urbaine des trois quartiers identifiés par l'ANRU. En s'appuyant à la fois sur les diagnostics de chaque quartier et sur les résultats des études transversales qui ont été portées par Lorient Agglomération en 2017, il a été possible de formaliser et de concrétiser spatialement les stratégies de requalification dans chacun des quartiers en s'appuyant sur les ressorts suivants :

- Rénovation du cadre de vie par des opérations de déconstruction de logements sociaux mais aussi de réhabilitation et de construction neuve ;
- Diversification de l'offre de logement par des projets d'implantation de logements libres ou en accession sociale qui vont permettre de diminuer la proportion de logements sociaux dans chacun des quartiers considérés et de proposer de nouvelles formes d'habitat, par exemple de l'habitat individuel ;
- Diversification fonctionnelle par l'implantation de nouvelles activités économiques et commerciales ;
- Requalification et restructuration des espaces publics et des équipements.

En parallèle de ces projets urbains, les questions relatives aux équilibres Habitat ont également été travaillées et seront examinées par les services de l'Etat dans le cadre de l'instruction des dossiers :

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

- Organisation des relogements et des attributions,
- Reconstitution de l'offre de logement social aussi bien en termes de volumes que de localisations,
- Cohérence avec les orientations du programme local de l'habitat (PLH).

Ces projets ont été estimés suffisamment qualitatifs par les partenaires de l'ANRU pour que soit programmé leur passage en comité d'engagement de l'ANRU au mois de juin 2019 pour une signature de la convention financière avant la fin de l'année 2019.

2.3 - Les transports urbains, restructuration du réseau et tarification solidaire

2.3.1 - Les quartiers prioritaires au cœur du nouveau réseau urbain

L'année 2018, première année d'exploitation du réseau de bus par le nouveau délégataire de service public de transport, a été marquée par l'élaboration du projet d'exploitation d'un nouveau réseau prévu au contrat qui le lie à Lorient Agglomération.

Initiée en 2016 et effective depuis le 7 janvier 2019, la restructuration du réseau conforte l'offre de transport en commun en fonction de la densité de population.

Le renforcement du système urbain central autour de lignes de bus structurantes et la création d'un système urbain secondaire sur le secteur Hennebont - Inzinzac-Lochrist, répondent pleinement aux besoins de desserte des quartiers relevant de la politique de la ville.

Au centre de l'agglomération lorientaise, la desserte des quartiers prioritaires de la politique de la ville a conditionné les tracés des quatre lignes structurantes (T1, T2, T3, T4), caractérisées par une forte fréquence des bus (toutes les 10 à 15 minutes) qui les relient à l'ensemble des équipements publics de centralité : pôle d'échanges multimodal de la gare de Lorient, centre-ville, lycées et secteur universitaire, centres commerciaux…

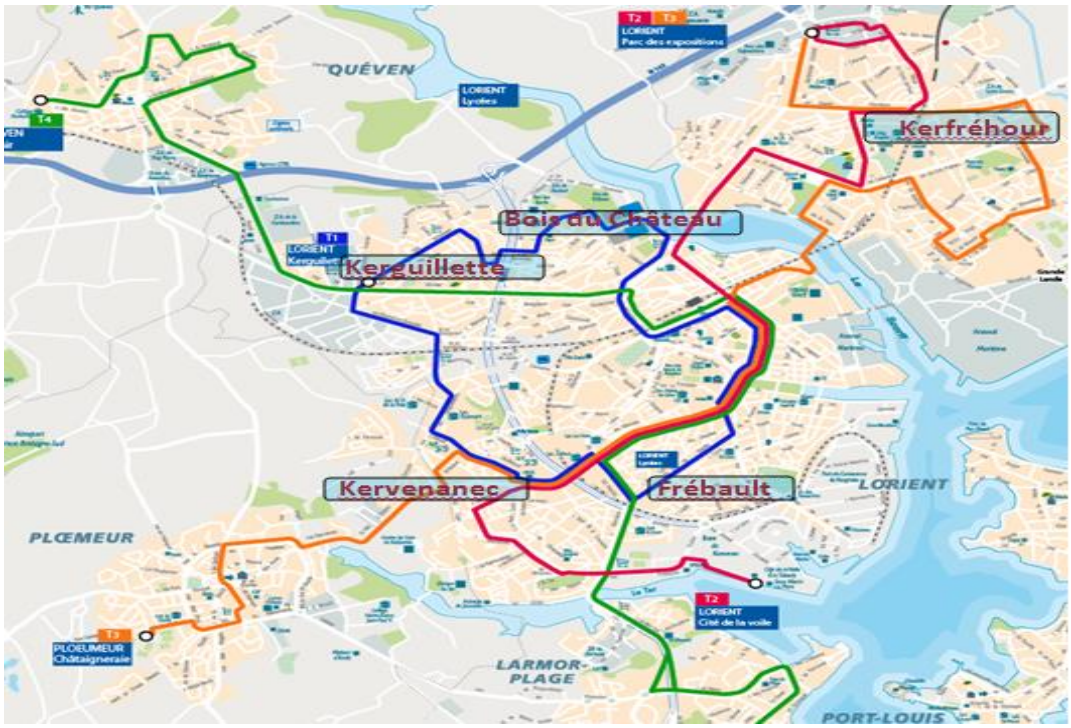

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

A Hennebont, le tracé de la ligne va relier de la même façon le quartier Kennedy, Kergonic, Kerihouais au centre-ville, à la gare, aux établissements scolaires ainsi qu'aux espaces commerciaux.

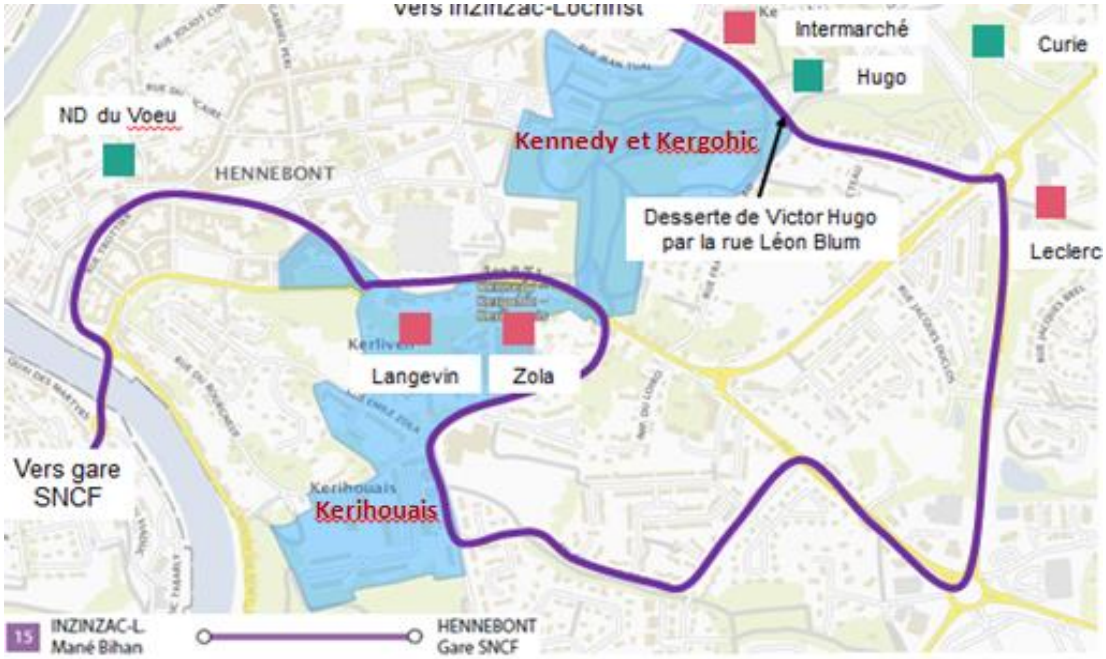

2.3.2 : une politique tarifaire favorisant l'accès au transport pour tous

2018 est la seconde année complète d'application de la gamme de tarification solidaire décidée par le conseil de Lorient Agglomération et mise en œuvre au 1er juillet 2016.

L'attribution de titres sociaux sous conditions de statut créait une disparité entre des personnes aux moyens financiers comparables, et excluait certaines d'entre elles de tout avantage, alors même que leurs situations le justifiaient. Ce constat a conduit Lorient Agglomération à mettre en œuvre, en juillet 2016, une tarification, qui apporte plus d'équité en corrélant les tarifs aux capacités contributives des ménages, évaluées sur la base du quotient familial défini par la Caisse d'Allocations Familiales.

La gamme tarifaire répond aux objectifs :

- de prise en compte de la réalité économique et sociale des usagers en corrélant le tarif à leur niveau des ressources,
- de limitation des effets de seuil en offrant plusieurs niveaux de dégressivité (réduction tarifaire de -25%, -50%, -75%, forfait solidaire+)
- d'équité sociale entre des personnes qui ont les mêmes revenus mais pas le même statut, notamment en ciblant les ménages précaires.

Elle tient également compte des évolutions sociétales qui génèrent de nouvelles précarités, notamment l'apparition de « travailleurs pauvres », la multiplication des familles monoparentales ou l'abaissement du niveau de vie des jeunes actifs. La nouvelle tarification solidaire apparaît ainsi comme une évolution plus juste que la tarification sociale antérieurement appliquée.

En 2018, 20 490 personnes se sont abonnées au réseau de transport ; 10 741 d'entre elles (52,4 %) ont pu bénéficier d'un tarif réduit, chiffres en stabilité par rapport à 2017. En 2016, avant la mise en œuvre de la gamme solidaire, 35% des abonnés bénéficiaient d'un tarif social.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

La répartition par commune des bénéficiaires d'une tarification très réduite montre, dans les 3 communes du contrat de ville, un taux de bénéficiaires très sensiblement supérieur à celui constaté à l'échelle de Lorient Agglomération.

Ainsi 46,99 % des abonnés des 3 communes du contrat de ville bénéficient d'un titre de transport au tarif très réduit (réduction de -75% ou tarif solidaire +) ; dans les 22 autres communes de l'agglomération, ce sont 26,03 % des abonnés qui bénéficient d'un tarif très réduit.
Les usagers bénéficiaires du tarif solidaire + représentent 31,70 % des abonnés des 3 communes du contrat de ville et ils sont 8,83 % dans les 22 autres communes de l'agglomération.
A contrario, le taux d'abonnés au plein tarif est de 32,42 % dans les communes du contrat de ville et de 69,53% dans les 22 autres communes.

Périmètres	Abonnés totaux	pourcentage d'abonnés plein parif		pourcentage d'abonnés -75% et solidaire +		pourcentage d'abonnés Abonnés solidaire +	
		nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage	Nombre	pourcentage
Total Lorient Agglomération	20 490	9 749	47,58%	7 874	38,43%	4 581	22,36%
Total 3 communes Politique de la ville	12 119	3 929	32,42%	5 695	46,99%	3 842	31,70%
Lorient	*8 679*	*2 507*	*28,89%*	*4 455*	*51,33%*	*3 097*	*35,68%*
Lanester	*2 302*	*945*	*41,05%*	*808*	*35,10%*	*460*	*19,98%*
Hennebont	*1 138*	*477*	*41,92%*	*432*	*37,96%*	*285*	*25,04%*
Total autres communes lorient Agglo	8 371	5 820	69,53%	2 179	26,03%	739	8,83%

La nouvelle gamme tarifaire bénéficie largement aux moins de 25 ans dont 3 531 ont pu obtenir un tarif très solidaire (- 75% ou forfait Solidaire +), en progression de 5,5% en 2018 par rapport à 2017. En 2016, ils étaient moins de 2 000 à bénéficier d'un tarif social.

3 - Le pilier de la « cohésion sociale »

Lorient Agglomération s'engage aux côtés des autres partenaires du contrat de ville pour réduire les inégalités, renforcer la solidarité et tisser du lien social dans les quartiers de la politique de la ville.

3.1 – La mission Plan Energie Climat de Lorient Agglomération a poursuivi sa contribution au programme expérimental SOLENN qui s'est déroulé de 2014 à 2018 (SOLidarité ENergie iNnovation) dans le quartier de Kervénanec, en partenariat avec la commune de Lorient, l'association ALOEN (Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud) et d'autres intervenants. SOLENN est un programme d'aide aux ménages pour réduire leur consommation d'énergie. L'expérimentation de 4 ans, lancée à l'échelle de la Bretagne, a rassemblé sur le territoire de l'agglomération près de 1 000 foyers de Lorient et de Ploemeur équipés du compteur électrique Linky.

Pour mener à bien le projet SOLENN, l'agglomération et les services municipaux ont apporté leur connaissance du territoire et des habitants afin de rassembler un maximum d'expérimentateurs. L'agglomération a particulièrement mobilisé ses compétences, notamment sur le quartier de Kervénanec, pour la mise en œuvre de la stratégie de communication, le montage du projet participatif avec la population, le recrutement et le suivi des foyers, l'animation territoriale, le travail en réseau de tous les acteurs du programme SOLENN.

Les sociologues de l'Université de Bretagne Sud ont réalisé des enquêtes, en cours et en fin d'expérimentation, pour déterminer l'effet du programme expérimental sur les pratiques de consommation d'énergie. Il en ressort que les bénéfices ressentis ne concernent pas uniquement le gain économique. Ils concernent également la bonne gestion du foyer (en termes d'éducation,

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

de lutte contre le gaspillage) et les compétences acquises. Les expérimentateurs qui ont le plus fait évoluer leurs pratiques quotidiennes sont ceux qui ont bénéficié d'un accompagnement humain (ateliers collectifs thématiques, visites à domicile d'un conseiller d'ALOEN pour faire un état des consommations d'énergie et proposer des éco-gestes). Parmi eux, figuraient des habitants du quartier de Kervénanec.

3.2 – Plusieurs associations qui contribuent à la cohésion sociale des quartiers prioritaires ont bénéficié, en 2018, d'une subvention de fonctionnement de Lorient Agglomération.

C'est le cas de la boutique de droit pour un montant de 50 000 €. Sa mission est de faciliter les démarches juridiques des habitants de l'agglomération en permettant à tous d'être reçus, écoutés et informés gratuitement par des juristes. En assurant une mission d'information, de conseil et de soutien aux publics les plus en difficulté dans leurs démarches juridiques, elle favorise une égalité d'accès aux droits, tout en apportant un soutien aux victimes et un encouragement à la médiation.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de Bretagne Sud (ALOEN), dont l'une des missions est d'aider les ménages à maîtriser leur consommation énergétique, a obtenu une subvention de 268 500 € en 2018. Dans les quartiers prioritaires du territoire, elle s'est engagée dans le projet SOLENN de Kervénanec exposé ci-dessus aux côtés d'autres partenaires, dont Lorient Agglomération.

ALOEN a également piloté, avec deux bailleurs (LB Habitat et Lorient Habitat), l'opération TRAK O'WATTS visant à réduire la consommation électrique des locataires du parc social grâce à l'adoption d'éco-gestes et à la mise en place d'équipements économes. Cette opération contribue à renouer du lien social entre les habitants des quartiers prioritaires concernés : Petit Paradis et Bois du Château. A l'échelle de la Bretagne, les résultats obtenus, après 6 mois d'expérimentation, par les familles volontaires pour réduire leur consommation énergétique par des gestes et équipements adaptés, étaient concluants avec 16% d'économie moyenne globale, soit 50 euros (source chiffres ADEME).

Sur le quartier de Bois du Château, en 2018 pour la troisième année consécutive, Lorient Habitat a sollicité ALOEN pour mener, auprès des locataires, une nouvelle mission d'information et de sensibilisation à la maîtrise des énergies et, au-delà, au tri sélectif des déchets ménagers et à la propreté des espaces communs. Les animations pédagogiques menées par ALOEN (ateliers, remise de kits économes, visites à domicile, accompagnement individuel de plusieurs foyers …), en relation avec la Maison de Quartier de Bois du Château et d'autres acteurs impliqués dans le quartier, ont eu un franc succès : une centaine de locataires a été sensibilisée aux économies d'énergie, au tri sélectif et à la propreté du quartier.
La démarche a généré des discussions entre voisins, le plaisir d'échanger entre eux sur leurs pratiques et leurs usages. Elle a également permis la valorisation des connaissances et la transmission des savoirs des uns et des autres.

3.3 - Par sa politique tarifaire préférentielle en faveur des enfants et des jeunes, des scolaires, des familles, des demandeurs d'emploi, Lorient Agglomération favorise l'accès à l'ensemble de ses équipements culturels (ex :Cité de la voile, sous-marin Flore…), sportifs (ex : stages de kayak, de voile…) et vise, dans le respect du principe d'égalité entre les usagers, à permettre aux habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville d'accéder au droit commun des services rendus à la population par la communauté d'agglomération.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

4 - Les fonds européens qui impactent le contrat de ville et l'articulation de la politique de la ville avec les contractualisations nationales et régionales

La politique de cohésion urbaine et de solidarité menée par Lorient Agglomération envers les quartiers prioritaires intègre, comme le prévoit la loi, les actions relevant des fonds structurels européens.

Il en est ainsi du financement du réseau des bus à haut niveau de service « Triskell 2017 » bénéficiaire d'une subvention d'investissement de 7 millions du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER). Cette phase du Triskell concerne la desserte du nord-ouest de l'agglomération et longe les quartiers Kerguillette - Petit Paradis entrés en 2015 dans la politique de la ville. Elle participe également à l'amélioration de la desserte de Bois du Château concerné par une opération de renouvellement urbain d'intérêt national. C'est un montant d'1,2 million sur les 7 millions de subvention européenne, soit 17,14%, qui est attribué au financement des travaux d'amélioration de la régularité et de la vitesse commerciale de la ligne de bus desservant de ces quartiers.

Pour mettre en réseau les acteurs du numérique, favoriser l'accessibilité et l'accompagnement du grand public et des professionnels en agissant sur les facteurs d'exclusion, l'association RN165, Réseau Numérique de Bretagne Sud et AUDELOR (Agence d'urbanisme, de développement économique et technopole du Pays de Lorient) se voient allouer une subvention européenne de 196 460 €. Dans le cadre de son objectif de réduction de la fracture numérique, l'association RN165 est membre du comité de pilotage de Digiskol et à ce titre participe à l'élaboration des programmes d'enseignement, au recrutement des élèves, à la recherche de lieux de stages pour ces derniers. Elle contribue également à l'édition annuelle de la « semaine du numérique » aux côtés d'autres partenaires du territoire, notamment Pôle Emploi, la Mission Locale...

Enfin, le contrat de ville de Lorient Agglomération s'articule avec le contrat de plan conclu entre l'Etat et la Région et avec le contrat de partenariat Europe-Région Bretagne-pays de Lorient.

Dans le cadre de la révision à mi-parcours du contrat de partenariat, dont la signature est intervenue le 14 juin 2018, Lorient Agglomération a choisi de flécher, pour la période 2018-2020, 1 million d'euros de crédits régionaux du contrat de partenariat en faveur de la rénovation thermique des logements sociaux. Des logements des quartiers prioritaires de la politique de la ville devraient en bénéficier. Cette nouvelle enveloppe de crédits d'1 million s'ajoute à une précédente dotation de 750 000 € attribuée à hauteur de 378 482 € (soit 50%) à deux programmes de rénovation thermique de logements sociaux du quartier prioritaire Kerguillette-Petit Paradis.

Dans ce même cadre, 215 511 € de crédits régionaux sont fléchés par Lorient Agglomération pour le financement des travaux d'aménagement des nouveaux locaux de la Mission Locale. L'installation dans les nouveaux locaux, situés au cœur du pôle d'échanges multimodal et à proximité immédiate de la gare ferroviaire de Lorient, est programmée pour l'été 2019.

+ cf annexe : bilan financier 2015-2018 des actions menées par Lorient Agglo dans les quartiers prioritaires

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

IV- Les perspectives d'évolution au regard des résultats obtenus et des moyens mobilisés, ainsi que les améliorations qui paraissent nécessaires à la poursuite des objectifs du contrat de ville, y compris au titre du renforcement des actions de droit commun, à la coordination des acteurs et des politiques publiques, à la participation des habitants ou à l'évaluation des actions ou programmes d'intervention

A l'issue de cette 5ème année de mise en œuvre du contrat de ville, il convient de signaler la forte mobilisation des habitants autour des conseils citoyens, leur participation active aux différentes instances du contrat de ville et leur réelle volonté de faire évoluer les choses.

L'année 2019 va être marquée par la rédaction d'un avenant au contrat de ville, dans le cadre de la déclinaison territoriale des mesures issues de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers. Cet avenant formalisera les engagements renforcés et réciproques des différents signataires des contrats de ville devant permettre la mise en œuvre concrète de ces mesures par territoire.

<u>Les pistes d'amélioration pour 2020 :</u>

- Un appel à projet plus tôt dans l'année pour permettre :
    - des temps d'échanges par quartier avec les acteurs associatifs pour partager plus clairement les priorités, initier des dynamiques, créer des actions innovantes
    - une meilleure instruction des dossiers
    - une meilleure association des habitants via les conseils citoyens
    - une articulation avec le calendrier électoral.

- Poursuivre la mobilisation des Conseils Citoyens autour d'objets concrets, avec un maintien de l'accompagnement par les villes,
- Poursuivre la formation des membres des conseils citoyens pour les faire gagner en autonomie.
- Mettre en œuvre un programme d'actions départementales de formation des acteurs.
- Accroître la concertation avec les partenaires financiers (CAF, bailleurs) en amont du comité des financeurs
- Encourager de nouvelles propositions d'actions sur les thématiques « emploi » et « santé »
- Mieux articuler la programmation « Contrat de Ville » aux conventions d'utilisation de l'abattement de TFPB pour plus de cohérence et de complémentarité au service des habitants et usagers des quartiers.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

V- L'articulation entre les volets social, économique et urbain du contrat de ville et, s'il y a lieu, avec les opérations d'aménagement au titre du programme national de renouvellement urbain

Les chefs de projet « politique de la ville » sont chargés :
- D'animer le partenariat local et fédérer les acteurs;
- De mettre en œuvre l'appel à projets annuel ;
- D'apporter un soutien aux porteurs de projets municipaux et associatifs ;
- De favoriser la participation des habitants.

Ils assurent la coordination sur les volets urbain et social et mobilisent les référents thématiques concernés au sein de leurs collectivités.

Une coordination au niveau de l'agglomération est mise en place afin d'animer les démarches communes, et plus particulièrement sur le dossier de renouvellement urbain en lien avec le directeur de projet ANRU de Lorient Agglomération.
Cette coordination est également mise en œuvre dans le cadre de la GUP, la TFPB, le rapport de mise en œuvre de la politique de la ville ainsi que l'évaluation du Contrat de Ville.

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

PROGRAMMATION 2018 - VILLE D'HENNEBONT

			SUBVENTION CDV 2018					
Porteur de projet	Action	Coût	Etat	CAF	Ville spécifique	CCAS	Lorient Agglomération	Droit commun ville
CIDFF	Marches exploratoires de femmes	2 390	1 100		-	-		
Compagnons Bâtisseurs	Accompagner les habitants des quartiers prioritaires à l'amélioration de leur logement	342 730	1 500			8 000		
Vert le jardin	Jardiner, composter et conserver ensemble à Hennebont	6 100	2 000	1 000	500	600		
CCAS	Réussite Educative	37 795	15 000			22 795		
Ville d'Hennebont	Tous en selle !	7 000	2 700	1 500		-		2 750
Activ'sport	Sport Santé	3 580	1 500			1 000		
Cordée-cordage	Etre en mer en Famille	9 090	2 000	1 000	2 000	1 000		
Cordée-cordage	Tipi/Escalade : inversons les rôles et grandissons	3 295	800	500		-		800
Atelier du mouvement	Une famille en mouvement	8 770	2 500	1 000	2 500	-		
DEFIS	Accès à l'outil numérique et découverte de l'e-administration	9 736	2 000			1 000		
Ville d'Hennebont	Journal de quartier	7 800	2 632	1 000	3 000	-		
SESAM	Point accueil écoute jeunes	94 926	1 000			-		1 000
Ville d'Hennebont	Fond de participation des habitants	2 000	1 000	500	500	-		
HL Handball	Présence éducateur sur le quartier/Handfit/Stages vacances/Matchs	11 500	1 000	1 500	3 000	500		
Les Petits Débrouillards	Les Sciences en Bas de Chez Toi	4 482	-	1 000	-	-		1 000
Ville d'Hennebont	Les Estivales	10 000	3 000	2 500	4 000	-		
PIMMS	Permanence d'accès aux droits	4 025	1 000	1 000		1 550		
Agora	La route de l'emploi	11 500	4 500		2 500		1 000	
BGE	CitésLab	56 048	1 000		2 000		400	
GRETA	Digiskol 3	8 420	1 500		2 000		1 000	
Mission Locale	L'emploi pourquoi pas moi!	8 856	3 000		3 000			
TOTAL		650 043	50 732	12 500	25 000	36 445	2 400	5 550

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

PROGRAMMATION 2018 - VILLE DE LANESTER

			SUBVENTION CDV 2018			
Porteur de projet	**Action**	**Coût**	Etat	CAF	Ville spécifique	Crédits spécifiques Lorient Agglo
AGORA	La route de l'emploi	**11 500**	6 500	-	-	1 000
L'Art s'emporte	Ateliers d'expression par les arts plastiques (quartiers + réussite éducative)	**48 560**	5 800	1 500	5 700	
ASCEAP Sauvegarde 56	Action sociale en faveur des personnes étrangères	**3 137**	-	-	1 000	
Boutique de Gestion	Cités'Lab	**56 048**	2 000	-	2 000	800
Compagnons Bâtisseurs Bretagne	Auto réhabilitation accompagnée et actions collectives	**342 730**	3 000	-	-	
CDCK 56	Sorties familiales sur l'eau et ateliers santé	**12 000**	5 000	3 000	1 000	
CSF	Atelier sociolinguistique	**22 900**	4 000	2 500	1 000	
CSF	"Tous en piste" (Kesler-Devillers)	**33 500**	2 000	1 000	1 500	
Centre Social Albert Jacquard	Place des femmes à Kerfréhour	**57 000**	1 000	-	1 000	
"DEFIS"	Accompagnement des habitants du quartier aux usages du numérique	**9 736**	3 000	-	2 000	
GRETA	DigisKol, Grande Ecole du Numérique	**84 200**	3 000	-	500	2 000
MAPL	Accès des jeunes à la culture avec Bakel	**13 370**	1 000	-	1 500	
Mission Locale	"L'emploi, pourquoi pas moi!"	**8 856**	3 000	-	1 000	
Ombre Blanche	Paroles collectées, paroles partagées: l'école du quartier	**6 500**	2 500	1 500	2 000	
Les Petits Débrouillards	La science en bas de chez toi	**6 445**	-	2 000	750	
PIMMS	Permanences d'accès aux services publics	**7 922**	2 500	1 500	1 000	
PIMMS	Accueil des nouveaux arrivants (Kerfréhour)	**2 490**	-	500	500	
Place des rencontres	Développement du lien social de proximité et valorisation du quartier	**51 656**	3 000	2 000	1 100	
SESAM	Point Ecoute Parents /Enfants	**12 722**	2 500	-	1 600	
SESAM	Promouvoir l'émancipation de jeunes adolescentes	**8 160**	1 000	-	1 000	
Vert le Jardin	Jardiner ensemble	**7 000**	1 500	1 000	1 420	
Ville de Lanester	Des quartiers dans la ville	**44 650**	-	5 000	39 650	
Ville de Lanester	Accompagnement au fonctionnement du Conseil Citoyen	**17 960**	1 500	1 000	15 460	
Ville de Lanester	Clubs Coup de Pouce langage + lecture-écriture	**22 912**	9 047	-	1 965	
Ville de Lanester	Le Pa@s (point d'accompagnement à la scolarité)	**23 940**	5 500	-	5 840	
CCAS	Accompagnement individualisé d'élèves en difficulté (Réussite Educative)	**50 217**	16 000	-	34 217	
TOTAL		**966 111**	**84 347**	**22 500**	**124 702**	**3 800**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

PROGRAMMATION 2018 - VILLE DE LORIENT

			SUBVENTION CDV 2018			
Porteur de projet	Action	Coût	Etat	CAF	Ville spécifique	Crédits spécifiques Lorient Agglo
Maison Pour Tous de Kervénanec	Plan d'action 2018 y compris volet éducatif	227 110	29 000	-	4 000	-
Maison de quartier du Bois du Château	Plan d'action 2018 y compris volet éducatif	77 700	32 500	-	-	-
Centre social du Polygone PLL	Plan d'action 2018 y compris volet éducatif	197 013	31 500	-	-	-
Centre social de Keryado	Plan d'action 2018 y compris volet éducatif	129 864	15 000	-	-	-
Ville de Lorient - SPVC	Dispositif Argent de poche	15 210	-	1 000	3 000	-
Ville de Lorient - SPVC	RDV Emploi	24 400	3 000	-	9 000	-
CIDFF	Ailes vers l'emploi Bois du Château	22 741	5 000	-	1 000	1 000
ALESI	Alesi vers l'emploi	70 600	3 000	-	1 000	1 000
AGORA	Route de l'emploi	30 000	12 000	-	1 000	1 000
AFPA	Permettre l'accès à la qualification dans les métiers des services à la personne	40 000	8 000	-	1 000	1 000
Carrefour des entrepreneurs - BGE Morbihan	Citéslab	56 048	7 000	-	4 000	2 800
GRETA	Grande Ecole du Numérique	84 200	10 000	-	8 000	7 000
Mission Locale	Coopérative Jeunesse de Service / Coopérative de Jeunes Majeurs	60 000	5 000	-	-	-
CEAS	Ateliers d'apprentissage Français Langue Etrangère (FLE) à des personnes non	50 890	4 500	460	500	-
Ville de Lorient - DEEJS Jeunesse	Agit'avenir	37 863	3 000	-	-	-
Foyer Laique de Keryado	Multisports pour les femmes	8 250	2 000	1 000	-	-
Foyer Laique de Keryado	Pass'sport 2018 : le sport comme outil au service de la citoyenneté	17 550	4 000	2 000	-	-
Ligue de l'enseignement	Où sont les filles ?	13 300	3 500	2 000	-	-
Ville de Lorient - SPVC	Evaluation à mi-parcours du Contrat de Ville	2 454	1 254	-	1 000	-
Ville de Lorient - SPVC	Carnaval	95 553	-	2 000	30 000	-
Ville de Lorient - SPVC	Fonds de participation des habitants	4 500	(report 1000)	-	2 500	-
Ville de Lorient - SPVC	Ptit journal de Kervé	28 642	1 500	500	4 000	-
Ville de Lorient - SPVC	Accompagnement des conseils citoyens	38 100	6 000	3 000	6 000	-
Ville de Lorient - SPVC	Accompagnement des habitants dans le cadre de l'ORU de BDC	76 607	0 (report 2000)	-	3 000	-
Ville de Lorient - Culture de proximité	Espaces d'expérimentation	151 700	7 000	5 000	-	-
Compagnons batisseurs	Auto réhabilitation accompagnée	342 730	8 000	-	-	-
Vert le Jardin	Proposer des ateliers techniques itinérants sur le jardinage et la conserverie	5 750	1 000	1 000	-	-
Idées détournées	La caravane/ateliers Idées des tournées	32 500	5 000	3 000	-	-
Paradis Keryado Solidaires	Pérennisation de Radio Goéland, radio dédiée aux résidents du Petit Paradis	20 000	2 000	-	500	-
Association Contrat de Ville (Boutique de droit)	Rendre effectif l'accès au droit dans les quartiers prioritaires	36 900	1 000	1 000	-	-
PIMMS	Permanence d'accès aux drois	7 878	2 700	500	1 500	-
PIMMS	Permanence d'accès aux drois	19 378	2 500	1 000	3 000	-
Ville de Lorient - DPSP Prévention	Médiation	245 544	9 200	-	-	-
CCAS	Réseau médico-social	60 751	2 000	-	-	-
Défis	Accès à l'outil numérique et découverte de l'e-administration	16 198	4 000	-	2 000	-
Mouvement du Nid	Sensibilisation des jeunes inter-quartiers prioritaires	3 200	1 000	-	-	-
Collège Jean Le Coutaller	Renforcer le lien social et la mixité + alimentation	4 500	2 000	-	535	-
Collège Jean Le Coutaller	Contribuer à l'épanouissement des jeunes et leur intégration dans la cité	3 000	2 000	-	-	-
Caisse des Ecoles	Aide aux devoirs	7 570	2 000	-	5 070	-
Caisse des Ecoles	Coup de pouce clé	44 690	17 000	-	14 622	-
Caisse des Ecoles	Formation interprofessionnelle	2 588	(report 500)	-	1 808	-
Caisse des Ecoles	Parcours Individualisés	61 120	39 800	-	21 320	-
Les petits débrouillards	Les Sciences en Bas de Chez Toi	7 920	-	2 000	-	-
SESAM	Point Ecoute Parents Enfants	21 439	3 900	-	3 900	-
SESAM	Promouvoir une meilleure écoute des problématiques jeunesse en s'appuyant sur un ancrage territorial et partenarial avisé	4 000	2 000	-	2 000	-
TOTAL (y compris volet educatif)		**2 507 951**	**300 854**	**25 460**	**135 255**	**13 800**

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Appel à projet 2019 Dossiers retenus

NB	Porteur de projet	Action	Nouv action ou renouv	Coût	Etat Politique de la ville	Ville Politique de la Ville	CAF Politique de la ville	CCAS	Etat Droit Commun	Commun	Commun	Citoyen
CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN												
1	Compagnons Bâtisseurs	Accompagner les habitants des quartiers prioritaires à l'amélioration de leur logement	R	258209	1500	0	0	8000			31602	F
2	Vert le jardin	Jardiner, composter et conserver ensemble à Hennebont	R	6550	2000	1500	1000	1000				F
3	néo mobilité		N	15100	3000	1500	0					F
TOTAL CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN				**279859**	**6500**	**3000**	**1000**	**9000**	**0**	**0**	**31602**	
COHESION SOCIALE												
Education												
4	CCAS	Réussite Educative	R	44000	15000			25000				F
5	Ville d'Hennebont	Tous en selle !	R	9825	3000	4000	1500			1000		F
Total				**53825**	**18000**	**4000**	**1500**	**25000**	**0**	**1000**	**0**	
Santé												
6	Stéto'scope	centre de santé	N	41870	1500	2000						F
7	Activ sport	activ cœur	R	4750	1500	500		500				F
8	Activ'sport	gym poussette	N	1380	500	0	500					F
Total				**48000**	**3500**	**2500**	**500**	**500**	**0**	**0**	**0**	
Parentalité et droit sociaux												
9	Cordée-cordage	grimpons ensemble	R	9568	1300	2000	550	500		1050		F
Total				**9568**	**1300**	**2000**	**550**	**500**	**0**	**1050**	**0**	
Culture et expression artisitique												
10	DEFIS	Accès à l'outil numérique et découverte de l'e-administration	R	5911	1500	0	0	1000				F

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

11	Book hemisphères	promouvoir ateliers de lecture	N	3590		1000	1100	0				
12	Ville d'Hennebont	Journal de quartier	R	9700	2032	5000	1000	0		500		F
Total				**19201**	**3532**	**6000**	**2100**	**1000**	**0**	**500**	**0**	
LIEN SOCIAL- Citoyenneté et participation des habitants												
Jeunesse												
13	SESAM	Point accueil écoute jeunes	R	91621	1400	0			34850	1000		F
Total				**91621**	**1400**	**0**	**0**	**0**	**34850**	**1000**	**0**	
Participation des habitants												
14	Ville Hennebont	conseil citoyen	R	2000	1000					1000		F
15	Ville d'Hennebont	Fond de participation des habitants	R	2000	0	0	0			1000		F
Total				**4000**	**1000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**2000**	**0**	
Sport et loisirs												
16	HL Handball	Présence éducateur sur le quartier/Handfit/Stages vacances/Matchs	R	17700	2000	2500	1500	0				F
17	Les Petits Débrouillards	Les Sciences en Bas de Chez Toi	R	4454	0	0	1000			2000		F
18	Ville d'Hennebont	Les Estivales	R	29500	2500	4000	2500			15000		F
Total				**51654**	**4500**	**6500**	**5000**	**0**	**0**	**17000**	**0**	
Connaissance des droits, soutien juridique et accès aux services publics												
19	boutique droit	Permanence d'accès aux droits	N	91950	0	0	1000	1000				
20	PIMMS	Permanence d'accès aux droits	R	6918	1000	0	1000	1550				F
Total				**98868**	**1000**	**0**	**2000**	**2550**	**0**	**0**	**0**	
EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE												

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Appel à projet 2019 Dossiers retenus

21	Agora	La route de l'emploi	R	55625	4000	2000	0					
22	BGE	CitésLab	R	53447	1000	1500	0					F
23	GRETA	Digiskol 3	R	84200	1500	1000	0					F
24	mission locale	permancence SIAE	N	4205	500	0	0					SA
25	mission locale	L'emploi pourquoi pas moi!	R	6000	2000	2500	0					F
26	Aviron Hennebontais	découverte aviron et métier du nautisme	N	7500	1000	2000	0					F
TOTAL EMPLOI ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE				**210977**	**10000**	**9000**	**0**	**0**	**0**	**0**	**0**	
TOTAL DES DEMANDES DE CREDITS				**867573**	**50732**	**33000**	**12650**	**38550**	**34850**	**22550**	**31602**	

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Rapport DSU 2018

L'article L 1111-2 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit dans son second alinéa que chaque année, dans les communes ayant bénéficié de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSU), il est présenté un rapport sur les actions menées en matière de développement social urbain. Ce rapport retrace l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités.

La Ville d'Hennebont bénéficie de la DSU. Cette dotation de l'Etat a pour objet de contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans les communes confrontées à une insuffisance de leurs ressources et supportant des charges élevées.

La DSU est désormais attribuée au 2/3 des communes de plus de 10 000 habitants en fonction d'un indice de charges et ressources. Les communes dont le potentiel financier par habitant est supérieur à deux fois et demi le potentiel financier moyen de leur groupe démographique ne peuvent être éligibles à la DSU. La progression de la DSU est maintenant répartie entre toutes les communes éligibles et non plus les seules présentes dans la « cible » pour éviter les effets de seuil. La population résidant dans les quartiers prioritaires politique de la Ville est désormais prise en compte pour les calculs. Il est donné plus de poids au critère « revenu des habitants » 25 % au lieu de 10 % au détriment du « potentiel financier » 30 % au lieu de 45 %. Les éléments de calcul sont les suivants :

- Pour 30 % du rapport entre le potentiel financier moyen par habitant des communes de plus de 10 000 habitants et celui de la Ville d'Hennebont :

  - Potentiel financier par habitant à Hennebont : 850.42 € (849.35 € en 2017)

  - Potentiel financier par habitant de la strate : 1 282.76 € (1 189.98 € en 2017)

- Pour 15 % du rapport entre la part de logements sociaux de la commune dans le parc total de logements et la part des logements sociaux dans le parc total des logements des communes de plus de 10 000 habitants :

  - Part relative des logements sociaux à Hennebont : 21.13 (21.06 en 2017)

  - Part relative des logements sociaux de la strate : 23.01 (22.96 en 2017)

- Pour 30 % du rapport entre la proportion de personnes couvertes par des prestations logement dans la commune et la proportion des personnes couvertes par les

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

mêmes prestations dans les communes de plus de 10 000

- Part relative des personnes couvertes par une allocation logement à Hennebont : 0.4175 (0.4251 en 2017)

- Part relative des personnes couvertes par une allocation logement de la strate : 0.5158 (0.5170 en 2017)

• Pour 25 % du rapport du revenu moyen des habitants des communes de 10 000 habitants et plus et le revenu moyen des habitants de la commune d'Hennebont :

- Revenu moyen par habitant à Hennebont : 13 208 € (12 969 € en 2017)

- Revenu moyen par habitant de la strate : 15 182 € (14 833 € en 2017)

Sur le montant calculé de la DSU est ensuite appliqué un coefficient pour les communes qui compte un ou plusieurs quartiers prioritaires au titre de la Politique de la Ville. Coefficient QPV = 1+2*(pop QVT/pop insee)

A partir de ces éléments, les communes sont classées pour tenir compte de leurs ressources et de leurs charges. En 2018, la Ville d'Hennebont est ainsi classée au 403ème rang des communes de plus de 10 000 habitants (396ème en 2017). Ce rang détermine le montant attribué et l'évolution annuelle. La somme perçue en 2018 s'est élevée à 753 990 € (718 179 € en 2017) soit une progression de 35 811 € entre les deux années représentant 4.99 %.

Comme les années passées, cette dotation a notamment permis à la Ville de soutenir les actions suivantes :

• Dans le domaine de l'amélioration du cadre de vie, les interventions sont multiples et concernent aussi bien les actions des services municipaux que la réalisation d'équipements.

Des opérations d'aménagement urbain ont été réalisées telles que la prise en compte des déplacements (réalisation de pistes cyclables, de cheminements piétonniers…), le fleurissement et l'embellissement de la Ville avec une orientation donnée sur le thème de la « Ville durable », l'implantation de mobilier urbain, la mise à disposition et l'entretien d'aires de jeux pour les enfants dans différents quartiers. La réalisation du skate parc pour répondre à la forte demande de jeunes pour pratiquer ce sport. Le succès de cet équipement, avec une forte fréquentation va amener la Ville à repenser les aménagements autour de la plaine de jeux de Kerlano. La mise en place d'une table de tennis de table extérieure dans le quartier de Kerihouais a été réalisée au printemps. Certaines de ces actions sont prises en compte dans la gestion urbaine de proximité pour laquelle la Ville s'est engagée par la signature d'une convention avec l'Etat et Lorient

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Habitat et par la mise en place d'une autorisation de progra
d'un budget pour mener les actions (20 k€ par an). La vi
besoins, a et va accentuer la présence d'animaux (chèvres, moutons, chevaux) qui jouent un rôle de médiation à la grande satisfaction des habitants. Le service « cheval territorial » a pris réalité avant l'été et concours pleinement à cet objectif de médiation et d'apaisement dans la ville.

Par ailleurs, la Ville porte une attention particulière à l'entretien des espaces publics à proximité des structures gérées par l'Office Public Lorient Habitat dans le quartier prioritaire Keriou Ker notamment.

- Dans le domaine social, les interventions de la Ville, sont menées par l'intermédiaire du Centre Communal d'Action Sociale mais aussi directement.

Ainsi, le C.C.A.S. a bénéficié d'une subvention de 349 000 € pour intervenir auprès des personnes en difficulté par un accompagnement personnalisé et par des aides directes, prêts, aides alimentaires dont les modalités d'attribution ont évolué pour tenir compte des restes à vivre des familles, aides pour l'énergie, logement d'urgence, mise en place d'atelier sport-culture-alimentation, auprès des demandeurs d'emploi avec le chantier d'insertion pour 10 personnes, auprès des habitants par le biais des ateliers d'auto réhabilitation, auprès des personnes âgées avec les services de maintien à domicile (aide à domicile, portage de repas, téléassistance, animation, aide aux déplacements…) qui permettent de maintenir un lien social avec l'entourage et les structures d'hébergement dont l'EHPAD Stêr Glas. Par ailleurs, les actions d'accès aux droits face à l'exclusion numérique se sont poursuivies et mises en œuvre avec bon nombre de partenaires. Des actions spécifiques de sensibilisation aux violences Intra familiales et de promotion de l'égalité femme-homme ont été entreprises. Le bilan d'activité du CCAS présenté lors du dernier Conseil Municipal est par ailleurs disponible auprès de ses services.

La Ville intervient directement par le biais de sa politique tarifaire et l'application des quotients familiaux, pour certains services, qui atténuent les charges des familles en fonction de leurs possibilités contributives.

Toutes les familles hennebontaises, quelque soient leurs revenus bénéficient d'une aide de la Ville et quelques exemples peuvent être donnés : l'aide pour la restauration scolaire pour les enfants qui fréquentent les écoles publiques ou privées d'Hennebont, l'aide pour aider les familles à offrir des vacances à leurs enfants ou des loisirs.

L'été 2018, a connu la seconde édition des Estivales sur le site de la Poterie, qui a créé un lieu éphémère gratuit, de rencontre, d'animation et loisirs à destination de l'ensemble de la population mais aussi particulièrement des habitants du quartier prioritaire.

L'aide aux familles se fait aussi par le développement des services municipaux. Ainsi, le multi-accueil ouvert courant 2005 a fait l'objet d'une restructuration pour une nette

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

amélioration des conditions d'accueil, l'inauguration des
printemps 2018. La Ville a accentué ses interventions en
la participation à une « semaine de la petite enfance » permettant d'apporter informations et services aux familles.

La ville a par ailleurs, poursuivi l'accueil des enfants en situation de handicap dans les écoles et dans ces services extra et péri scolaires. Cet accueil a été possible grâce aux aides de la Caisse d'Allocation Familiale.

- La citoyenneté, la prévention de la délinquance, la réussite éducative sont aussi des axes forts de la politique municipale et reconnus par des partenaires comme la Caisse d'Allocations Familiales au travers du Contrat Enfance Jeunesse et l'Etat par le biais de plusieurs partenariats.

L'accueil des jeunes est porté par le Point Information Jeunesse installé au cœur du quartier prioritaire et la direction Jeunesse Citoyenneté Politique de la Ville.

La citoyenneté et la participation sont encouragées notamment par le biais soit d'actions menées par les services municipaux soit par des aides aux associations qui interviennent dans de multiples domaines (sport, culture, social, entraide, environnement…) mais aussi par les structures mises en place (maison des associations, locaux de proximité, maisons de quartier).

L'aide pour la réussite éducative passe par des investissements conséquents dans les domaines scolaires et périscolaires mais aussi par des aides plus ciblées : développement d'actions spécifiques sous l'égide du CCAS, financement des locaux du Centre Médico Scolaire, aide à la parentalité. Le PEDT a été renouvelé en début d'année.

Enfin, l'ensemble des actions menées dans le cadre du Contrat de Ville sont décrites dans le rapport joint.

Bilan annuel / évaluation des actions mises en œuvre au titre de l'abattement de TFPB

Envoyé en préfecture le 04/07/2019
Reçu en préfecture le 04/07/2019
Affiché le
ID : 056-215600834-20190627-D201906010-DE

Affiché le 08 juillet 2019

Année : 2018 **Ville :** **Hennebont**
Bailleur : **Lorient Habitat** **Quartier :** **Kérihouais/Kennedy/Kergohic**

Axe	intitulé de l'action	Coût de l'action			évaluation qualitative de l'action	impact de l'action sur la vie des habitants	action à reconduire / à faire évoluer (justifier)
		coût total prévisionnel sur les 3 ans	coût prévisionnel pour l'année écoulée	réalisé dans l'année écoulée			
Renforcement de la présence du personnel de proximité (par rapport à présence dans patrimoine hors QPV)	Recrutement d'un agent de secteur supplémentaire	75 000 €	25 000 €				
Formation/soutien des personnels de proximité							
Sur-entretien							
Gestion des déchets et encombrants / épaves							
Tranquillité résidentielle							
Concertation / sensibilisation des locataires							
Animation, lien social, vivre ensemble	Actions d'insertion (chantiers jeunes et d'insertion) Blanchiment parties communes caves	18 250 €	6 000 €	21 403	Bilan très positif de l'action réalisée avec une association locale et l'insertion de locataires de l'organisme dans cette action	Meilleure appropriation des espaces collectifs et sentiment de sécurité - Respect des parties communes	
	Remplacement portes claires-voie par portes isoplanes Kérihouais, Kennedy, Kergohic	152 000 €	55 000 €	56 224	Kennedy D/E/F/G - Kerihouais A/B/C/D/F/K - Amélioration sécurtié des espaces	Baisse des incivilités	
Petits travaux d'amélioration de la qualité de service (hors quartiers NPNRU)	Remplacement des boîtes à lettre par type anti vandales Kerihouais, Kergohic, Kennedy	34 500 €	7 500 €	6 328	Résidence Kennedy - Amélioration de la qualité et l'ambiance d'accueil des halls d'entrée et apport sensation de sécurité	sensation d'amélioration de la qualité et baisse des incivilités	
	Remise en peinture des halls d'entrée et escalier bâtiments						
	Eclairage halls par détecteurs de présence Kérihouais	28 000 €		12 349			
	Eclairage halls entrée Kennedy/Kergohic	16 000 €	5 000 €				
	Signalétique Kerihouais, Kergohic, Kennedy	8 000 €	1 500 €	1 140			
	Remplacement portes de cave Kennedy						
	Mise en place contrôle accès Kerihouais, Kergohic, Kennedy +remplacement portes de cave Kennedy	184 000 €	20 000 €	14 706	Amélioration de la sécurité des espaces communs - limitation des squatts de caves	Sentiment de sécurité renforcé - respect des parties communes et réappropriation des espaces communs	
		515 750 €	**120 000 €**	**112 149 €**			